

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Saint-Michel-des-Saints (Québec)



NUMÉRO SPÉCIAL

Mine de graphite



Bulletin n° 30

Hiver 2016-2017

Sommaire

Bulletin n° 30_Hiver 2016-2017

• Le mot du président	3
• Procès-verbal de la 36 ^e assemblée générale annuelle	5
• Projet de mine de graphite Matawinie : compte rendu de la rencontre d'information tenue le 17 septembre 2016 à Saint-Michel-des-Saints, au chalet du Mont-Trinité	10
• Déclaration au nom de l'Association pour la protection du lac Taureau (ou APLT) à l'occasion de la rencontre organisée par le promoteur Nouveau Monde le 17 septembre 2016 à St Michel-des-Saints	13
• Graphène : L'impact de l'extraction minière sur l'environnement	15
• Communiqué de l'APLT publié dans la Revue de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie le 18 novembre 2016	17
• La mine de graphite Matawinie, pourquoi il faut dire non	19
• Des citoyens réagissent contre les mines et autres projets invasifs	24
• Les mines de graphite au Québec	26
• Un aperçu du marché du graphite visé par Nouveau Monde en lien avec le projet de mine à St-Michel	29
• Le pouvoir au BAPE ou aux citoyens ?	38
• Des territoires incompatibles avec les mines	40
• Enquête sur la dangerosité d'une mine de graphite à ciel ouvert	42
• Le graphène et ses cousins sont-ils une menace pour notre santé et notre environnement?	46
• Quelques nouvelles en bref	48
• Conférence sur le développement durable	52
• Tribune de nos lecteurs : Une levée de boucliers contre la mine !	54
• Les niveaux du réservoir Taureau en 2016	67
• Recherche sur les algues bleues à l'Université de Montréal	67
• Appel aux membres, anciens et nouveaux	68
• Appel aux résidents touchés par le projet de mine à ciel ouvert	68
• Formule de demande d'adhésion ou de renouvellement	69
• Petite capsule d'histoire... à suivre : <i>Le club de l'Aviron noir, 3^e partie</i>	70

Le mot du président

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, l'année 2016 a été marquée par la montée d'un projet économique d'envergure pour notre belle région. Il était temps que toute cette expertise sur laquelle s'est bâtie la solide réputation de St-Michel-des-Saints puisse enfin revivre comme dans ses plus belles années. En effet, la scierie de St-Michel est synonyme de tradition et de vigueur économique pour le village. La réouverture de ce flambeau économique durable sera très certainement une source de vigueur socio-économique pour tous.

Autre fierté régionale à ne pas oublier, le rayonnement sans cesse grandissant de notre Parc régional qui, à l'heure actuelle, jouit d'une réputation nationale, en termes de destination récréotouristique. Tous les St-Michelais, propriétaires, villégiateurs, touristes, commerçants, peuvent en être très fiers. À travers le développement du Parc régional, St-Michel est devenu une destination en soi, que ce soit au niveau du tourisme, de la villégiature ou de la qualité de vie en général dont bénéficient ses résidents.

Par contre, la dernière année a aussi vu naître un projet que l'on peut qualifier de confrontant pour tous. Le projet qui prévoit l'ouverture d'une mine de graphite à ciel ouvert aux portes du village de St-Michel impose une extrême vigilance. Malgré le fait qu'une mine puisse sembler attrayante sur le plan économique pour la région, on ne peut fermer les yeux sur les impacts majeurs et permanents de ce type d'industrie, et ce, malgré toutes les belles promesses des promoteurs.

À ce sujet, je tiens à remercier grandement l'ensemble des collaborateurs du présent bulletin spécial. Grâce à eux, il vous est possible d'avoir accès à plusieurs dossiers éclairants et probants sur les risques associés à un tel projet. Nous avons tous le devoir de nous informer et d'examiner ce projet avec tout notre sens critique, ceci afin de mieux décider et de mieux agir. Si nous, citoyens de la communauté de St-Michel, résidents, villégiateurs, vacanciers, commerçants ne prenons pas la peine de protéger notre santé, notre qualité de vie, notre avenir, qui le fera pour nous ? Les membres de l'APLT n'ont pas d'autre choix que de se positionner contre la mise en œuvre de ce projet minier à hauts risques.

Les erreurs du passé en matière de projets miniers sont nombreuses. Les communautés touchées en paient encore fortement le prix, même des décennies après la fermeture des sites miniers. Nous ne pouvons malheureusement pas changer le passé, mais il est de notre devoir de protéger l'avenir. Il en va de la qualité de vie et de la sécurité de tous, il en va de l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Comment pouvons-nous, sérieusement, en 2017, considérer un projet qui s'attaquerait à notre plus grande richesse ? La protection de notre environnement naturel, de nos paysages, de l'air que nous respirons et de notre eau dépasse largement les frontières de St-Michel puisqu'il s'agit là d'un enjeu qui se joue à l'échelle mondiale, présent dans le quotidien de tous.

L'opinion publique ne s'est pas cachée de considérer le nouveau président américain, Donald Trump, d'anarchique et d'insouciant, lorsqu'il a parlé de ramener l'exploitation du charbon dans certains états lors de la campagne électorale... Eh bien, de parler de mine à ciel ouvert dans la belle région de St-Michel-des-Saints est tout aussi effarant, sinon plus !

Nous avons la responsabilité en tant que citoyens et citoyennes de St-Michel de protéger ce joyau qu'est le Parc régional du lac Taureau, de protéger l'environnement naturel de sa région, et de protéger la qualité de vie et la santé des tous ses résidents, et en particulier la santé de ses enfants. En effet, les

études s'accordent pour dire que les enfants en bas âge seraient les plus touchés par l'inhalation de particules fines potentiellement émises par une mise à ciel ouvert. Ne laissons pas l'aveuglement mercantile et la recherche de jobs à tout prix dérober ce que nous avons de plus précieux, notre santé et notre qualité de vie.

Pour terminer, devant les impacts à long terme qu'aurait un tel projet sur la région, souvenons-nous d'un point primordial : en face des générations futures, nous n'avons pas le droit de nous tromper !

Gilles Cartier
Président de l'APLT

Procès-verbal de la 36^e assemblée générale

Tenue le 30 juillet 2016 à la salle J.-Moise-Bellerose, St Michel-des-Saints

1- Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour

Le président de l'association Gilles Cartier présente Robert Lafond qui agira comme président ainsi que Daniel Tokatéloff qui sera le secrétaire de cette assemblée. L'Ordre du jour proposé est distribué et adopté.

2- Adoption du procès-verbal de la 35^{ième} assemblée annuelle du 25 juillet 2016

L'adoption de ce procès-verbal, qui figurait dans le dernier Bulletin d'hiver, est proposée par Paul Ménard, secondé par Liza Poulin. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3- Rapport du Président

Le président de l'APLT souhaite d'abord la bienvenue à nos invités : MM. Réjean Gouin, maire de St Michel, Gaétan Morin, préfet de la MRC, et David Lapointe, directeur de la Société de développement des parcs régionaux (SDPRM).

Le président de l'APLT Gilles Cartier fait ensuite une courte rétrospective des dossiers ayant attiré l'attention de l'association au cours de l'année écoulée.

- Il y a eu cette année deux rencontres de la Table de concertation organisée par la SDPRM, au cours desquelles plusieurs projets en cours de réalisation dans le Parc régional ont été discutés.
- L'APLT a participé à un colloque organisé par la Coalition Navigation. Cette organisation a pour but de faire changer la loi fédérale sur la navigation. En effet cette loi, qui date du 19^{ème} siècle et qui a été établie pour régir la navigation de la marine marchande, s'applique aussi à la navigation de plaisance sur les lacs, ce qui crée de nombreux problèmes à travers tout le pays.
- L'APLT salue la réouverture de la scierie de St-Michel qui constitue une bonne nouvelle pour toute la région.
- En ce qui concerne le projet de mine de graphite, l'APLT n'a pas encore pris position. L'aspect positif de ce projet est la création d'emplois. Par contre, l'APLT est inquiète au sujet des risques de pollution par les rejets liquides puisque ces rejets s'en iront vers le lac Taureau.
- Au sujet du contrôle de la qualité de l'eau du lac, l'APLT a transféré l'effort de prise d'échantillons à la SDPRM, dans le cadre du programme RSV-Lacs.
- Concernant les niveaux du lac, l'APLT a constaté une fois de plus qu'Hydro-Québec semble s'en tenir aux niveaux minima de la fourchette des niveaux à respecter durant l'été. Cependant une amélioration a été constatée au début de cet été puisque le niveau cible a été respecté jusqu'à la fin juillet, mais le niveau est redescendu au minimum depuis la dernière semaine.
- Une conférence sur la valeur économique des services écologiques s'est tenue à Sherbrooke, et un membre du CA de l'APLT, Fernand Landreville, y a assisté et en a fait un résumé (à consulter dans le dernier bulletin de l'APLT).
- Grâce à son comité de promotion-rayonnement, l'APLT a participé à plusieurs événements locaux durant l'année écoulée : festival faunique de Lanaudière, soirée « Tout St Michel-Tout St Zénon en parle ».

- La Journée de l'arbre s'est tenue en mai dernier sous le toit de la patinoire de St-Michel, avec l'aide de quelques bénévoles de l'APLT. L'APLT y tenait aussi un kiosque d'information.
- Il est reconnu qu'une plus grande sensibilisation des usagers est nécessaire, surtout ciblée vers les bateaux de non-résidents. On pourrait aussi faire signer le règlement aux propriétaires de bateaux. En effet, malgré des interventions plus fréquentes de la SQ cette année, la circulation nautique sur le lac Taureau apparaît anarchique si on la compare à d'autres lacs.
Il apparaît aussi que la présence de nombreuses mises à l'eau privées ou non contrôlées est un obstacle à la mise en application d'une tarification.
- Il est proposé de mettre en place un comité de réflexion sur ce sujet, auquel prendraient part la SDPRM, la municipalité et l'APLT. À suivre.

4- Présentation par nos invités

Le **directeur de la SDPRM, M. David Lapointe**, fait alors un résumé des nouveaux aménagements apportés au Parc régional du lac Taureau :

- Au camping de la baie du Milieu, la ligne d'alimentation en électricité et l'aménagement du nouveau bloc sanitaire sont très avancés. Ces projets sont financés à partir des fonds propres du Parc. Un effort est fait aussi pour regrouper les quais reliés aux terrains riverains.
- On constate que les campings du Parc régional rencontrent un grand succès : il y a une grande demande et tous les terrains sont réservés pour la période d'été. Il semble que le Parc régional du lac Taureau suscite un engouement remarquable et s'affirme comme étant le joyau de la région.
- M. Lapointe présente ensuite un projet spécial développé avec la Polyvalente de St-Michel dans le cadre du programme « Jeunes entrepreneurs » : il s'agit de l'aménagement et de la gestion d'un site de camping pour groupes sur l'île Baribeau. Une représentante du groupe d'étudiants en charge du projet en fait une courte présentation : création d'un organisme sans but lucratif (OSBL), apprentissage de la gestion d'une entreprise incluant l'obtention de subventions, création de quelques emplois temporaires, le tout constituant une expérience très positive pour les jeunes. Ce camping comporte déjà 8 sites (aménagés par l'équipe) et un nouveau site est en cours d'aménagement, le tout rencontrant beaucoup de succès auprès des groupes de campeurs.

Ensuite, le **président de la MRC, M. Gaétan Morin**, fait une courte revue des sujets importants de la MRC :

- Une nouvelle approche est appliquée pour la vente de terrains dans la zone du Parc régional : il y aura un contrôle plus serré, la vente se fera par appels d'offres, et la location sera privilégiée.
- Il y a aussi une volonté de surveiller la bonne utilisation du lac par tous les résidents et visiteurs.

Enfin, le **maire de St Michel M. Réjean Gouin** prend la parole pour faire une revue des projets dans la région :

- **Projet de mine de graphite** : initialement localisé au lac Villiers, mais maintenant concentré sur le gisement à l'ouest du lac England. Ce sera une mine à ciel ouvert, à 4,5km du village. Le maire souligne la baisse importante des effectifs scolaires à St-Michel et à St-Zénon et indique que ce projet est donc généralement bien reçu par la communauté puisqu'on prévoit la création d'une centaine d'emplois.)
- La municipalité annonce qu'elle va surveiller la réalisation du projet et déjà donné un mandat à la biologiste Anny Malo pour en évaluer les impacts.

- Ce projet suscite alors beaucoup de questions de la part des membres présents :
 - o Quel va être l'impact de ce projet sur les emplois liés au tourisme ?
 - o Comment les citoyens et la municipalité vont pouvoir surveiller ce projet alors que le ministère de l'environnement n'a pas lui-même les moyens de le faire ?
 - o L'expérience d'autres projets similaires montre qu'ils génèrent des quantités énormes de poussières potentiellement toxiques polluant la région environnante. Quel sera l'impact de ces particules fines réputées dangereuses sur la santé des habitants et plus particulièrement des travailleurs ?
 - o Comment ce projet, avec une concentration de minerai assez faible (4%), pourra-t-il assurer des emplois stables en face de la concurrence d'autres projets au Québec dont les gisements ont des concentrations beaucoup plus élevées (jusqu'à 20%) ?
 - o Beaucoup d'inquiétudes sur les rejets liquides qui vont être générés en grandes quantités. L'eau devra être puisée de la rivière Matawin et les rejets y retourneront, même après traitement. L'exemple de la mine de graphite du lac des Iles, au sud de Mt Laurier, est donné où deux événements graves de pollution vers les cours d'eau ont été répertoriés par le ministère de l'environnement.
 - o Le projet de la route 3 vers St Donat sera-t-il encore justifié puisque le potentiel d'attirer des touristes venant des Laurentides sera beaucoup diminué ?
 - o Comment la municipalité va-t-elle pouvoir garder un contrôle sur le projet dès qu'une compagnie exploitante va être impliquée ? Et l'exemple de la mine de Malartic est cité.

Face à toutes ces questions auxquelles le maire essaie de répondre de son mieux, il mentionne que son expertise personnelle est dans le domaine de la foresterie et qu'il ne connaît rien à l'industrie minière. Il annonce que la municipalité va former son propre comité pour suivre le projet. Il voudrait qu'une réunion spéciale se tienne dès que possible sur ce projet avec la participation d'experts externes.

Le maire insiste alors pour parler **d'autres sujets que la mine**, soit en résumé :

- La nouvelle vignette de mise à l'eau des bateaux : les tarifs ont été augmentés pour financer l'amélioration de la sécurité nautique, en particulier l'achat de bouées réglementaires. Au total, cela permet d'augmenter les services disponibles et de faire travailler du monde en été.
- Un point positif pour les résidents : l'accès aux plages municipales est maintenant gratuit.

Projets d'aménagements récréotouristiques :

- Un autre projet consiste en l'installation d'un quai au barrage Taureau et l'addition de pancartes historiques.
- Projet de développement de l'accès à la rivière Matawin, avant et dans le village. Reprise du chalet avant le pont à l'entrée du village en vue de l'établissement de circuits de canot et de kayak sur la rivière Matawin.
- Projet de piste cyclable avec passerelle sur la chute à Ménard, et amélioration de la piste de ski de fond actuelle;
- Projet de centre d'accueil au lac Taureau avec informations sur le Parc régional et sur l'historique du lac et de la région;
- Projet d'amélioration de la route 131;
- Plusieurs de ces projets pourront être réalisés lorsque la municipalité recevra la subvention attendue d'Hydro-Québec en compensation pour le passage de la nouvelle ligne de transport sur le territoire.

Remerciements

Le président d'assemblée et le président de l'APLT remercient nos invités qui sont aussi chaleureusement applaudis par les membres présents à l'assemblée.

5- Rapport financier

Le trésorier de l'Association Charles Prévost présente son Rapport financier pour l'année écoulée. Ce rapport sera son dernier puisqu'il a décidé de céder sa place pour l'année à venir et de ne pas renouveler sa candidature au Conseil d'administration de l'APLT.

- Par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation des revenus de cotisation. En effet, la décision de revenir à la publication papier de notre bulletin a permis de faire remonter le taux de renouvellement des membres.
- De plus, il faut signaler que les dons reçus lors du renouvellement des cotisations sont en croissance, ce qui non seulement améliore nos finances, mais aussi témoigne d'une appréciation du travail du CA par nos membres.
- En conclusion, on peut considérer que les finances actuelles de l'APLT sont en bonne santé.

L'adoption du Rapport financier est proposée par Susie Navert, secondée par Michel Dupuis : il est adopté à l'unanimité.

Une motion de remerciements à Charles Prévost est alors proposée par Daniel Tokatéloff en considération de ses 15 années d'implication et de dévouement remarquable à l'association, non seulement à la barre de la trésorerie, mais aussi dans tous les dossiers importants. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

6- Discussion sur le projet de mine de graphite

Tel que prévu à l'ordre du jour et pour faire suite aux questions qui ont été discutées avec le maire précédemment sur le même sujet, une discussion s'ensuit entre les membres présents sur le projet de mine de graphite. Les points principaux mentionnés et discutés sont les suivants :

- Les inquiétudes précédemment exprimées ressortent et sont discutées, essentiellement sur les risques de pollution et l'impact négatif attendu sur la vocation touristique de la région;
- Il est essentiel que l'APLT suive ce projet de près et forme un comité spécial sur ce dossier. En particulier il serait souhaitable d'établir des données chiffrées sur les emplois actuels dans le domaine récréotouristique (qui paraissent sous-évalués) et l'impact probable du projet sur ces chiffres;
- Il est mentionné que, selon l'expérience de la mine du Lac des Iles (au sud de Mt Laurier), une partie importante des emplois est octroyée à des travailleurs spécialisés venant de l'extérieur de la région, ce qui veut dire que moins d'emplois seront disponibles pour les gens de St-Michel;
- En référence à la conférence de Sherbrooke sur l'impact économique des atteintes à l'environnement dans une région, il est proposé qu'un mandat d'étude soit soumis à la professeure de l'université de Sherbrooke qui est spécialisée dans ce domaine;
- Beaucoup d'inquiétudes sont émises sur les problèmes de santé qui pourraient être liés à l'exploitation de la mine;
- Un commentaire général émis : considérant tous les risques liés à ce projet, et cela pour quelques emplois, est-ce que cela en vaut la peine ?
- Il est aussi rappelé qu'en dehors de l'APLT, une coalition s'est formée pour faire opposition au projet (Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie, ou COPH). Il est recommandé que l'APLT garde un contact avec la COPH afin d'échanger des informations sur le projet et sur ses conséquences.

7- Dossiers actifs / priorités pour 2016-2017

Le secrétaire de l'Association Daniel Tokatéloff rappelle la liste des dossiers actifs et leurs responsables :

Dossier 1 – Qualité de l'eau, systèmes d'épuration	Paul Ménard
Dossier 2 – Règlementation nautique	Comité exécutif
Dossier 3 – Niveau d'eau dans le lac Taureau	Daniel Tokatéloff / Charles Prévost
Dossier 4 – Parc Régional, Table de concertation	Gilles Cartier
Dossier 5 – Aménagements divers (sentiers, plages)	Paul Ménard
Dossier 6 – Site Web de l'APLT	Charles Prévost
Dossier 7 – Bulletins, dépliants APLT	Daniel Tokatéloff / Ginette Vallières
Dossier 8 – Promotion - Rayonnement	Liza Poulin / Denise Jamison
Dossier 9 – Projet de mine de graphite (nouveau dossier)	Daniel Tokatéloff / Comité exécutif

Comme chaque année, un appel aux membres est lancé pour s'impliquer dans ces dossiers afin d'aider les responsables.

8- Élection du Conseil d'administration

En tout premier lieu, le président d'assemblée propose une motion de félicitations à l'équipe sortante pour le beau travail accompli, motion adoptée à l'unanimité.

Un président d'élections est proposé et accepté, en la personne de Charles Prévost.

La liste des candidats est distribuée aux membres présents. Un poste reste à combler, celui de trésorier, à la suite de la démission de Charles Prévost.

L'élection se fait nominativement pour chaque poste :

Comité de direction

Président : Gilles Cartier	Proposé par Joseph Rondeau : élu à l'unanimité
Vice-Président : Paul Ménard	Proposé par Jonathan Cartier : élu à l'unanimité
Secrétaire : Daniel Tokatéloff	Proposé par Brigitte Schroeder : élu à l'unanimité
Trésorier : poste vacant	Une proposition est présentée par Liza Poulin au nom de Claudine Lecours-Angers. Celle-ci accepte, et est élue à l'unanimité

Administrateurs

Liza Poulin	Proposée par Fernand Landreville : élue à l'unanimité
Michel Berthelot	Proposé par Michel Dupuis : élu à l'unanimité
Susie Navert	Proposée par Gilles Cartier : élue à l'unanimité
Fernand Landreville	Proposé par Paul Ménard : élu à l'unanimité
Robert Lafond	Proposé par Marco Cartier : élu à l'unanimité

9- Varia

Un membre signale avoir constaté une pollution inhabituelle au printemps dernier autour du Domaine de la Passe : des balles de foin semblaient avoir été désagrégées et répandues dans le lac. D'où cela vient-il ? Est-ce un phénomène naturel ? Aucune explication logique n'est trouvée. Ceci sera à surveiller durant l'hiver et au printemps prochains.

10- Clôture de l'Assemblée

La clôture de l'assemblée est proposée par Madeleine Lapointe. L'assemblée est levée par le président à 12h 30.

Procès-verbal préparé par Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'APLT – 10 novembre 2016

Projet de mine de graphite Matawinie : compte rendu de la rencontre d'information tenue le 17 septembre 2016 à Saint-Michel-des-Saints, au chalet du Mont-Trinité

Par des membres de l'APLT

Le promoteur annonçait que le but de la rencontre était d'expliquer l'avancement du projet depuis la réunion tenue en février 2016. Le promoteur voulait aussi que cette rencontre soit un échange sur les pistes de solutions pour que, selon ses prétentions, ce projet soit exemplaire sur les plans social et économique.

Selon diverses estimations, entre 150 et 200 personnes étaient présentes à la rencontre

Présentation par le promoteur Éric Desaulniers

Un rappel des éléments principaux du projet a été fait. (Note : tous les détails de la présentation figurent sur le site web de la compagnie Nouveau Monde).

L'exploration a débuté il y a 3 ans. La concentration la plus élevée du graphite se trouve dans la partie ouest du secteur situé entre le lac England et la rivière Matawin et s'étend sur une longueur d'environ 1,5 km. Son nom s'appelle le bloc Tony.

Le début de l'exploitation est prévu en 2020-2021. La mine serait de type à ciel ouvert, et la profondeur de la fosse pourrait atteindre 185m, sa longueur serait de 1,7km tandis que sa largeur, excavée en escalier, serait d'environ 165m en fond de cratère, ce qui signifie une largeur en surface de 450 à 500m. La concentration du graphite est faible, évaluée à 4%. Il faudra donc déplacer beaucoup de roc. On utilisera un procédé métallurgique consistant en un concassage de la pierre, une flottaison et un séchage, qui visera dans la première usine de transformation une concentration supérieure à 97% de graphite. La deuxième usine de raffinage serait située près de Montréal.

La compagnie Nouveau Monde annonce avoir déjà reçu le soutien financier des compagnies suivantes : Desjardins, Sodémex, fond de solidarité FTQ, Sidex Matrix Advisors et Dundee Corporation.

Le permis d'exploitation serait de 50 000 tonnes/année de minerai de graphite. Si la compagnie veut augmenter le tonnage, il lui faudra soumettre une nouvelle demande au gouvernement, incluant une nouvelle étude du BAPE (Bureau d'audience publique en environnement).

Pour éviter l'écoulement de résidus et de produits toxiques dans les lacs et rivières environnantes, la compagnie prévoit installer une membrane étanche sous les parcs à résidus. Ceci pour canaliser et traiter les eaux d'écoulement avant de les rejeter dans les cours d'eau.

Selon le promoteur, le traitement de purification du minerai à l'usine (et sans compter les autres besoins d'eau pour l'exploitation de la mine) utilisera 20m³/heure d'eau, prélevés dans la rivière Matawin, alors que le débit d'eau de la rivière est en moyenne de 6 000m³/h. Le promoteur annonce qu'il y aurait un seul dynamitage par semaine avec une exploitation de 5 000 tonnes de roches par jour

Situation économique et financière

Un fonds de 144M\$ sera nécessaire pour démarrer le projet de mine.

En ce qui concerne le personnel, il y aurait une vingtaine d'employés au bureau administratif (directeur, contremaître, ingénieur minier, arpenteur, techniciens, et commis, etc.), de 20 à 30 employés à la mine (opérateurs de machinerie lourde, camionneurs, foreurs, etc.) provenant d'employeurs sous-traitants, ainsi qu'environ 52 mécaniciens et travailleurs affectés à l'usine de transformation,

pour un total de 94 à 104 emplois. Le promoteur annonce qu'un programme de formation pourrait débiter dès cet automne.

Les revenus bruts pourraient se situer à environ 95M\$/an et les coûts de fonctionnement pourraient atteindre 35M\$/an. La redevance gouvernementale se situe pour le moment à 1% des profits. Le plan de fermeture et de remise en état des lieux est fixé présentement à 10M\$. Il serait révisé aux 5 ans. Cependant aucun détail sur le type de remise en état des lieux n'est donné.

Période de questions

Beaucoup de questions ont été posées pendant l'exposé du promoteur.

Des dizaines de résidents appartenant aux associations directement touchées par le projet (entre autres le Domaine Lagrange, le lac Trèfle, etc.) ont soulevé beaucoup de questions concernant l'impact négatif majeur de ce projet sur l'intégrité de la région et la destruction de l'environnement, sur les bruits de l'exploitation et des dynamitages beaucoup plus fréquents qu'annoncés, sur les inconvénients du transport par lourds camions, sur la production de poussière sur les routes et lors des dynamitages, sur la dissémination de ces poussières potentiellement toxiques sur la région et leur effet sur la santé des résidents, sur les possibilités de contamination des lacs et de la nappe phréatique, ainsi que sur la perte de jouissance du milieu naturel et très possiblement d'une baisse de la valeur de leur propriété.

En réponse à une question d'un membre de l'APLT, le promoteur a reconnu que tous les membres de son équipe possédaient des actions ou options d'actions de la société Nouveau Monde et étaient donc financièrement intéressés à la réussite du projet.

Il a été aussi mentionné plusieurs fois par des participants que ce projet allait à l'encontre du développement récréotouristique de la région, alors que ce sont justement les activités touristiques et de villégiature qui ont permis à St Michel de traverser la période difficile des dernières années. De plus, en transformant la région de St Michel en une zone minière et industrielle, ce projet allait détruire la réputation de la région et allait à l'encontre de tous les efforts de développement du Parc régional du lac Taureau.

Aux nombreuses questions posées au promoteur, il faut remarquer que plusieurs de ses réponses sur les impacts négatifs de son projet sont restées très vagues, celui-ci prétendant que plusieurs études ne sont pas encore terminées. Ceci a soulevé beaucoup de questions, d'inquiétudes et de colère parmi les participants puisqu'ils réalisent que le projet risque d'être déjà lancé quand les villégiateurs et résidents de la municipalité seront mis devant l'évidence des impacts réels très importants de l'exploitation de la mine. Des exemples très négatifs d'autres projets miniers similaires au Québec ont été mentionnés, projets qui se sont révélés beaucoup plus dommageables pour l'environnement et la population par rapport à ce qui avait été annoncé par les promoteurs (ex.: Malartic, Lac-des-Îles, etc.).

Devant l'abondance des questions et commentaires négatifs soulevés par l'assistance, la directrice de la chambre de commerce a demandé à ceux qui sont en faveur de la venue d'une compagnie minière de se faire entendre. Une dizaine de personnes ont alors pris la parole, dont Christian Larmarche en tant qu'ancien forestier et promoteur de développement ainsi que M. Jean-Roch Ottawa, chef du village autochtone de Manawan. Leurs principales préoccupations étaient la création d'emplois, la diminution de la population de St Michel et la baisse sensible des effectifs scolaires. À ce sujet cependant, une intervention remarquable a été faite par une jeune fille qui a donné l'exemple de plusieurs localités du Québec qui ont fait preuve d'imagination et de créativité pour relancer leur région grâce à diverses activités économiques innovatrices, et ceci sans détruire la beauté de leur région.

Déclaration de la Coalition des opposants au projet minier (COPH)

Juste avant l'heure du dîner, M. Joseph Rondeau, porte-parole de la Coalition des Opposants au projet minier en Haute-Matawinie (COPH), a fait une déclaration importante au nom de cette coalition. Cette déclaration exprimait d'abord les craintes des villégiateurs envers ce projet qui va détruire les rêves de tous ceux venus s'installer dans la région afin de profiter de la nature encore sauvage de Saint-Michel-des-Saints, mais surtout annonçait l'opposition pure et simple au projet de tous les membres de la Coalition qui refusent ainsi la destruction de leur région. En terminant, il a encouragé tous les participants en désaccord avec le projet à quitter la rencontre et à refuser de participer à tout travail de « co-conception » tel qu'annoncé par le promoteur puisqu'une telle participation signifierait l'acceptation du projet.

Déroulement imprévu des ateliers préconisés par le promoteur

La présentation s'est prolongée suite aux nombreuses questions de l'assistance, de sorte qu'il n'y a pas eu de travail en sous-groupes comme le promoteur l'avait prévu. Celui-ci avait apposé des affiches aux murs de la salle qui identifiaient les sujets à discuter. Finalement, faute de temps, le promoteur a distribué des coupons à tous les intéressés en leur demandant de les coller à l'endroit prévu pour fin de discussions. Donc le travail en atelier qui avait été prévu par le promoteur ne s'est pas réalisé et il semble que seulement une minorité de personnes ait participé à cet exercice.

Déclaration de l'Association pour la protection du lac Taureau (APLT)

En après-midi, il était prévu que des représentants de Nouveau Monde devaient passer chaque panneau en revue et tenter de répondre aux inquiétudes exprimées. C'est à ce moment que M. Gilles Cartier, président de l'APLT a obtenu la parole afin de prononcer une déclaration importante au nom de cette association qui depuis 35 ans défend la région du lac Taureau contre les atteintes à son environnement naturel et à la qualité de vie de ses résidents. Cette déclaration annonce qu'en considération de tous les éléments négatifs majeurs apportés par ce projet de mine à ciel ouvert aux portes de la belle région touristique de St Michel-des-Saints et situé à la limite du Parc régional du lac Taureau, l'APLT déclare son opposition ferme et définitive au projet. Et en conséquence, le président de l'APLT a demandé à tous les membres présents de l'APLT de quitter la salle pour confirmer leur opposition au projet et leur refus de participer à tout effort de co-conception demandé par le promoteur.

Après cette déclaration de l'APLT qui survenait à la suite de celle de la Coalition COPH, une grande partie de l'assistance a quitté la rencontre, au grand désarroi du promoteur !

Notre conclusion

On peut dire que cette rencontre, organisée par le promoteur Nouveau Monde dans le but annoncé de répondre aux questions des résidents et villégiateurs touchés de plus ou moins près par l'exploitation de la mine à ciel ouvert, n'a pas rencontré le but souhaité par le promoteur. Elle a en effet révélé qu'un grand nombre de résidents de la région sont non seulement très inquiets au sujet de ce projet, mais aussi que beaucoup annoncent une opposition pure et simple au projet, ce qui semble constituer une surprise pour le promoteur.

En ce qui concerne l'APLT, les membres du conseil d'administration ont pris la décision de s'opposer au projet après en avoir évalué « les pour et les contre ». En effet, dans « **le Bilan final de ce projet** », on constate que pour le « **Positif** » qui se résume à la promesse de quelques emplois locaux de qualité très discutable (emplois temporaires puisque tributaires du cours du graphite sur les marchés internationaux et dont le taux de dangerosité est clairement identifié dans les archives de la CSST), le « **Négatif** » est écrasant : destruction physique irréversible d'une région proche du village ainsi que de son environnement et de sa faune, création de nuisances importantes

et de risques de santé pour toute la population à cause des bruits d'exploitation et de dynamitage ainsi que par la dissémination importante de poussières, déplacement ou quasi-expropriation de nombreux résidents proches de la zone touchée, risque élevé de pollution des eaux souterraines et de surface, destruction de la réputation et du potentiel touristique et de villégiature de toute la région avec les pertes d'emplois associées, atteinte au développement du Parc régional du lac Taureau, risque de diminution de la valeur foncière des résidences et frein important au développement de la villégiature dans la région.

Le promoteur donne l'apparence de faire des efforts pour répondre aux inquiétudes des résidents de la région. Cependant il est clair qu'il a besoin d'obtenir « l'acceptabilité sociale » de son projet afin de satisfaire aux exigences du gouvernement, mais aussi de ses investisseurs et de son acheteur éventuel. Et les quelques promesses qu'il s'avance à faire ne sont que gratuites puisqu'il cherche déjà à vendre ses intérêts à une société exploitante (locale ou étrangère) qui ne sera aucunement liée par ses promesses.

À noter que le maire de St Michel était présent en début de cette rencontre très importante, mais a quitté la réunion pour aller à la chasse ! Cela est regrettable, alors que lui-même persiste à annoncer que ce projet ne rencontre pas d'opposition et qu'il ne suscite que quelques inquiétudes chez certains résidents. À cause de son absence à cette rencontre, il n'a pas pu constater de lui-même l'ampleur de l'opposition à ce projet au sein de la communauté de St Michel-des-Saints.

Déclaration au nom de l'Association pour la protection du lac Taureau (ou APLT) à l'occasion de la rencontre organisée par le promoteur Nouveau Monde le 17 septembre 2016 à St Michel-des-Saints

Par Gilles Cartier

Préambule

Notre association existe depuis 35 ans et fait partie intégrante de la vie sociale et communautaire de St Michel-des-Saints. Sa mission est de protéger l'environnement naturel du lac Taureau, ainsi que de protéger la qualité de vie des résidents et villégiateurs. Notre association est fière d'avoir contribué à établir le statut de Parc Régional qui entoure le lac Taureau et d'avoir ainsi participé à asseoir la réputation du secteur récréotouristique de St Michel-des-Saints.

Relativement à la rencontre d'aujourd'hui et dans les circonstances, l'APLT déclare qu'elle ne peut être favorable au projet de développement d'une mine de graphite à ciel ouvert à proximité de St-Michel-des-Saints, ceci pour les raisons suivantes :

CONSIDÉRANT QUE le projet de mine de graphite à ciel ouvert aux portes de St Michel-des-Saints, proposé par le promoteur Nouveau Monde, consisterait réellement en une détérioration complète de l'environnement naturel sur un large secteur situé à proche distance du village et en conséquence aurait des impacts physiques, biologiques et humains importants et pratiquement irréversibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comporte des risques majeurs de contamination des eaux de surface et souterraines à court, moyen et long terme, que les impacts du rabattement des eaux souterraines

sur l'eau potable et les puits peuvent être graves, et que le rejet des eaux potentiellement contaminées se ferait dans le bassin versant de la rivière Matawin et du lac Taureau;

CONSIDÉRANT QUE les poussières générées par les procédés d'extraction, de transport et de traitement du minerai de graphite comportent des risques importants pour la santé, d'abord pour les travailleurs de la mine qui seront constamment exposés à ces poussières (tel que cela est identifié dans la banque de données de la CSST), mais aussi pour la population du village. En effet, la propagation des poussières vers le village sera facilitée par les vents dominants, ce qui risquera de créer des problèmes de santé graves et permanents, et principalement pour les enfants qui sont les plus à risque de souffrir de problèmes causés par la contamination de l'air.

CONSIDÉRANT DE PLUS QUE les leçons tirées de l'expérience de plusieurs mines à ciel ouvert au Québec montre que les sociétés exploitantes sont peu portées à respecter les normes environnementales, normes que le gouvernement se montre incapable de faire respecter, et les problèmes à la mine de Malartic en sont un exemple frappant;

CONSIDÉRANT QUE, À TITRE D'EXEMPLE, la Chine, 1er producteur mondial de graphite, a récemment fermé une douzaine de mines de graphite compte tenu du fait que l'air et l'eau sont maintenant souillés, ce qui inquiète les autorités relativement à la santé des populations.

CONSIDÉRANT QUE un tel projet de mine à ciel ouvert aux portes de St Michel-des-Saints transformerait une belle région touristique en une zone minière et industrielle, ce qui porterait une atteinte grave à la réputation de région récréotouristique naturelle, et ce qui risquerait d'entraîner une baisse importante de l'économie liée à ces activités, ainsi qu'une chute de la valeur foncière des propriétés de villégiature et des résidents de St Michel;

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS QUE la rencontre d'aujourd'hui organisée par le promoteur fait partie d'un processus recommandé par le ministère de l'environnement dans ses « Directives pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement », et que l'APLT croit que le promoteur souhaite présenter son projet de manière favorable plutôt que de réellement informer la population sur les dangers et risques d'un tel projet.

CONSIDÉRANT FINALEMENT QUE la présente rencontre pourrait être le début de mise en place du « comité de co-conception » que le promoteur veut établir pour l'aider dans la conception de son projet, et que toute participation à ce comité de co-conception risque de devenir synonyme d'acceptation du projet;

EN FOI DE QUOI et compte-tenu de la structure de cette consultation, ***l'Association pour la Protection du Lac Taureau (APLT)*** ne souhaite pas participer plus longtemps à cette rencontre qui ne permet pas, selon nous, d'entendre les enjeux réels associés à ce projet de mine à ciel ouvert.

En conclusion, au nom de tous ceux et celles qui ont eu la chance de profiter de ce joyau qu'est le parc régional du Lac Taureau et sa région environnante, et pour s'assurer qu'ils le pourront encore longtemps, nous réaffirmons notre ferme opposition au projet de mine de graphite à ciel ouvert aux portes de Saint-Michel-des-Saints. Ce projet met à risque l'intégrité du territoire naturel, la santé de la population, ainsi que l'avenir récréotouristique de notre belle région «Aventure Nature».

Références

- 1- Fiche de l'Université de Franche Comté (France) – « Le graphène : Impact de l'extraction sur l'environnement » : http://ufrlonslesauvier.free.fr/MDD2012/Projet_tut/projet-Graphen
- 2- Fiche avec photos du ministère des ressources naturelles du Québec : « Exploitation du graphite » <https://mern.gouv.qc.ca/mines/industrie/mineraux/mineraux-exploitation-graphite.jsp>

Graphène : L'impact de l'extraction minière sur l'environnement

UFC – Université de Franche Comté – France

(Réf. : http://ufrlonslesauvier.free.fr/MDD2012/Projet_tut/projet-Graphen)

Les effets sur le paysage

Les carrières à ciel ouvert en roche massive modifient de façon importante le paysage, en créant des falaises, en découpant des collines, en créant des trous profonds en plaine.

Les effets sur l'eau

Les effets sur la qualité de l'eau et la disponibilité des ressources en eau dans la zone du projet constituent peut-être l'impact le plus important d'un projet d'exploitation minière. Les questions clés sont de savoir si les fournitures en eau de surface resteront appropriées à la consommation humaine, et si la qualité des eaux de surface dans la zone de creusement sera suffisante pour permettre la vie aquatique et la faune terrestre native.

L'érosion des sols et des déchets miniers dans les eaux de surface

Pour la plupart des projets miniers, le potentiel d'érosion de sol et de sédiments dans l'eau de surface et la dégradation de la qualité de celle-ci est un grave problème.

Impacts de l'exhaure des mines

Lorsqu'une mine à ciel ouvert intercepte la nappe phréatique, les eaux souterraines envahissent les puits. Pour poursuivre les travaux d'exploration, les compagnies minières doivent pomper cette eau vers un autre endroit. Le pompage et le déversement des eaux provoquent un ensemble unique d'impacts environnementaux

Impacts de projets miniers sur la qualité de l'air

Les émissions atmosphériques se produisent à chaque étape du cycle de la mine, mais surtout pendant l'exploration, le développement, la construction et les activités opérationnelles. Les opérations minières mobilisent de grandes quantités de matières, et des déchets de piles contenant des particules de petite taille sont facilement dispersés par le vent. La circulation des engins sur les pistes, ainsi que le concassage et le criblage soulèvent beaucoup de poussières.

- Sources mobiles

Les sources mobiles de polluants atmosphériques incluent les véhicules lourds utilisés dans les opérations d'excavation, les voitures qui transportent le personnel sur le site minier et les camions qui transportent les matériels miniers. Le niveau d'émissions de polluants provenant de ces sources dépend du carburant et de l'état de fonctionnement de l'équipement. Bien que les émissions individuelles puissent être relativement faibles, collectivement ces émissions peuvent constituer de réelles préoccupations.

- Source fixes

Les principales émissions gazeuses proviennent de combustion de carburants dans les installations de production électrique telles que des opérations de séchage par exemple.

Bruits et vibrations

La pollution par le bruit associé à l'exploitation minière peut inclure les bruits en provenance des moteurs de véhicules, le chargement et le déchargement de roches.

- **les vibrations des tirs de mine** : les tirs n'étant jamais parfaits, ils subissent une déperdition d'énergie. La réglementation fixe des limites strictes aux vibrations maximales admises sur les structures autour des carrières. Le respect de la réglementation n'empêche pas les réclamations (dont certaines ne sont pas toujours exemptes de mauvaise foi et de calculs financiers) ;

- **les vibrations du transport par camion** : bien moins remarquées, car non spécifiques aux carrières, leur intensité est souvent bien supérieure à celles des tirs de mine ;

- **le bruit** : les appareils de broyage sont particulièrement bruyants, tout comme le bruit de la roche tombant dans la benne d'un camion vide et le bruit des avertisseurs sonores de recul des engins. La réglementation encadre là aussi les niveaux de bruit maximaux acceptables en bordure d'exploitation en période diurne et nocturne.

La vibration affecte la stabilité des infrastructures, les bâtiments et les maisons des personnes vivant à proximité des opérations des grandes mines à ciel ouvert.

Impacts sur la faune

La faune est un terme général qui fait référence à toutes les plantes et tous les animaux (ou d'autres organismes) qui ne sont pas domestiqués. L'exploitation minière a une incidence sur l'environnement et les biotopes associés par le biais de la suppression de la végétation ainsi que le sol de couverture, le déplacement de la faune, le dégagement de polluants et la génération de bruit.

Impacts sur la qualité du sol

L'exploitation minière peut contaminer les sols sur de vastes zones. Les activités agricoles proches d'un projet d'exploitation minière peuvent être particulièrement touchées.

Impacts sur les valeurs sociales

Les impacts sociaux des grands projets miniers sont controversés et complexes. Le développement de l'extraction des minéraux peut créer des richesses, mais il peut également provoquer des perturbations considérables. Les projets miniers peuvent créer des emplois, des routes, des écoles et augmenter la demande de biens et de services dans les régions éloignées et pauvres, mais les avantages et les conséquences peuvent être inégalement partagés. Si les communautés estiment qu'elles sont injustement traitées ou insuffisamment compensées, les projets miniers peuvent conduire à des tensions sociales et à des conflits violents.

Communiqué de l'APLT publié dans la Revue de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie le 18 novembre 2016

Oui au développement durable, non à la destruction de l'environnement

Rappelons que l'APLT (Association pour la protection du lac Taureau) existe depuis 35 ans et que sa mission est de défendre la région du lac Taureau contre les atteintes à son environnement naturel et à la qualité de vie de ses résidents. Au travers de toutes ces années, l'APLT a pris des positions parfois critiquées sur des dossiers importants affectant la région de St-Michel-des-Saints et en particulier le lac Taureau. Ses positions se sont le plus souvent révélées justifiées, et grâce à cela, notre association a acquis une réputation respectée et s'est affirmée comme une entité incontournable de la communauté de St-Michel.

L'APLT applaudit à l'arrivée de deux nouveaux projets dans le domaine forestier.

D'abord le redémarrage de la scierie de St-Michel (effectif cet automne), et ensuite le développement de l'usine de granules de bois « La Granaudière » (qui va devenir une réalité à court terme) : voilà deux réussites dont les promoteurs peuvent être fiers et qui s'intègrent parfaitement dans la tradition forestière de la région. Elles vont faire renaître de nombreux emplois (au moins 200 emplois directs et indirects à temps plein sont annoncés) dans un domaine où l'expérience des travailleurs de la région va être utilisée à son meilleur. L'APLT félicite les promoteurs et dirigeants de ces projets et souhaite bien sûr le plus grand succès à ces entreprises qui vont redonner un nouveau souffle à toute la région de St-Michel.

Et en plus, fait remarquable à signaler, ces deux projets s'inscrivent absolument dans un objectif de développement durable et ne vont en rien détruire l'environnement naturel de la région

Par contre, l'APLT se déclare en opposition complète avec le projet de mine de graphite à ciel ouvert.

Rappelons que lors de la rencontre du 17 septembre dernier organisée par le promoteur de ce projet, le président de l'APLT a fait une déclaration importante avisant le promoteur et la population de St Michel que l'APLT allait s'opposer à ce projet de mine à ciel ouvert aux portes de St Michel.

Car dans **le Bilan final de ce projet**, on constate que pour le **Positif très limité** (qui se résume à la promesse de quelques emplois locaux de qualité très discutable puisque temporaires, étant tributaires du cours du graphite sur les marchés internationaux, et dont le taux de dangerosité est clairement identifié dans les archives de la CSST), le **Négatif est écrasant**.

En effet, ce projet signifie: la déforestation et la détérioration physique irréversible d'une région proche du village ainsi que de son environnement et de sa faune, le déplacement ou la quasi-expropriation de nombreux résidents, la création de nuisances importantes et de risques de santé pour toute la population de St-Michel à cause des bruits d'exploitation et de dynamitage et par la dissémination de poussières potentiellement toxiques, ainsi que le risque élevé de pollution des eaux souterraines et de surface. Cela signifie en plus la transformation d'une région touristique en une

zone minière et industrielle, c'est-à-dire la détérioration de la réputation et du potentiel touristique et de villégiature de toute la région avec les risques de pertes d'emplois associées, une atteinte au développement du Parc régional du lac Taureau, ainsi que la diminution de la valeur foncière des résidences.

Comment peut-on prétendre qu'un tel projet va respecter l'environnement et le développement durable, alors qu'il consiste en une dégradation majeure d'un territoire et de son environnement en creusant des cratères immenses (le 1^{er} annoncé serait long de 1,7km, large de 400m et profond de plus de 140m) et en empilant des montagnes de rejets ?

Nous estimons que la création d'emplois à court terme ne justifie pas la détérioration irréversible d'une belle région du Québec.

En conséquence, l'APLT a jugé que, dans le cadre de sa mission, son devoir est de s'opposer à ce projet de mine à ciel ouvert afin d'empêcher la destruction d'une partie de la région de St-Michel-des-Saints. Notre devoir est de conserver la beauté naturelle de notre région, non seulement pour le bénéfice de notre génération, mais aussi et surtout pour le bien-être de nos enfants et petits-enfants

Pour plus de détails, voir notre site web : www.aplt.org

Références

- 1- Fiche de l'Université de Franche Comté (France) – « Le graphène : Impact de l'extraction sur l'environnement » : http://ufrlonslesauvier.free.fr/MDD2012/Projet_tut/projet-Graphen
- 2- Fiche avec photos du ministère des ressources naturelles du Québec : « Exploitation du graphite » <https://mern.gouv.qc.ca/mines/industrie/mineraux/mineraux-exploitation-graphite.jsp>

La mine de graphite Matawinie, pourquoi il faut dire non

Par Paul Ménard

L'impact sur les résidents

L'annonce du projet de mine à ciel ouvert aux portes de St-Michel-des-Saints provoque beaucoup de réactions aux antipodes les unes des autres : certains voient ce projet comme « de l'or en barre » puisqu'il va créer des emplois, et d'autres le voient comme une atteinte inacceptable à l'intégrité, à l'environnement et à la réputation du territoire. **Mais à-t-on aussi pensé à l'impact social majeur que ce projet pourrait avoir sur les résidents les plus proches qui seront bouleversés dans leur vie ?**

La carte ci-jointe situe le projet de mine Matawinie par rapport à la municipalité et aux développements domiciliaires avoisinants. Cette carte est une reproduction partielle du plan distribué par le promoteur Nouveau Monde lors de la rencontre du 17 septembre 2016. Le cercle en rose montre le périmètre de 1 km à partir du cratère (longueur 1,7 km et largeur 0,4 km); puis, le cercle en bleu décrit la zone élargie dans un rayon de 2 km. Nous pouvons apercevoir que des lots construits ou non sont touchés.

Le principal problème qui suscite de vives réactions, c'est que la mine est exploitée à ciel ouvert. Et alors qu'elle est située à moins de 5 km de la municipalité (donc suffisamment éloignée "selon certains" du village), il ne faut pas oublier que de nombreuses résidences se trouvent à proximité directe du site d'exploitation projeté.

Selon les rencontres tenues en février et en septembre 2016, la compagnie Nouveau Monde prévoit déjà une douzaine de simili-expropriations (ou rachats pratiquement forcés, puisque le site ne sera plus habitable pour la villégiature) dans le rayon de 1 km de la fosse Ouest. Rien ne pourra les empêcher d'en exproprier d'autres résidences une fois la mine en opération, si le gisement s'étend plus à l'est que prévu initialement et/ou si les inconvénients pour les résidences situées au delà du rayon de 1 km s'avèrent insupportables. En effet, il est fort probable que tous les résidents des environs seront affectés de différentes manières par le bruit, par la circulation de lourds camions sur les routes et les poussières qui voyagent généralement en direction ouest-est.

Combien de résidents directement affectés ?

Un premier décompte des propriétaires qui seront directement touchés par les activités de la mine, **sur le gisement Ouest**, indique ceci :

- Dans le 1^{er} km, il y aurait 37 terrains, dont 13 avec résidences. (A noter que cette donnée a été utilisée par le promoteur NM qui propose de les racheter à une valeur dite « valeur marchande », donc encore moins avantageuse qu'une expropriation);
- Dans un rayon de 1,5 km, il y a environ 99 terrains additionnels, dont 28 sont déjà construits et comportent des résidences récentes et dont le site risque d'être perturbé par du bruit et des poussières;
- Au-delà, dans un rayon de 2 km, il y aurait environ 120 terrains privés, et près de 50 résidences existantes qui, elles aussi, risquent de perdre leur qualité de vie;

- Donc, au total, on parle de 91 résidences existantes dans un rayon de 2 km du gisement Ouest qui risquent d'être directement affectés par la mine, et ceci sans parler de celles qui sont un peu plus loin de la mine, mais qui risquent elles aussi d'en subir beaucoup d'inconvénients. De plus, environ 165 propriétaires de lots non encore construits verront leur projet de chalet s'effondrer. Cela fait beaucoup de familles dont la vie sera bouleversée !
- Notons que le promoteur lui-même avait identifié, dans son étude technique de mars 2016, un total de 241 propriétaires affectés dans un rayon de 2 km.
- Et juste au-delà de cette limite se trouve le grand lac England qui présente un grand potentiel de développement de villégiature et autour duquel des lotissements ont déjà été déterminés. Mais qui voudra investir et construire un chalet dans cette zone, à proximité d'une mine à ciel ouvert ? Voilà un autre impact économique très négatif de ce projet minier.
- De plus, il est tout à fait probable que la société d'exploitation minière se tournera tôt ou tard vers le gisement Sud puisque les concessions prises par le promoteur couvrent aussi cette région, ceci afin de rentabiliser ses immobilisations. On peut donc prévoir que des dizaines de résidences supplémentaires risquent d'être expropriées et la vie de nombreux autres résidents risque d'être bouleversée dans la zone des deux lacs du Trèfle et du lac Travers.



Exemple de l'aménagement paysager préféré des sociétés minières (Photo MRN)

Ce projet de mine risque donc de déranger bien des propriétaires de maisons ou de terrains, donc bien des familles qui ne méritent certainement pas de tels désagréments, et en pousser d'autres à quitter leur résidences, à vendre leur maison et leur terrain à perte et à abandonner le territoire de S-Michel-des-Saints. On parle ici de **plus d'une centaine de familles qui risquent d'être affectées, soit pratiquement évincées de leur résidence à cause de désagréments insupportables, soit pour ceux qui restent en subissant les désagréments d'une mine à ciel ouvert à leur porte.**

Il faut réaliser que ce projet se trouve dans une zone habitée, et non pas au fond des bois, comme certains le pensent !

Et de plus, cette région qui sera désertée par les villégiateurs/investisseurs et tous ces lotissements qui ne seront pas construits signifient une perte potentielle très importante d'emplois et de revenus pour la région.

Des amoureux de la nature qu'on veut déloger

Nous avons visité le Domaine Lagrange récemment et nous avons été impressionné par la qualité du projet de lotissement : grands terrains très boisés dont les bâtisses se comparent avantageusement avec celles qu'on retrouve dans le village. D'ailleurs, toutes sont assez récentes, de sorte qu'elles ont été soumises aux plus récentes normes et règlements municipaux en vigueur. Elles possèdent des systèmes autonomes (puits artésiens) pour l'alimentation en eau potable ainsi que des fosses septiques avec champs d'épuration approuvés. Il est évident que beaucoup de commerces locaux ont pu profiter de cette manne économique au cours des dernières années. Enfin, le projet est desservi par de bonnes routes et l'électricité dessert l'ensemble des résidences déjà construites.

Un chalet ou une résidence secondaire est souvent la consécration d'un rêve pour un couple avec ou sans enfant. Année après année, ils sont devenus des résidents de St-Michel, à temps plein ou à temps partiel, au même titre que tous les autres résidents du village et de la région.

Et voilà qu'en promettant de la création d'emplois, on veut les pousser à vendre et à désertifier leur maison, alors que depuis plusieurs années ils ont participé à l'économie du village par leurs investissements dans la construction et la rénovation de leur maison, mais aussi en payant leurs taxes foncières et scolaires. Quelle ingratitude !

La position de la municipalité

Il m'apparaît que la municipalité a pris trop rapidement position en faveur de ce projet, et ceci sans réflexion préliminaire et sans étude indépendante pour justifier cette position (voir la résolution prise par le Conseil municipal le 15 février 2016). Cela paraissait peut-être justifié, à prime abord, puisque les possibilités d'emplois dans la région se font rares, suite à la fermeture des usines de sciage et de contreplaqués. Mais ne devrait-on pas prendre aussi en compte, entre autres, les probables pertes d'emplois reliées à une diminution de la villégiature, de même que la perte de revenus des taxes résultant d'une diminution de la valeur immobilière ?

Cependant, l'APLT ose croire que **les élus municipaux ne considèrent pas que ces propriétaires affectés par la mine sont des citoyens de seconde classe**, et qu'on peut les laisser à eux-mêmes face à un promoteur qui cherche avant tout à faire le plus d'argent possible. **Ces propriétaires méritent le même respect et les mêmes considérations que tous les autres citoyens de la municipalité.**

Rappel des luttes récentes avec les promoteurs

Les promoteurs miniers sont toujours à la recherche de gisements importants pour toutes sortes de métaux dont l'exploitation se rentabilisera le plus rapidement possible. Plusieurs sont supportés par des multinationales, et ils disposent souvent de moyens financiers énormes.

Pour parvenir à leurs fins, ces compagnies arrivent à persuader toute la chaîne des dirigeants décideurs, à commencer par les municipalités (par exemple, en proposant « une fondation des générations ! », les MRC et même les communautés autochtones). **Malheureusement, ceux qui sont le plus directement touchés directement propriétaires riverains d'un projet de mine convoité sont rarement, sinon jamais, consultés en premier.**

Il ne faut pas succomber à l'enthousiasme des spéculateurs. Pour eux, c'est le potentiel de revenus qui prime par-dessus tout. C'est pourquoi on tend de plus en plus à exploiter les mines à ciel ouvert, ce qui réduit les coûts d'exploitation, surtout si les gisements sont moins profonds dans la croûte terrestre.

Cependant, il est tout à fait légitime qu'une opposition se manifeste toutes les fois qu'un projet minier risque de bouleverser une région. Il y a des exemples récents où l'action citoyenne s'est fait entendre et où les promoteurs et les dirigeants locaux et gouvernementaux ont reculé sur leur position initiale :

- le projet de mine d'uranium de Sept-Iles;
- l'exploitation de la centrale à gaz du Suroît à Beauharnois;
- l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent;
- l'exploitation des gaz de schiste de l'île d'Anticosti;
- l'oléoduc Énergie-Est (présentement en processus d'examen).

Un autre exemple est l'exploitation intensive des gaz de schiste dans plusieurs états de États-Unis, ce qui commence à créer des inquiétudes. La fragilisation du roc dans de multiples trous de forage pour en retirer les gaz serait responsable récemment de plusieurs tremblements de terre de forte magnitude, principalement concentrés dans les états producteurs de gaz de schiste.

On peut se rappeler aussi que l'exploitation de l'amiante au siècle dernier était bien vue dans la région d'Asbestos et de Thedford Mines (cela créait alors beaucoup d'emplois !), jusqu'à ce qu'on découvre, plusieurs années plus tard, que les particules fines des fibres d'amiante causaient l'amiantose, une maladie mortelle pour les travailleurs et les résidents demeurant à proximité des sites d'exploitation.

L'exploitation d'une mine à ciel ouvert produit toujours des quantités importantes de poussières. Or, dans le cas qui nous concerne, les vents dominants viennent de l'ouest, et soufflent donc en direction des propriétés voisines et du village. Personne ne peut prévoir l'impact de la toxicité de ces poussières ni les risques qu'encourront les travailleurs à la mine et la population en général.

Conclusion

Pour de nombreux propriétaires situés à proximité de la mine de graphite, la vente et la désertion de leur résidence, la perte de quiétude des lieux et es souvenirs accumulés au cours des années passées n'a pas de prix. Le site choisi répondait à un rêve longtemps muri. Quelles garanties de bien-être et quelle motivation ces résidents auront-ils pour qu'ils puissent encore songer à habiter ce coin pittoresque de la haute Matawinie.

Combien de ces résidents expropriés ou dérangés choisiront simplement de fuir cette région qui leur témoigne autant d'ingratitude ?

Et pour ceux qui restent, le projet suscite aussi d'autres craintes, tant au niveau du bruit (dynamitage, transport lourd, bruits émis pour le broyage de la roche dans l'usine de transformation, etc.). Va-t-on réellement contrôler le bruit la nuit entre 22h et 7h le matin comme mentionné dans les règlements municipaux ? À quelle fréquence se feront les dynamitages, sachant que les chiffres annoncés par le promoteur ne seront probablement pas respectés par la future société exploitante, si l'on se base sur l'expérience d'autres mines ?

Et la possible pollution des eaux de surface et des sources souterraines sera-t-elle un boni pour ceux qui auront résisté au promoteur ?

A long terme, il n'est pas assuré que la municipalité en sortira gagnante. En effet, les nouveaux travailleurs de la mine qui viendront s'établir à St-Michel-des-Saints occuperont pour la plupart les maisons devenues vacantes au cours des dernières années. Aussi, nous doutons que les propriétaires des maisons démolies se reconstruisent ailleurs dans la municipalité. Enfin, tous les terrains qui seront abandonnés sont autant de promesses de construction à court terme qui ne se réaliseront pas.

Devant l'incertitude sur les effets de la mine sur la santé et sur la qualité de vie en général, bon nombre de villégiateurs hésiteront longtemps avant d'investir dans la construction ou la rénovation d'une résidence à cet endroit, devant les risques de dévaluation des propriétés. **On ne parlera plus de « boom minier » mais, de « déclin de villégiature »**

Car des industries bruyantes et polluantes à Saint-Michel-des-Saints, nous n'en voulons pas ! Nous voulons conserver notre paysage enchanteur et la qualité de vie exceptionnelle dont les résidents de longue date sont fiers, qui a attiré de nombreux visiteurs et encouragé des villégiateurs à se construire un chez soi, qui répond à leurs rêves, et qui a contribué à la vie économique de la région.

Nous sollicitons donc fortement la municipalité pour qu'elle nous appuie dans notre mouvement de refus, afin de faire front commun pour demander l'arrêt immédiat de ce projet de mine de graphite.

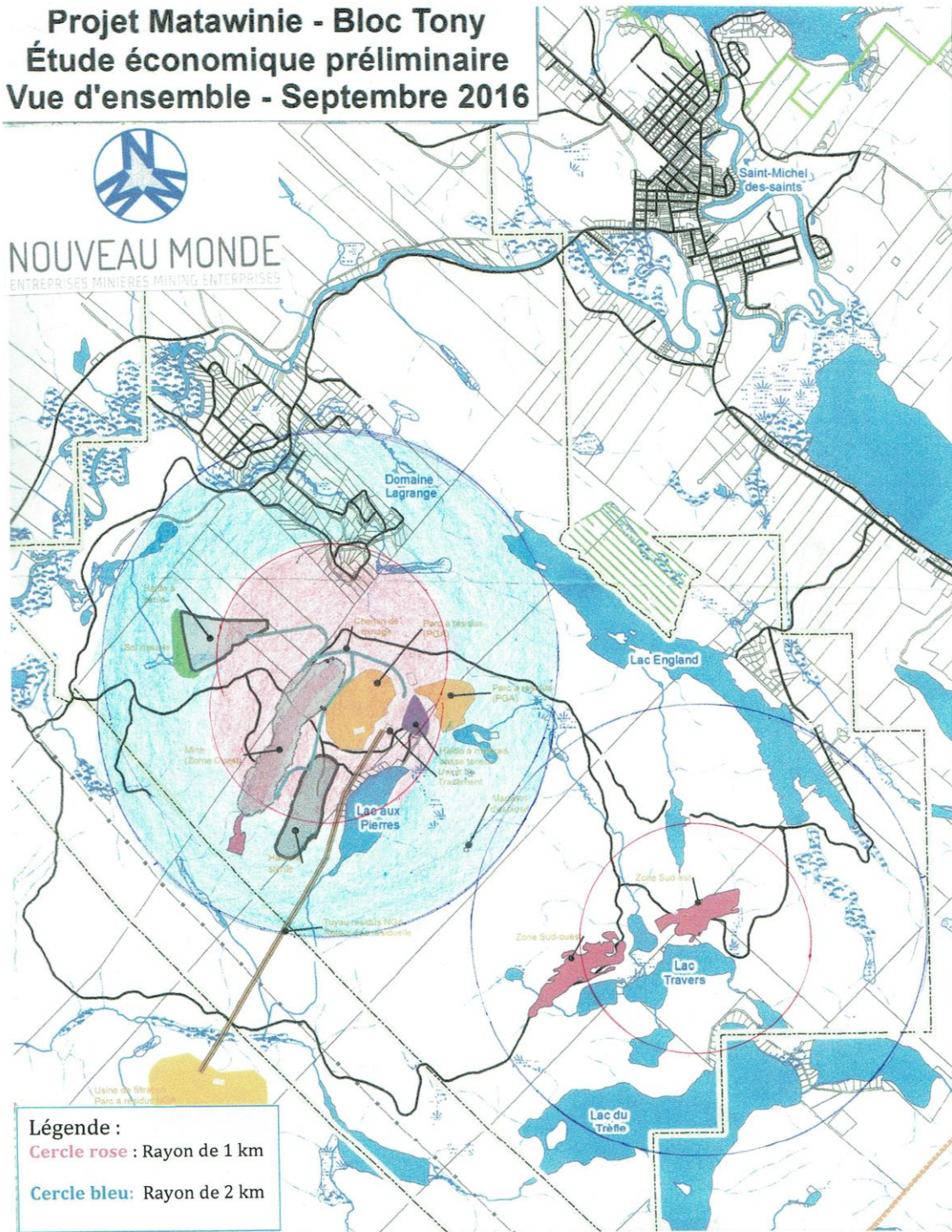
Projet Matawinie - Bloc Tony

Étude économique préliminaire

Vue d'ensemble - Septembre 2016



NOUVEAU MONDE
ENTREPRISES MINIÈRES MINING ENTERPRISES



Des citoyens réagissent contre les mines et autres projets invasifs

Par Daniel Tokatéloff

1- Demande de recours collectif de 70 millions \$ à Malartic

Extrait de l'article du journal La Presse - 2 août 2016

Un comité citoyen de Malartic a présenté hier une demande de recours collectif dans l'espoir d'obtenir plus de 70 millions en dédommagement pour les résidents du coin, qui subissent le bruit, la poussière et les vibrations causés par la première grande mine à ciel ouvert canadienne installée en milieu habité. Le comité citoyen qui mène la bataille estime qu'environ 700 foyers représentant 1400 personnes seraient concernés. La demande présentée à la Cour supérieure du district de Val-d'Or précise que les résidents se sentent « confinés à la maison à cause de la poussière excessive et du bruit ». « Souvent, sans même mettre le pied dehors, des résidents sentent leurs dents crisser comme s'ils avaient mangé du sable », précise la demande. Les résidents parlent de stress, d'insomnie causée par le bruit, du nettoyage constant de leur propriété constamment recouverte d'une voile de poussière.

Un récent sondage réalisé auprès des résidents révélait qu'entre 42 et 57 % de ceux qui habitent les secteurs sud de la municipalité souhaiteraient être relocalisés si la possibilité leur était offerte. Récemment, l'entreprise minière a présenté un projet de rachat de certaines maisons qui a été jugé nettement insuffisant par plusieurs résidents.

2- Demande d'injonction visant la mine Canadian Malartic : Des citoyens exigent le respect des lois et des normes

Extrait du communiqué des citoyens du 15 Août 2016

Des citoyens affectés par les opérations de la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic —la plus grande au pays en milieu habité — ont déposé aujourd'hui à la Cour supérieure du Québec une demande d'injonction exigeant que la minière respecte en tout temps les normes du Québec et les conditions de son permis. L'injonction vise aux premiers chefs le respect des normes de bruit la nuit et les limites de quantités de roches extraites chaque jour. Rappelons que le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic a également appuyé le dépôt d'un recours collectif le 1er août 2016 en relation avec les multiples impacts des opérations de la mine Canadian Malartic.

Plus de 3500 dépassements des normes - Le recours allègue que la mine Canadian Malartic a commis plus de 3500 infractions aux normes depuis sa mise en exploitation en 2011, incluant plus de 366 dépassements des normes de bruit la nuit dans la dernière année seulement. « Nous sommes exaspérés des dépassements à répétition des normes de bruit la nuit. Grondement des machines et des camions, l'usine qui scille toute la nuit, les foreuses qui vrillent et qui frappent, les roches qui tombent dans les bennes de camions, plusieurs citoyens sont directement affectés. Troubles de sommeil, insomnie, réveils en sursaut, stress, les enfants qui dorment mal... il faut que ça cesse..... »

Où est le ministère de l'Environnement ? A-t-il fermé les yeux toutes ces années ? Face aux dépassements répétés des normes et face à ce qui semblent être des violations graves des conditions originalement permises pour la minière Canadian Malartic, les citoyens s'interrogent sur le rôle du ministère de l'Environnement. « Où le ministère de l'Environnement dans toute cette affaire ? Que fait-il ? Pourquoi n'a-t-il pas agi pour rappeler à l'ordre la minière durant toutes ces années ? »

3- Valeur des maisons à proximité de la mine Canadian Malartic : une nouvelle étude confirme un manque à gagner de 41000\$ à 70000\$ avec les municipalités voisines.

Communiqué de Québec meilleure mine (QMM) le 12 décembre, 2016

Contrairement aux déclarations faites ces derniers jours par les représentants de la minière Canadian Malartic et du Groupe de travail, la Coalition « Québec meilleure mine » arrive à une toute autre conclusion concernant une nouvelle étude rendue publique vendredi dernier et portant sur l'état du marché immobilier à Malartic en comparaison avec le reste de la région (voir l'étude: <http://communaute.canadianmalartic.com/getfile/4032>).

« Les données compilées dans l'étude sont très claires : la valeur moyenne des maisons à proximité de la mine Canadian Malartic est parmi la plus faible de toute la région de la Vallée de l'Or. L'écart est considérable avec une différence d'au moins 41 000\$ à 70 000\$ avec les municipalités voisines (moyenne 50 000\$), et ce, même en tenant compte de l'âge des maisons. Cet écart augmente de 50 000\$ à 108 000\$ en ne tenant pas compte de l'âge des maisons (moyenne 93 000\$) » affirme Ugo Lapointe, coordonnateur à MiningWatch Canada et co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine.

4- Jugement Barette -vs- Ciment Saint-Laurent Inc. (Beauport, Québec)

En résumé, le 20 novembre 2008, la compagnie Ciment du Saint-Laurent a été condamnée par un juge de la Cour suprême à dédommager ses voisins pour les préjudices subis à cause de ses activités malgré le fait que la compagnie n'avait aucunement contrevenu aux règlements en vigueur. En un mot, le jugement s'est fondé sur la mesure des incon vénients subis plutôt que sur la faute.

En effet, l'article 976 du Code civil du Québec se lit comme suit :

« *Les voisins doivent accepter les incon vénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance qu'ils se doivent, suivant la nature ou la situation de leurs fonds, ou suivant les usages locaux* ». En l'occurrence, **en appliquant ce principe à la situation des résidents directement affectés par le projet minier Matawinie**, cela signifie que seront considérés comme anormaux les incon vénients du voisinage qui excèdent ce à quoi on s'attend quand on acquiert une propriété dans une zone rurale contiguë à un vaste territoire sauvage.

Ce jugement très favorable aux citoyens a beaucoup joué dans l'importance que revêt aujourd'hui – pour les promoteurs – l'acceptabilité sociale d'un projet puisque l'attention des investisseurs est désormais attirée sur la **possibilité d'un recours collectif** advenant la concrétisation d'un projet, minier ou autre, ce qui ajoute un risque financier à cause du précédent créé par ce jugement qui pourrait faire jurisprudence.

Dans le cas précis du projet de mine à ciel ouvert Matawinie, ce jugement devrait aussi attirer l'attention des autorités municipales et gouvernementales sur l'importance que la population attache à la réputation de « nature sauvage » de Saint-Michel-des-Saints et à la valeur patrimoniale de la région (qu'il s'agisse de résidents, de villégiateurs ou de visiteurs occasionnels).

Les mines de graphite au Québec

Par Paul Ménard

Les appréhensions des citoyens

L'exploitation d'une mine de graphite dans le voisinage immédiat de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints suscite bien des inquiétudes, non seulement parmi les résidents et propriétaires de terrains, plus particulièrement ceux qui sont localisés dans un rayon de 2 kilomètres de la mine projetée, mais aussi parmi un grand nombre de résidents de la région.

On ne peut pas connaître tous les inconvénients et risques pour la santé que vivront les citoyens de la municipalité lorsque l'exploitation de la mine atteindra sa pleine expansion, tant au niveau du bruit, des retombées des poussières et de l'achalandage accru des camions lourds sur les chemins de villégiature et sur les routes de la région.

Demande accrue du graphite

Le graphite est reconnu depuis longtemps pour ses propriétés chimique et physique. Il est malléable et c'est un excellent conducteur électrique. Il est de plus en plus recherché pour la fabrication des piles au lithium-ion, servant à l'alimentation des véhicules électriques et éventuellement des véhicules mus à l'hydrogène. Ces piles peuvent supporter des milliers de cycles de charges/décharges sans perdre leur efficacité. Elles peuvent aussi se recycler.

D'autres pays, dont la Chine, les États-Unis et certains pays d'Afrique sont les principaux producteurs de graphite. Au Canada, l'exploitation de mine de graphite de tonnage important est assez récente. Au Québec, il y a déjà la mine du Lac-des-Iles près de Mont-Laurier qui est exploitée depuis plusieurs années par la société Imerys et qui pourrait fermer dans quelques années. Il est probable que la mine de graphite de St Michel, si elle se réalise, alimentera son usine de transformation située à Terrebonne.

Le Tableau 1 qui suit établit une comparaison de trois sites miniers présentement à l'étude au Québec pour une exploitation à court terme. Les études de faisabilité et de rentabilité du site du lac Knife à Fermont (Focus Graphite) et du site du lac Guéret à Manicouagan (Mason Graphite) seraient les plus avancées.

Tableau 1 : comparaison des projets de mines de graphite au Québec.

Nom du projet	Mason Graphite	Focus Graphite (note 2)	Nouveau-Monde
Endroit	Lac Guéret près réservoir Manic 5	Lac Knife, Fermont	Lac aux Pierres, St-Michel-des-Sts
Promoteur/Responsable	Benoit Gascon	Pierre Desautels	Éric Desaulniers
Superficie	116 km ²	2986 Ha	n.d.
Type	À ciel ouvert	À ciel ouvert	À ciel ouvert
Dimension de la fosse	1,2 km x 400m	n.d.	1,7 km x 400m
Capacité annuelle	51 900 t	44 300 t	50 000 t
Concentration du minerai (note 1)	27,8%	15,3%	4,48%

Pureté après traitement, 1 ^{re} phase	97,5%	97,8%	95,43 à 97,2% (Étude Norda-Stelo)
Localisation de la 2 ^e phase	Baie Comeau	Sept-Iles	Terrebonne
Date de mise en chantier	2017	2016	2017
Début de la production	2018	2017	2020
Durée prévue la 1 ^{re} phase d'exploitation	25 ans, pour 7% de la réserve tot.	25 ans	25,7 ans
Investissement	166 M\$	166 M\$	144 M\$
Nbre d'emplois directs locaux	n.d.	80	60-80
Budget de fermeture et de restauration du site	n.d.	7,8 M\$	10 M\$
Horaire d'opération de la mine	5 jrs/sem, 10h/jrs, 7 mois/an	n.d.	n.d
Commentaires	Zone non habitée	Zone non habitée	Zone habitée

Note 1 : Les chiffres de concentrations pour les 3 projets sont tirés du document de Nouveau Monde « Corporate Presentation » daté d'août 2016 et disponible sur son site web.

Note 2 : Depuis décembre 2016, il semble que le projet Focus – Lac Knife ait été mis de côté par son promoteur.

Les trois mines à l'étude présentement sont de type à ciel ouvert, et les cratères en escaliers auront une superficie similaire. La production annuelle de graphite sera sensiblement la même pour les trois projets. Par contre, on remarque que la concentration du minerai est beaucoup plus faible pour le projet de Saint-Michel, en particulier en comparaison avec le projet de Mason Graphite qui a une concentration 5 à 6 fois supérieure. Il faudra par conséquent extraire beaucoup de pierre à St Michel pour obtenir la même quantité de graphite, ce qui va entraîner de véritables montagnes de rejets d'excavation.

Un autre facteur important à considérer est la localisation du site. Celui de Saint-Michel serait le seul **dans une région urbaine**. Ceci peut représenter un avantage puisqu'il ne sera pas nécessaire de construire des unités de logement pour les travailleurs. La mine de lac Knife est sensiblement dans la même situation, puisqu'elle est située à moins de 30 kilomètres de la ville de Fermont, où tous les services miniers sont disponibles, la compagnie Arcelor Métal y exploitant déjà une mine de fer importante. Les villes de Labrador et de Wabush (Terre-Neuve et Labrador) qui comptent près de 5 000 résidents sont aussi à peu de distance de l'endroit. Cependant, **à la différence de St Michel, les mines de Focus (lac Knife) et de Mason (lac Guéret) se trouvent dans des territoires vierges non habités et n'auront donc pas d'impact social dommageable pour des résidents.**

Enfin, dans les 3 cas, la première transformation du minerai sera effectuée sur place et l'usine de deuxième transformation sera localisée à l'extérieur du site d'exploitation de la mine (vraisemblablement à Terrebonne pour le projet de St Michel). Les 2 premiers projets bénéficient déjà de meilleurs moyens de transport : la route pour le projet de Mason Graphite, et le train pour le projet de Focus Graphite puisqu'il y a déjà un train qui relie Wabush à Sept-Iles.

De plus, il est probable que les projets situés sur la Côte Nord puissent aussi bénéficier d'une aide additionnelle du Gouvernement provincial, dans le cadre du projet de développement du Plan Nord.

Autres projets à l'étude ou en développement

Deux autres projets de mine de graphite sont présentement à l'étude par le groupe Focus Graphite. Il s'agit des lacs Tétépisca et Guinécourt. Ils sont tous deux situés près du Lac Guéret dans la région de Fermont, dans des zones non habitées.

Dans l'est du Québec, deux autres projets sur des gisements de graphite de faible capacité sont en développement plus ou moins avancé: celui de La Loutre (près de Duhamel) et celui de Grenville (près de Grenville-sur-la-Rouge, région de Calumet), les deux dans des zones habitées. Voir plus de détails sur ces projets dans notre rubrique « Quelques nouvelles en bref ».

En fait, comme l'ont identifié les géologues depuis longtemps, il y a du graphite partout au Québec, à plus ou moins faible concentration. En effet c'est un minerai fréquent dans la « province géologique de Grenville » qui couvre une vaste étendue du plateau laurentien au Nord du fleuve : Gatineau, Buckingham, Rivière rouge, Duhamel, Mont-Laurier et sa région (ND de Laus, Ste-Véronique), St-Michel et ça s'étend jusqu'au lac Guéret à côté du réservoir Manic-5 où il y a vraiment le « spot » (concentrations élevées de graphite). D'ailleurs le site du ministère des ressources naturelles mentionne qu'une douzaine de projets de mines de graphite sont actuellement en développement, à des degrés divers d'avancement, uniquement dans la partie sud du Québec.

(http://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp//cartes/carte_quebec.asp)

Si la tendance se maintient, toutes les sociétés « junior » d'exploration vont chacune essayer de frapper le « jackpot » en lançant des projets à travers le pays, jusqu'à ce que le Québec ressemble à un morceau de gryère parsemé de trous de mines à ciel ouvert.

Conclusion

En ce qui concerne le projet de mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints, l'Association pour la protection du lac Taureau a déjà fait connaître son opposition. Voici en résumé les principales raisons de cette prise de position (voir aussi la note ci-dessous):

- 1- La détérioration à grande échelle et irréversible d'une partie du territoire proche du village et de son environnement par le creusage de cratères et la création de montagnes de rejets miniers;
- 2- Les risques de pollution potentiellement toxique de l'air par les poussières émises dans l'atmosphère, et de l'eau via les affluents de la rivière Matawin;
- 3- Le bruit émis par les activités de dynamitage et de concassage de la pierre pour en extraire le graphite;
- 4- Les rachats possibles et plus ou moins forcés de plus de deux cents propriétés dans un rayon immédiat de 2 km du cratère;
- 5- L'augmentation considérable du transport lourd sur les chemins d'une région de villégiature et sur une route non construite à cet effet.
- 6- L'atteinte à la réputation de la belle région récréotouristique et de villégiature de St Michel-des-Saints

Note :

En référence pour les impacts 1 à 5 mentionnés ci-dessus, voir la fiche de l'Université de Franche Comté (France) figurant dans ce bulletin.

Un aperçu du marché du graphite visé par Nouveau Monde en lien avec le projet de mine à St-Michel

Par Michel Picard, Ph. D, Professeur honoraire, Université de Montréal

La situation générale

Les prévisions générales sur le marché du graphite, selon le « *Outlook 2017* » du « *Investing News Network* », sont assez réservées: on reconnaît que l'année 2016 a été mauvaise avec des prix stagnants et que les négociants de graphite comme Asbury Carbons du New Jersey craignent encore une baisse en 2017. Quelles sont les principales causes de cette situation ? La surproduction du minerai et le fait que la croissance prévue du marché du graphite naturel jusqu'en 2020 se réalisera surtout dans la zone asiatique avec la Chine qui veut prendre le virage du véhicule électrique (voir les liens :

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/critical-metals-investing/graphite-investing/graphite-outlook/>

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/critical-metals-investing/graphite-investing/graphite-trends/>

<http://www.satprnews.com/2017/02/08/global-graphite-market-expected-to-touch-us-17-56-billion-by-2020/>).

En Amérique du Nord, on rend le marché du graphite naturel tributaire du développement du véhicule électrique, avec l'embellie annoncée par le fabricant *Tesla* et ses prévisions de ventes. Toutefois, l'élection du président Trump vient introduire un facteur de nervosité important dans la perspective de vente des véhicules électriques, avec les promesses du nouveau président de revenir aux énergies fossiles et aux pipelines et, en sus, un clair désintérêt pour les énergies nouvelles (solaire et éolien). Avec les ventes de véhicules électriques neufs en déclin aux USA depuis 2013, passant de 3.5 à 2.9% actuellement (selon les statistiques de l'*Electric Drive Transportation Association*), l'horizon 2017 à 2020 semble plus sombre (voir le lien :

<http://electricdrive.org/index.php?ht=d/sp/i/20952/pid/20952>).

Par conséquent, tous les grands fabricants automobiles offrant des véhicules électriques (tel *GM* et *Ford*) sont sur les dents, constatant que la mévente de ces-derniers (incluant les hybrides) alourdit déjà l'inventaire des concessionnaires (voir le lien :

<https://www.thestar.com/news/world/2016/12/03/automaker-ford-wants-trump-to-change-electric-car-policies.html>). Dans leur rencontre avec le nouveau président américain le 24 janvier, les trois grands de l'auto ont même exprimé clairement leur inquiétude à devoir rencontrer les normes anti-pollution strictes de l'*Environmental Protection Agency* prévues pour 2025, ce qui aurait privilégié la production de véhicules éco-énergétiques, incluant les électriques et les hybrides. Faisant de juteux profits avec les gros VUSs et les camionnettes dans des usines américaines mises à niveau pour continuer la production, ils ont demandé un assouplissement de ces normes, ce que le président a accepté sans détour, comme en atteste le compte rendu suivant du *Business Insider*:

«*By saying that environmental regulations have gotten out of hand in the Tuesday meeting, he (Trump) reassured the automakers that they'll be getting a break on more stringent emissions and fuel-economy regulations — music to the automakers' ears as they continue to sell a lot of profitable*

pickups and SUVs and would like to back away from smaller, more fuel-efficient vehicles.» (voir le lien: <http://www.businessinsider.com/trump-loses-in-deal-with-automakers-2017-1>).

Et où se situe le Canada dans tout ça ? Eh bien, dans le marché du véhicule neuf, carrément à la remorque des Américains avec la même préférence pour les camionnettes et VUS et une pénétration du véhicule électrique '*encore sous le 1% ou autour de 1%*' (Philippe Angers dans le *Devoir* du 21 janvier 2017, p. C5; voir le lien : <http://www.ledevoir.com/economie/automobile/489753/automobile-la-vente-de-grosses-cylindrees-stimulee-par-les-faibles-prix-de-l-essence>). Mauvaise nouvelle donc, pour la levée du marché du graphite liée au démarrage de la production de masse des véhicules électriques. Aussi, l'embellie que l'on prévoyait pour le minerai à partir de 2020 (année où NM-Nouveau-Monde pourrait peut-être arriver sur le marché avec sa production) est maintenue principalement pour l'Orient à cause des choix politiques chinois et elle vaut surtout pour le graphique synthétique (par opposition au naturel), ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour le projet de mine à St-Michel-des-Saints.

Enfin, la politique québécoise d'électrification des transports cible les camions et autobus (*Lion's Bus*) plus que les petits véhicules comme les *Leaf* et autres où Québec s'accroche à une subvention à l'achat d'environ 43% inférieure à ce qu'offre l'Ontario. Or, fait intéressant côté camions et autobus chez *Lion's*, on utilise des piles sans graphite. Donc, si NM compte sur cette politique, il devra en réécrire une partie et probablement convaincre le consortium *Lion's* de passer au graphite naturel.

La position des petites minières canadiennes du graphite sur le marché

Un examen récent de la revue boursière hebdomadaire des juniors canadiens du graphite peut donner le pouls de la situation actuelle. Contexte toujours difficile où beaucoup de candidats sont disparus de l'écran-radar des agences de notation: 1-Lomiko Metals, à Ste-Véronique, Qc; 2- Graniz-Mondal, aussi à Ste-Véronique, Qc; 3- Great Lakes Graphite, à Buckingham, Qc; 4- Focus Graphite, au Lac Knife, Qc; 5- Big North Graphite, au Lac Brougham, à Griffith, On, qui s'est convertie au cobalt. NM est dans le peloton des survivants, mais sur une corde raide comme le démontrent les cotes hebdomadaires du « *Canadabulls* » depuis le 18 novembre dernier:

18 nov, 25 nov, 02 déc, 6 et 13 janvier : « *Stay in cash* » (qui signifie : titre volatile, conserver votre liquidité et attendre).

09 déc, et 16 déc : « *Stay short* » (qui signifie: prévoyez une baisse du titre).

Le 20 janvier 2017, notation contradictoire de NM par le « *Canadabulls* » et le « *Bullishinvestor* »: «*Stay long*» (perspective de rendement à long terme) attribué par la première agence; «*Bearish*» (perspective de baisse du titre) attribué par la seconde. Le 27, le titre revenait à la cote «*Stay in cash*» sur le «*Canadabulls*» avec maintien du «*Bearish*» sur le «*Bullishinvestor*». Sur le '*Pink market*' de la bourse américaine OTC (*over-the-counter*) où figure aussi NM, la firme n'a pas déposé d'états financiers depuis le 30 septembre 2015 selon la fiche signalétique de l'organisme (voir le lien : <http://www.otcm Markets.com/stock/NMGRF/profile>). Ceci la place dans la délicate position d'être insuffisamment connue pour la qualifier en tant que véhicule de placement, sur un même pied que les compagnies douteuses: '*The Pink Open Market offers trading in a wide spectrum of securities through any broker. With no minimum financial standards, this market includes foreign companies that limit their disclosure, penny stocks and shells, as well as distressed, delinquent, and dark companies not willing or able to provide adequate information to investors. As Pink requires the least in terms of company disclosure, investors are strongly advised to proceed with caution and thoroughly research companies before making any investment decisions.*' (voir le lien : <https://www.otcm Markets.com/marketplaces/otc-pink>).

Au global donc, la tendance boursière chez les juniors canadiens du graphite demeure à la baisse et ce, pour l'ensemble des titres examinés, sauf Zenyatta et Elcora qui ont bien fait le 6 janvier (men-

tion 'Buy'). Le tout, dans un environnement planétaire où les Chinois contrôlent à petit prix le marché mondial du graphite (pour une part d'environ 70 %).

Et pour mieux souligner la force de la Chine dans ce grand marché global où le Canada demeure en de moins qu'un nain, il est intéressant de souligner que l'Empire du Milieu vient tout juste d'abolir sa taxe de 20% à l'exportation de toutes les formes de graphite naturel qu'il produit (date d'entrée en vigueur: 1^{ier} janvier 2017; voir le lien : <http://www.indmin.com/Article/3650819/Market-mulls-impact-to-price-as-China-scraps-graphite-duty.html>). On doit donc prévoir la dépression des prix mondiaux du minerai. Certes, cette détaxe de 20% ajoute à la compétitivité de la Chine mais à l'inverse, elle gruge ce que des petites minières comme NM peuvent escompter comme profits... L'horizon nord-américain du graphite naturel n'est donc pas tout rose et si la Chine lance une guerre de prix, les petites minières canadiennes n'ont qu'à bien se tenir, NM au premier rang vu sa fragilité en bourse.

Potentiel de NM à pénétrer le marché mondial du graphite

On pourrait aussi mentionner que NM n'a donné à ce jour aucune information vérifiable annonçant des commandes fermes pour le graphite de St-Michel-des-Saints, lettres d'intention d'achat, ou même simplement une liste de clients ayant signifié leur intérêt. Donc, aucun acheteur que l'on peut identifier à l'horizon (potentiel ou confirmé), comme l'annonce indirectement l'arrivée toute récente de spécialistes en analyse de marché (voir le communiqué du 26 janvier 2017 de NM en suivant le lien : <https://www.juniorminingnetwork.com/junior-miner-news/press-releases/1280-tsx-venture/nou/28699-nouveau-monde-hires-former-leaders-of-imerys-graphite-carbon-and-sgl-carbon.html>).

Il n'y a pas non plus d'indication de production d'une batterie pour un véhicule électrique en particulier qui utiliserait le graphite de St-Michel: pile Li-ion que la firme pourrait installer dans l'année en cours dans un véhicule électrique comme la *Tesla*, la *Leaf* ou un petit véhicule électrique québécois. Aujourd'hui, sans véritable produit commercial à vendre (concentré de graphite ou graphite relevé aux normes des piles Li-ion de grande capacité de stockage), la firme n'a donc que des promesses à offrir. Celles-ci vont jusqu'à inclure une usine de traitement secondaire du graphite mais 'hors du site minier', 'dans la région de' St-Michel-des-Saints, comme en atteste le communiqué 'NM achieves a purity of 99.99% Ct from its spherical graphite' du 5 décembre 2016 (voir le lien: <http://www.marketwired.com/press-release/nouveau-monde-achieves-a-purity-of-9999-ct-from-its-spherical-graphite-tsx-venture-nou-2180654.htm>).

De plus, l'une des compagnies majeures dans le domaine du graphite en Amérique du Nord, Alabama Graphite, tient un discours accablant sur les prétentions de petits juniors comme Nouveau-Monde: sans traitement secondaire pour en faire un produit de grande spécialité pour pile Li-ion, point de salut. En voici le libellé:

«Battery makers don't want (or need) 'run-of-mine' graphite concentrate. They want battery-ready CSPG (coated spherical purified graphite).

...And, quite frankly, any need for rest-of-world supply outside of China will be (easily) managed by Syrah Resources, the world's largest and lower-cost producer of graphite concentrate, when it commences production in 2017. The race to cross the finish line for emerging graphite concentrate producers worldwide is over. It's done.» (entrevue d'Alabama Graphite au Financial Post, 12 décembre 2016, p. 2; voir le lien: <http://business.financialpost.com/news/mining/small-cap-news/alabama-graphite-reality-in-the-battery-space>).

Donc, selon Alabama Graphite, le genre de traitement primaire pour produire le concentré de graphite tel que proposé par NM à St-Michel avec ses études techniques conformes à l'instrument national 43-101 (études de Bussièrès et Yassa en janvier¹ et mars² 2016; étude de Norda-Stelo d'août³ 2016) est voué à l'échec: La fenêtre d'opportunité est passée. Il faut présentement avoir en main le produit exact à incorporer à une pile Li-ion, soit celui issu du traitement secondaire pour produire le '*spherical purified graphite – SPG*' (transformation en fines particules arrondies et purification). Le

produit devra en outre avoir toutes les bonnes propriétés électriques; il devra battre les faibles coûts de production de Syrah Resources qui exploite une immense mine à Balama (Mozambique du Nord, Afrique), laquelle installation possède déjà, depuis novembre 2015, la capacité de faire le traitement secondaire du graphite spécifiquement pour piles Li-ion. Clairement, NM aura de la difficulté à battre les prix africains avec le coût de la main-d'œuvre dans cette partie du monde.

Données complémentaires sur l'analyse financière du projet de NM

Il faut réaliser que si NM est présentement capitalisée en bourse à hauteur de \$18.405 millions pour son projet Tony à St-Michel-des-Saints (en date du 27 janvier 2017), l'étude économique préliminaire de Norda-Stelo (août 2016) établit les immobilisations requises pour ouvrir la mine à \$144.5 millions. La firme est donc à 12.7 % de la complète capitalisation boursière du projet, ce qui demeure très loin du compte.

Par comparaison, dans son étude de faisabilité de septembre 2015, Mason Graphite, avec son projet de mine au Lac Guéret, Qc, situe ses immobilisations totales de départ à \$165.9 M. Avec une capitalisation au 27 janvier 2017 à hauteur de \$143.378 M, la firme est à 86.4% de la pleine capitalisation boursière de son projet. Toute une différence par rapport à NM.

Un écart aussi important s'explique facilement par le fait que le projet de Mason est beaucoup plus avancé que celui de NM avec une étude de faisabilité complétée le 25 septembre 2015 alors que NM vient tout juste de déposer une analyse économique préliminaire (étude Norda-Stelo d'août 2016), en promettant une étude de pré-faisabilité pour la fin du 3^e trimestre de 2017 (voir le lien : <http://www.marketwired.com/press-release/nouveau-monde-annonce-its-objectives-for-2017-tsx-venture-nou-2186473.htm>). Aussi et surtout, le projet de Mason montre une évaluation de la ressource minérale à concentration de 17.18% pour une quantité de graphite '*en fosse*' (quantité dite '*in-situ*' ou '*graphite content*') évaluée à 10.801 millions de tonne, selon l'étude amendée du 1^{er} mars 2016, conforme à l'instrument national 43-101 (voir le lien: <http://www.masongraphite.com/news/news-details/2016/Mason-Graphite-Files-an-Amended-Technical-Report-for-its-Lac-Gueret-Project-312016/default.aspx>). Par comparaison, NM affiche des concentrations minérales de 3.97 à 4.08% sur le site Tony, selon l'étude conforme à l'instrument national 43-101 de Bussières et Yassa de mars 2016, pour une quantité de graphite '*en fosse*' de 3.345 millions de tonne. Un tel écart dans les concentrations et quantités minérales entre les deux projets implique des coûts d'opération nécessairement plus bas pour Mason Graphite, soit \$376.00 CAN la tonne (voir le lien : http://s1.q4cdn.com/722223210/files/doc_presentations/2016/oct/LLG-Corporate-Presentation-October-2016.pdf).

Si on revient au projet beaucoup plus modeste de NM, il n'est pas évident qu'on puisse faire la démonstration de sa viabilité avec le genre de chiffres avancés dans l'analyse économique préliminaire de Norda-Stelo (2016): coûts d'opération prévus de \$660.00 CAN la tonne. La marge d'erreur de l'étude est de -20% à +35% pour le CAPEX (capitalisation requise pour démarrer le projet; donc, tous les coûts d'investissement requis). Si le CAPEX influe directement sur les coûts d'opérations (OPEX), il n'en demeure pas moins difficile d'apprécier l'effet d'une marge d'erreur aussi importante de la première donnée financière sur la seconde. Toutefois, deux facteurs militent en faveur de la sous-estimation des coûts d'opération. D'abord, le modèle d'organisation du travail où l'exploitation de la mine serait donnée à contrat (voir étude Norda-Stelo, pp. 125-126 et 205) réduirait d'autant le droit de gérance de NM et donc, son contrôle tant de la qualité des opérations que de la qualification de la main-d'œuvre et des salaires. Une main d'œuvre insuffisamment formée, rémunérée, ou un mauvais contrôle de qualité par défaut du contracteur ne peuvent qu'entraîner des coûts de production additionnels. Aussi, l'optimisation du traitement primaire du minerai pour en arriver à la pureté décrite dans les communiqués du 9 mai et du 5 décembre 2016 (voir les liens :

<http://nouveau monde.ca/nouveau-monde-annonces-overall-purity-98-2-ct-flotation-master-composite-representative-west-mineralized-zone-tony-block-matawinie-graphite-property/>;
<http://www.marketwired.com/press-release/nouveau-monde-achieves-a-purity-of-9999-ct-from-its-spherical-graphite-tsx-venture-nou-2180654.htm>),

notamment par un meulage/polissage plus complexe, implique aussi des coûts supplémentaires (temps additionnel de traitement et plus grande quantité de minerai rejeté). L'estimé du coût d'opération à \$660.00 la tonne doit donc être considéré comme sous-évalué. Par rapport au projet de Mason Graphite, on parle quand même d'un facteur d'appréciation qui fait presque du simple au double (1.75 fois plus élevé, en fait, que celui de Mason à \$376.00 CAN, soit \$660.00/ \$376.00). En outre, cet estimé ignore les coûts additionnels suivants qui sont pourtant prévisibles:

- 1- Redevances probables à verser aux premières nations parce que le projet est sis en territoire ancestral des Atikamekws;
- 2- Une taxe à la dangerosité du site qui stockerait en quantité industrielle explosifs, carburant diesel et autres produits dangereux alors que seule la façade du site serait clôturée au niveau de la barrière d'accueil. Or, l'analyse économique préliminaire ne prévoit pas de plan d'urgence spécifique en cas d'accident majeur ou de catastrophe industrielle. Pour le risque incendie, on s'en remet au service de St-Michel. On ignore aussi si les plans d'urgence du village ont été révisés en fonction de l'arrivée de la mine et si le service d'incendie a été rehaussé en conséquence.
- 3- Coûts supplémentaires probables liés au fait que l'analyse économique préliminaire de Norda-Stelo (août 2016) ne précise qu'une enveloppe budgétaire globale à des fins d'acquisition de propriétés dans le voisinage d'un kilomètre de la mine (à hauteur de \$3 M). Rien sur le nombre de propriétés visées, ni sur les critères d'évaluation. On ne peut donc pas juger de l'à-propos du montant global prévu, ni de l'importance des frais associés à d'éventuelles poursuites lancées par des propriétaires qui se sentiraient lésés.

Toutefois, il est surprenant de voir le voisinage rapproché de la mine (dit '*zone tampon*') réduit à un rayon d'un kilomètre pour estimer les acquisitions de propriétés à faire en section 21.1.3.3 de l'étude de Norda-Stelo, quand la même étude l'établit par ailleurs à 2 km à la section 20.1. La *zone tampon* (autour de la partie minéralisée Ouest ciblée pour une éventuelle exploitation industrielle) est cet espace dans le voisinage immédiat de la mine où la cohabitation avec d'autres usagers pourrait s'avérer difficile sinon impossible, c'est-à-dire une '*zone à risque de non acceptabilité sociale*' ('*social risk due to the lack of social acceptability*'). Cette réduction de zone de nuisance de 2 à 1 km pourrait s'expliquer par l'intérêt de NM à ne pas trop gonfler la facture pour de possibles rachats de résidences ou terrains, à l'évidence que l'espace défini par le rayon de 2 km comprend quelque 241 propriétés, selon l'étude de Bussièrès et Yassa de mars 2016 (voir section 20.1.1, p. 162).

À 241 propriétés, quelle somme NM aurait-elle dû prévoir dans son analyse économique préliminaire ? La réponse courte est difficile, sans analyse de marché sur tous les biens immobiliers visés. Toutefois, l'examen de 33 propriétés du territoire municipalisé '*domaine Lagrange*' (soit 15 terrains vacants et 18 résidences) sur lequel déborde NM avec sa *zone tampon* de 2 km montre une évaluation municipale médiane (rôle d'évaluation-2014, St-Michel-des-Saints) s'élevant à \$87 300.00. Le prix médian des propriétés est ici utilisé à cause de l'écart important entre la valeur de terrains vacants et celle des résidences pour retenir le montant qui sépare la tranche de 50% des propriétés les plus dispendieuses (correspondant logiquement à des résidences), de celle des 50% les moins chères (correspondant logiquement à des terrains vacants). Sans majoration pour porter cet indicateur à la valeur marchande actuelle, la multiplication du nombre de 241 propriétés par l'évaluation foncière médiane de \$ 87 300.00 donne un total de \$21.039 M en biens immobiliers qui pourraient faire l'objet de la politique de rachat de NM. Cette somme est disproportionnée par rapport à la provision budgétaire de \$3 M proposée par la firme Norda-Stelo, mais elle est néanmoins plus justifiée que l'évaluation de l'étude qui ne précise rien sur la méthodologie utilisée pour établir l'estimé de \$3 M. Un écart aussi important suggère donc une importante sous-estimation de l'analyse économique

préliminaire de Norda-Stelo. Et tout ceci, abstraction faite du risque de recours collectif(s) de la part de citoyens importunés par la mine, risque pourtant bien réel, comme en atteste l'exemple de Malartic (voir le cheminement de la demande de recours collectif à hauteur de \$70 M déposée par des citoyens en suivant le lien suivant: <http://www.lafrontiere.ca/actualites/2016/10/3/recours-collectif-contre-canadien-malartic--des-audiences-au-pri.html>). Les frais liés à la difficile cohabitation citoyen-entreprise minière pourraient donc être haussés en conséquence, pour ajouter encore plus au coût de la politique de rachat de propriétés de NM.

Tous ces frais additionnels, ajoutés à l'incertitude des estimations de l'investissement requis et des coûts d'opération, laissent donc planer un doute important sur la rentabilité réelle du projet de production d'un concentré de graphite non certifié pour pile Li-ion à St-Michel-des-Saints. De plus, l'absence de traitement secondaire du minerai pour mise à niveau aux spécifications des piles Li-ion destinées aux véhicules électriques⁴ traduit un important retard de NM si l'on considère l'état de situation suivant: parmi les concurrents de l'Est canadien uniquement, Elcora et Mason non seulement ont le produit certifié pour piles Li-ion destinées au véhicule électrique, mais l'incorporent à un prototype de pile de grande capacité de stockage. Elcora Advanced Materials a présentement un tel produit à l'essai par deux fabricants de piles. Mason Graphite est à bâtir le sien depuis la fin novembre, conjointement avec le Conseil National de la Recherche du Canada.

Enfin, dans une récente déclaration, le PDG d'Alabama Graphite (cité plus haut) dit que les estimés de vente des flocons de graphite naturels de bonne qualité dans la fourchette de \$1 400.00 à \$2 000.00 la tonne US sont une lubie parce qu'on retient, dans l'estimé des cinq dernières années, l'envolée de 2012 où il y a eu spéculation sur le minerai. Alabama Graphite indique qu'il faut plutôt retenir un prix actuel de \$800.00-850.00 US la tonne (\$1 000.00-1 060.00 CAD). L'analyse économique préliminaire de Norda-Stelo table sur un prix de \$1 492.00 US (soit \$1 865.00 CAN) pour établir le calcul de rentabilité du projet de NM sur le site Tony. Donc, autre possible distorsion importante de l'étude: l'analyse de Norda-Stelo pourrait être en erreur à ce chapitre aussi.

Toute une pente à remonter pour le projet de NM, alors que l'horizon se bouche et que la compétition, même restreinte à l'échelon local, devance de plus en plus la firme. Et comme si ce n'était pas assez, la situation financière de NM ne semble pas plus rassurante qu'il ne faut. En effet, malgré la nomination d'un nouveau trésorier le 1^{er} novembre 2016 (voir le lien :

<http://www.marketwired.com/press-release/nouveau-monde-appoints-charles-olivier-tarte-former-imerys-graphite-carbon-financial-tsx-venture-nou-2171563.htm>),

malgré l'annonce du 18 janvier 2017 d'un important rafraîchissement du conseil d'administration avec l'arrivée de six nouveaux membres et le changement de mission de la firme (d'un mandat d'exploration à un d'exploitation; voir le lien :

<http://www.marketwired.com/press-release/nouveau-monde-proposes-change-name-corporation-nomination-six-new-directors-tsx-venture-nou-2189203.htm>),

et malgré l'annonce d'un prêt privé de \$2.26198 M le 23 décembre dernier (voir le lien : <http://www.marketwired.com/press-release/nouveau-monde-annonce-the-closing-of-a-private-placement-of-2261980-tsx-venture-nou-2185350.htm>),

NM avait toujours, au 26 janvier, un manque à gagner de \$1 M pour répondre à ses objectifs de 2017, comme en atteste l'extrait de communiqué suivant en date du 26 janvier:

'Financement *Nouveau Monde cherche à conclure un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier pour un montant maximal de 1 million de dollars, en offrant jusqu'à 4 347 826 unités au prix de 0,23 \$... (...)...Le produit brut global du placement sera utilisé par la Société pour engager des frais d'exploration sur sa propriété Matawinie située dans la province de Québec et pour son fonds de roulement.'* (voir le lien: <https://ca.finance.yahoo.com/news/nouveau-monde-embauche-danciens-leaders-133500699.html>)

La nouvelle composition du conseil d'administration a apparemment contribué à corriger la situation avec la vente pour \$ 1.14296 M d'actions ordinaires en date du 7 février. Mais pour combien de temps ? En effet, même avec l'arrivée de ce qui ressemble à une 'équipe de rêve', où trouvera-t-on le marché pour l'éventuel graphite de St-Michel ? La présence, au sein du nouveau conseil, du président directeur général (PDG) de Nemaska Lithium de Shawinigan, est certes un atout précieux. Mais le marché du graphite naturel n'est pas celui du lithium qui, depuis la mi-2016 au moins, connaît une importante croissance (voir les liens :

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/energy-investing/lithium-investing/lithium-companies-resource-estimates-nemaska-lithium-galaxy-resources/>

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/energy-investing/lithium-investing/lithium-supply-and-markets-day-one/>

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/energy-investing/lithium-investing/lithium-juniors-on-the-move/>

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/energy-investing/lithium-investing/lithium-outlook/>).

Aussi, on se doit de comprendre que la refonte d'un conseil d'administration puisse inquiéter les marchés financiers qui retiennent dans les règles de bonne gouvernance des entreprises minières débutantes le fait qu'elles connaissent un parcours sans faute, guidé par des administrateurs particulièrement compétents (voir le lien suivant :

<http://investingnews.com/daily/resource-investing/precious-metals-investing/gold-investing/how-spot-best-junior-mining-stocks-investing-investors-goldquest/>).

À la lumière de ces considérations, il est inquiétant de constater qu'après une remontée du titre de NM dans la semaine qui a suivi le 7 février, celui-ci reprend depuis le 16, une tendance baissière. En clôture des marchés, le 17 février, le *Bullishinvestors* le qualifiait de «*Neutre, sans indication particulière*», alors que le *Canadabulls* lui attribuait la cote «*Sell*».

Avec le marché du véhicule électrique de masse qui ne lève pas aux États-Unis pour soutenir l'expansion du marché du graphite naturel (voir les statistiques de l'EDTA en début de présentation), rien n'est donc acquis pour ce conseil renouvelé. Il devra évaluer avec beaucoup d'attention les niches qui lui permettraient d'écouler à profit un éventuel graphite de St-Michel. Conquête du marché anglais à la manière de Nemaska Lithium ? Rien de moins sûr. En effet, quand *Johnson Matthey Battery Systems*, le partenaire britannique de la firme, fait dans le prototype de voiture électrique avec une Rolls-Royce (à autonomie de 200 km) et une Jaguar (à autonomie de 40 km; voir le lien : <http://www.jmbatterysystems.com/custom-batteries/automotive>), on n'est pas exactement dans le marché de masse du véhicule électrique. Si on ajoute à l'équation, le *Brexit* avec l'intérêt de l'Écosse à ne pas quitter l'Union Européenne, le marché britannique du graphite naturel fondé sur l'émergence du véhicule électrique de masse reste une inconnue qu'il faudra définir au fil des événements à venir.

Par ailleurs, à la lumière des nombreuses réserves formulées à l'endroit de l'étude de Norda-Stelo traitant de la viabilité du projet de NM (analyse économique préliminaire), une révision de ce '*plan de match*' s'impose. Le même commentaire vaut de la précision de la ressource naturelle par de nouvelles études techniques conformes à l'instrument national 43-101 pour les raisons mentionnées notamment en note 4 de la présente analyse. Ces étapes semblent toutes pré-requises à la menée de quelque entreprise d'exploitation que ce soit du site (ou aspiration à l'exploitation), telle que la chose est annoncée par le changement de mission de NM dans le communiqué du 18 janvier. Et dans la même foulée, le nouveau CA de NM devra également bien comprendre que le potentiel récréotouristique de St-Michel-des-Saints donnant directement sur le réservoir Taureau, n'est pas exactement celui de Malartic en Abitibi. St-Michel, sur les berges du lac Taureau au Sud-Ouest, est sans conteste l'un des joyaux du Québec au chapitre des activités de villégiature et de grande nature. Le tout, aux portes du Grand Montréal, avec maintenant ses 4 M d'habitants. Par contraste, Malartic est probablement le cas-type de ville aux prises avec une mine à ciel ouvert contemporaine en son sein, et par conséquent, combien source de tensions sociales et de nuisance majeures comme en témoignent

une vaste étude de l'*Institut national de santé publique du Québec* en 2015 et la demande de recours collectif présentement à hauteur de \$70 M contre *Canadian Malartic*.

Et les emplois pour les gens de St-Michel dans tout ça ? Et les effets sur l'économie locale ?

À vrai dire, au chapitre de l'emploi, il n'y aurait vraisemblablement pas grand-chose pour les travailleurs de St-Michel. D'abord, tel qu'indiqué plus haut, l'organisation du travail prévoit déléguer l'exploitation de la mine à deux grands contracteurs. NM, de son côté, engagerait directement sept personnes qualifiées pour la gérance/surveillance du projet (géologues, techniciens et ingénieurs miniers, etc.) et vraisemblablement la quinzaine de personnes à des postes administratifs (voir étude Norda-Stelo, section 21.2.3, pp. 204 à 208 plus particulièrement). La culture de St-Michel au chapitre de l'exploitation minière étant quasi-inexistante à ce que nous sachions, ces employés devraient être recrutés à l'extérieur dans presque tous les cas, sauf peut-être pour quelques postes administratifs. Pour le reste, soit les 52 travailleurs manuels affectés à l'exploitation minière proprement dite, c'est le contracteur qui déciderait puisque cet ouvrage lui serait attribué: un contrat général pour le forage et le dynamitage; et un, pour l'exploitation de la mine à proprement parler (chargement du minerai, transport, concassage, flottaison, etc.; voir section 21.2.3.1, p. 205 de l'étude Norda-Stelo). Encore une fois, comme St-Michel n'a pas d'entrepreneur reconnu pour ce type d'ouvrage spécifique, ce sont des firmes de l'Abitibi, du grand Nord québécois ou d'ailleurs au Québec qui, fortes de l'expérience cumulée sur d'autres sites miniers, débarqueraient à St-Michel avec des équipes spécialisées déjà formés. On importerait donc le gros de la main-d'œuvre manuelle. Les travailleurs de St-Michel qui voudraient joindre ces équipes n'auraient d'autre choix que de se soumettre au bon vouloir du contracteur pour décrocher un des rares emplois disponibles même avec expérience en camionnage, en opération de machinerie lourde, en mécanique diesel (ou mécanique de machinerie fixe). Comme sur la Côte Nord, les travailleurs de St-Michel auraient alors probablement besoin d'*'incitatifs à l'emploi local'* tel que discutés à la commission Charbonneau ou alternativement, il faudrait prévoir des clauses contractuelles contraignantes dans ce sens précis, à l'intérieur des ententes conclues entre NM et ses contracteurs, ce qui n'est pas dans les cartons de l'étude de Norda-Stelo.

Que resterait-il donc pour les travailleurs de St-Michel ? Quelques emplois moins bien rémunérés de concierge et de gardien de sécurité; des préposés à l'entretien ménager pour les bureaux de la compagnie; probablement quelques postes de secrétariat pour le personnel cadre et de direction. En somme, pour la main d'œuvre locale, aucun ou très peu de ces emplois payants que l'on fait miroiter dans l'usine de traitement primaire du minerai avec une fourchette de salaires entre \$68 000.00 et \$88 400.00 par an (voir tableau 21.11 de l'étude de Norda-Stelo, p. 206, pour l'énumération de ces postes).

On peut se demander ce que ces perspectives d'emploi associées à l'arrivée d'une mine à St-Michel auraient comme incidence sur le parc immobilier et l'activité économique de la place. En gros, peu d'effet. Au chapitre des propriétés locatives d'abord, vu la possibilité que des contrats d'exploitation d'une éventuelle mine ne soient pas renouvelés à terme, on doit privilégier un scénario où les gens travaillant pour un contracteur (le gros de la force de travail) préfèrent opter pour le logement locatif (appartements, chambres d'hôtel) pour les quelques années de la durée du contrat d'emploi, plutôt que de prendre le risque de s'établir de façon permanente à St-Michel. Considérant le possible bassin de quelque 52 travailleurs à héberger (avec peut-être leur famille), ce scénario pourrait permettre la construction d'un petit nombre d'immeubles locatifs comme de petites conciergeries de six logements (une dizaine au maximum), si de tels bâtiments ne sont présentement pas déjà disponibles au village. Au chapitre de la propriété unifamiliale, la vingtaine de postes de gérance et administratifs justifieraient l'achat d'un petit nombre de résidences avec le risque que d'aucuns s'établissent dans des endroits de villégiature plus retirés comme le Lac à la Truite, le Lac Kataway et

la Baie Morissette. Compte tenu de l'offre actuelle du marché, - tant au village que dans ces lieux de résidence plus recherchés -, on pourrait voir un bien petit nombre de nouvelles mises en chantier. Donc, au global, peu d'incidence d'une possible arrivée de la mine sur le développement immobilier résidentiel à St-Michel. Pas de développement non plus de nouveaux commerces de proximité vu le petit nombre de nouveaux arrivants et le risque d'un éparpillement urbain avec des maisons plus cossues en périphérie du village. Peu de nouvelles recettes fiscales pour la municipalité aussi. Tout au plus, une petite embellie économique liée à la consommation de 60-70 nouveaux résidents au village avec possiblement leur famille.

Enfin, en ce qui concerne le travail à l'usine de traitement secondaire, NM l'annonce ailleurs que sur le chantier minier, dans '*la région de St-Michel*' (voir le communiqué '*NM achieves a purity of 99.99% Ct from its spherical graphite*' du 5 décembre 2016, cité plus haut). Autrement dit, NM ne semble pas vouloir s'installer au village et, dans cette logique, la firme devrait regarder dans une '*région élargie*' pour identifier une ressource avec expertise probante en traitement de concentré de graphite. Qui peut-on mentionner à ce chapitre, sinon la mine vieillissante d'**Imerys Graphite et Carbone Canada** de Lac-des-Iles (anciennement Timcal), avec son usine de traitement du graphite à Terrebonne. Voilà donc, ce qu'on peut entrevoir comme scénario plausible de '*développement régional*' selon NM: les travailleurs de St-Michel intéressés par le traitement secondaire du graphite de NM pourraient devoir faire application à Terrebonne. Comme délocalisation, le tableau serait alors complet: la nuisance et la pollution à St-Michel avec une usine de traitement primaire qui opérerait 24h sur 24, 7j sur 7 (voir étude Norda-Stelo, p. 130); traitement secondaire du concentré de graphite à Terrebonne par des travailleurs rémunérés à hauteur de \$15-17/h (correspondant à \$30 000-34000/an en salaire de 2015; voir le lien : <http://www.repertoirelanaudiere.qc.ca/emplois/offre/16338>), après une formation courte d'appoint.

¹. Bussières, Y, Yassa A. Technical Report. Ressource Estimate. South-East and South-West Deposits. Manawinie Property, Tony Block. Lanaudière Region, Qc. Nouveau Monde Mining Enterprises, Ange-Gardien, January 2016.

². Bussières, Y, Yassa A. Technical Report. Ressource Estimate Update. Tony Block. Lanaudière Region, Qc. Nouveau Monde Mining Enterprises, Ange-Gardien, March 2016.

³. Norda-Stelo. Preliminary Economic Assessment Report for the Matawinie Graphite Project. Project #113299.001. Nouveau Monde Mining Enterprises, Ange-Gardien, August 2016.

⁴. Le 5 décembre 2016, NM a rapporté avoir procédé au traitement secondaire d'un échantillon de graphite présumé représentatif du contenu du site Tony (réduction en particules arrondies et purification) pour relever son niveau de carbone total (Ct) à 99.99%, d'un niveau initial de l'ordre de 98.2% qu'il était après flottaison. Résultat en apparence intéressant mais toutefois non conforme aux données représentatives établies par les études répondant aux dispositions de l'instrument national 43-101 de Bussières et Yassa (janvier et mars 2016). Pour l'ensemble du site Tony, l'étude de mars 2016 fait plutôt état de pureté du graphite (Ct) variant de 93.3 à 97.7% après flottaison, avec une valeur marginale de 81.9% pour un échantillon de flocons à -200 mesh (mesure de la finesse du concentré après tamisage avec un filtre à mailles serrées). Les études conformes à l'instrument national 43-101 représentant, en la matière, le '*gold standard*' pour attester des quantités et propriétés d'une ressource minérale (la '*référence absolue*' ou '*test définitif*', en médecine), force est donc d'admettre le caractère anecdotique, - et donc non généralisable -, des résultats du 5 décembre 2016: résultat non conforme à la référence absolue de Bussières et Yassa de mars 2016; donc, non avénu. Ce dernier commentaire vaut aussi du résultat du 9 mai 2016 rapportant un Ct de 98.2% pour un bloc d'échantillons supposé représentatif recueillis dans la zone Ouest du site Tony (voir le lien : <http://nouveau monde.ca/nouveau-monde-announces-overall-purity-98-2-ct-flotation-master-composite-representative-west-mineralized-zone-tony-block-matawinie-graphite-property/>).

Le pouvoir au BAPE ou aux citoyens ?

Par Daniel Tokatéloff

La procédure du BAPE, dans le cadre actuel

Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

- 1- En Phase 1, le promoteur reçoit du ministère une directive qu'il doit suivre pour réaliser son étude d'impact.
- 2- En Phase 2, le promoteur réalise son étude d'impact et le ministère en vérifie la conformité avec la directive, à savoir si tous les éléments d'étude demandés ont été couverts et ceci de façon satisfaisante.
- 3- La Phase 3 consiste en la tenue d'audiences publiques : l'étude d'impact est d'abord rendue publique et tous les citoyens peuvent la consulter, et ensuite des audiences sont tenues dans la communauté pour que chacun puisse questionner le promoteur sur tous les aspects, aussi bien sur les détails des aménagements et exploitations projetés que sur l'environnement physique du projet et que sur les impacts sociaux attendus. Les audiences sont tenues sous la direction de trois commissaires qui entendent et dirigent les sessions et qui formuleront leurs recommandations au ministre à la clôture des audiences.

Les audiences du BAPE se déroulent normalement en 2 séances : la 1^{ère} où le promoteur et les organismes publics impliqués (ministères et autres intervenants) répondent aux questions des citoyens et des différents groupes concernés, et la 2^{ème} où les citoyens et les groupes présentent des mémoires dans lesquels ils décrivent et justifient leurs préoccupations, recommandations ou opposition aux éléments du projet qui ont été présentés dans la 1^{ère} séance.

- 4- En parallèle, la Phase 4 consiste en l'analyse environnementale du projet par le ministère sur la base de l'étude d'impact, mais aussi en tenant compte des questions et commentaires obtenus lors des audiences publiques.
- 5- Finalement, les commissaires du BAPE font une recommandation au ministre sur l'acceptabilité du projet et sa conformité avec les normes environnementales et les bonnes pratiques sociales. Cette recommandation peut comporter des obligations pour le promoteur de modifier son projet. Le ministre va alors, à sa discrétion, suivre ou non les recommandations du BAPE et recommander ou non l'acceptation du projet au Conseil des ministres.
- 6- La 6^{ème} phase de l'intervention du ministère consiste en la surveillance et le suivi du projet par les représentants du ministère afin de s'assurer qu'il respecte les recommandations définies par le BAPE.

Et dans la réalité ?

Il est évident que la mission du BAPE (tel qu'il existe encore ! voir plus loin) est d'imposer au promoteur un processus d'études d'impact concernant tous les aspects de son projet, et surtout de gérer la revue critique de ces études par le grand public. **Les citoyens sont donc les acteurs principaux de cet exercice** et c'est à eux qu'il revient de revoir ces études et les promesses du promoteur d'un œil très critique. Si certains de ces citoyens « montent aux barricades » en face du projet, c'est qu'ils ne sont pas du tout satisfaits de certains éléments présentés par le promoteur ou qu'ils sont simple-

ment opposés au projet pour des raisons qu'ils vont justifier dans leurs questions, contestations et mémoires.

De plus, ce sont les réactions des citoyens en face d'un projet qui vont déterminer si ce projet rencontre une « **acceptabilité sociale** », élément primordial pour convaincre les commissaires du BAPE de recommander ou non ce projet. Là encore, c'est le rôle et le devoir des citoyens de manifester leur opposition s'ils jugent que ce projet est dommageable pour leur qualité de vie et pour la région en général.

Si l'on regarde tous les projets importants qui sont planifiés au Québec, on constate que plusieurs d'entre eux sont énergiquement contestés par la population, c'est-à-dire par des citoyens qui refusent de gober tout rond les promesses de jobs et de richesse des promoteurs et qui, en face de cela, mettent la priorité sur leur environnement, leur qualité de vie et leur santé. Ce phénomène de contestation est tout à fait légitime dans un pays démocratique. Et la contestation est mise en évidence lors des audiences du BAPE dont c'est là le mandat principal.

Que faut-il en retenir ? C'est que, grâce aux questionnements et aux contestations des citoyens, certains projets seront soit améliorés pour les rendre acceptables sur plusieurs points de vue (aussi bien environnemental que social), soit simplement refusés. En effet, le manque de moyens du ministère, non seulement pour analyser, mais aussi pour suivre les projets a été prouvé en de multiples occasions, et le cas du projet de mine à ciel ouvert à Malartic en est un exemple très récent. En effet, dans un article d'octobre 2016, le journal *Le Devoir* rapportait ceci :

« Non seulement les lois environnementales du Québec sont-elles inadéquates pour encadrer l'exploitation d'une mine à ciel ouvert comme celle de Canadian Malartic, mais le gouvernement n'utilise pas les moyens coercitifs dont il dispose pour faire respecter la réglementation en vigueur. C'est ce que constate le BAPE dans un rapport qui conclut que le projet d'expansion de la mine d'or est acceptable seulement si l'entreprise apporte des modifications « substantielles » à l'exploitation, qui impose des nuisances aux citoyens de la ville depuis ses débuts. »

« Le document note ainsi « des dépassements systématiques » des critères sonores, de jour comme de nuit, mais aussi que « la poussière, le bruit et les vibrations dérangent une forte proportion de l'ensemble des Malarticois ». L'exploitation d'or à ciel ouvert, une pratique récente au Québec, a également eu des impacts sociaux négatifs au sein de la communauté. »

C'est clair, le rôle des citoyens dans l'examen critique et même le suivi de tous les projets est primordial !

Et l'avenir ? Va-t-on « vers un BAPE dénaturé » ?

Tel est le titre de l'article du journal *Le Devoir* du 25 novembre 2016, dont voici des extraits : « **Québec veut substituer aux audiences publiques des formes allégées de consultation !** »

« Même s'il affirme que son projet de loi 102 a été élaboré dans le but de « moderniser » la législation environnementale du Québec, le gouvernement Couillard pourrait aussi s'en servir pour restreindre les évaluations menées par le BAPE, réduire les autorisations environnementales et laisser au fédéral le soin d'évaluer certains projets. Et les libéraux ne s'en cachent pas : ils veulent diminuer les délais pour les promoteurs.

*Les observateurs consultés par *Le Devoir* se montrent en effet très critiques des intentions des libéraux avec le projet de loi 102, qui doit modifier la Loi sur la qualité de l'environnement et qui fait actuellement l'objet de consultations en commission parlementaire.*

Juriste et spécialiste du droit de l'environnement, Jean Baril s'inquiète particulièrement de la décision d'y inscrire la possibilité, pour le ministre de l'Environnement, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour qu'il mène des « consultations ciblées ».

Cette nouvelle façon de faire pourrait ainsi remplacer les traditionnelles audiences publiques menées par le BAPE depuis plusieurs années.

.....
Ancien commissaire au développement du Québec, Harvey Mead ne s'étonne pas de la volonté d'introduire la notion de « consultations ciblées » dans la législation. « Le gouvernement a tendance à vouloir restreindre le BAPE, parce qu'il n'aime pas le BAPE », laisse-t-il tomber.

M. Mead partage d'ailleurs l'analyse du Centre québécois du droit de l'environnement. Dans son mémoire présenté cette semaine en commission parlementaire, l'organisme dit redouter que « soient préférées les “ consultations ciblées ” aux audiences pour des raisons politiques, de coûts ou de délais au détriment de ce que la procédure complète aurait apporté ».

.....

En conclusion

La tendance de se reposer sur le BAPE et le ministère pour garantir l'acceptabilité d'un projet est illusoire. Ce sont les citoyens qui doivent « monter aux barricades » et qui vont garantir à leur communauté que tel projet est acceptable après améliorations, ou simplement non acceptable.

Des territoires incompatibles avec les mines

Par Daniel Tokatéloff

« Les MRC obtiennent un pouvoir accru sur les mines »

Voici ce que titrait le journal Le Devoir du 12 janvier dernier ! En effet, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a publié le 11 janvier sur son site Web un nouveau document d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire intitulé : Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

Comme le présentait le journal Le Devoir, « Le gouvernement Couillard fixe finalement les règles qui permettront aux municipalités régionales de comté (MRC) de déterminer les portions de territoire qui seront « incompatibles » avec le développement minier. Celles-ci devront toutefois vivre avec les titres miniers déjà accordés et les projets déjà entamés

Selon ce qu'a fait valoir le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, les MRC « pourront favoriser la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire », grâce à leurs nouveaux pouvoirs en matière d'aménagement.

Québec prévoit ainsi que dans les limites des territoires dits « urbanisés », les MRC pourront désigner sans contraintes les secteurs où seront interdits les projets d'exploration et d'exploitation minière.

Dans le cas de territoires situés en dehors des secteurs urbanisés, les MRC pourront déterminer des zones « incompatibles », mais en répondant à une série de critères fixés par le gouvernement et en justifiant leur décision. À titre d'exemple, les territoires agricoles exploités pourraient être exclus des secteurs accessibles à l'industrie minière. »

Lors de l'annonce de cette nouvelle politique, les ministres Arcand et Coiteux ont insisté sur les faits suivants : « Nous souhaitons guider les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'exercice du nouveau pouvoir qui leur est accordé, celui de déterminer des territoires incompatibles avec l'activité minière à l'intérieur de leur schéma d'aménagement et de développement. Sur la base de ce nouveau document d'orientation, les MRC pourront favoriser la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ».

En réponse à cette annonce, la **Coalition Québec Meilleure Mine** salue certaines avancées des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour mieux encadrer le secteur minier, mais déplore du même souffle que les minières gardent le haut du pavé en préservant tous leurs droits acquis, peu importe le contexte ou la situation. « Malgré des avancées pour les municipalités, nous craignons que Québec ait manqué une occasion en or de véritablement revoir de fond en comble les vieux principes de la Loi sur les mines du Québec, lesquels donnent encore beaucoup trop souvent préséance aux activités minières par rapport aux autres usages du territoire », affirme Ugo Lapointe, co-porte-parole de la Coalition Québec Meilleure Mine.

Un début de mise à jour de la Loi sur les mines ?

Cette annonce traduit-elle une volonté de mettre en vigueur le fameux article de la Loi sur les mines qui depuis plusieurs années, à la suite vraisemblablement de pressions de l'industrie minière, avait été déclaré « Non en vigueur » alors qu'il figurait en toutes lettres à l'article 304.1.1 sous les termes suivants :

« **304.1.1.** *Toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État et se trouvant sur un terrain pouvant faire l'objet d'un claim compris dans un territoire incompatible avec l'activité minière, délimité dans un schéma d'aménagement et de développement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), est soustraite à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières à compter de la reproduction de ce territoire sur les cartes conservées au bureau du registraire.*

Un territoire incompatible avec l'activité minière est celui dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. »

La balle est dans le camp de la MRC

Selon les termes de l'article 304.1.1 ci-dessus (lorsqu'il sera mis en vigueur), il apparaît probable que dans le cas particulier du projet de mine de graphite à ciel ouvert aux portes de St Michel-des-Saints, « *la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière* ». En effet, ce projet est localisé dans une zone de villégiature qui comporte plus de 100 résidences, sans compter plus de 140 terrains appartenant à des propriétaires ayant l'intention d'y bâtir une résidence dans les prochaines années. Toutes ces résidences, et tous ces projets d'en bâtir d'autres, témoignent bien de la vocation de type « résidentiel/villégiature » de cette zone.

De plus, on ne peut pas ignorer le fait que la région de St Michel-des-Saints est devenue une destination touristique et de villégiature recherchée, ce qui a permis à la région de pallier aux difficultés économiques rencontrées depuis les 10 dernières années à la suite de la crise forestière. Le récréotourisme et la villégiature sont devenus des activités importantes qui ont généré de multiples emplois depuis ces dernières années, que ce soit par la création du Parc Régional du lac Taureau et de ses campings aménagés, par la construction/rénovation résidentielle liée au développement de la villégiature, et aussi (à ne pas négliger !), par le paiement de taxes foncières et scolaires importantes par tous ces villégiateurs, mois par mois, année après année.

Il est donc clair que les nouvelles dispositions des lois sur l'aménagement du territoire et des mines **devraient permettre de délimiter, dans la région de St Michel-des-Saints, un territoire qui**

serait déclaré incompatible avec les activités minières puisqu'il s'agit d'une région devenue récréotouristique et de villégiature. Car malgré ce que prétendent certains, **il nous semble qu'il ne peut pas y avoir de compatibilité ni de complémentarité entre une région touristique/villégiature et une mine à ciel ouvert !**

Il revient maintenant à la MRC de Matawinie de reconnaître cet état de fait, de travailler à définir un tel territoire qui serait reconnu incompatible avec les activités minières et à le faire approuver en tant que tel par le gouvernement.

En conclusion

Bien sûr, ceci ne résoudra pas le problème posé par le projet actuel de mine de graphite du promoteur Nouveau Monde puisqu'il est déjà en possession de concessions minières (ce qui est regrettable). Cependant ces nouvelles dispositions mettent au grand jour les problèmes de cohabitation entre les mines à ciel ouvert et la population, et reconnaissent de plus l'importance de l'acceptabilité sociale dans l'approbation d'un projet. Enfin, une telle reconnaissance d'incompatibilité d'un territoire constituerait une garantie que d'autres promoteurs ne viendront pas à nouveau bouleverser la région avec d'autres projets du même genre.

Enquête sur la dangerosité d'une mine de graphite à ciel ouvert

Note importante : Le présent document est une revue bibliographique d'informations disponibles au grand public.

Les éléments d'information exposés dans les chapitres 1 à 4 ci-dessous viennent des données existantes dans la banque de documentation de la CNESST (anciennement CSST). Toutes ces informations peuvent être vérifiées et complétées, soit sur le site web de la CNESST, soit au centre de documentation de la CNESST à Montréal.

Quant au chapitre 5, les informations sont extraites d'un rapport de recherche de maîtrise effectuée à l'université de Sherbrooke en 2012 (voir la référence détaillée au chapitre 5).

1- Identification toxicologique du graphite

- **Référence : répertoire toxicologique de la CSST (www.csst.qc.ca/prévention)**
- **Numéro CAS : # 635 Graphite – Synonyme de Graphite (naturel)**

Extraits de la fiche du produit

- Ancienne classification selon le SIMDUT 1988 (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)
 - o Classé D2A : Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques. Mélange non testé pouvant contenir au moins 0,1% d'un cancérigène (silice cristalline). Mélange non testé pouvant contenir au moins 1,0% d'un produit causant la toxicité chronique (silice cristalline).
- Nouvelle classification selon le SIMDUT 2015
 - o Cancérogénicité – Catégorie 1A (les autres catégories sont 1B et 2)

- o Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées – Catégorie 1 (l'autre catégorie est 2)
- o Danger : Peut provoquer le cancer; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Une des références majeures utilisées par la CSST dans la fiche de ce produit est le «Sitting's Handbook», voir ci-après.

2- "Sitting's Handbook of Toxic and Hazardous Chemicals and Carcinogens"

Extraits de la 6ième édition de cet ouvrage, disponible auprès de la CNESST, au chapitre « Graphite – G-200 » :

- Harmfull Effects and Symptoms

- o Short Term Exposure : Causes upper respiratory irritation.
- o Long Term Exposure : Lungs may be affected by repeated or prolonged exposure to dusts, resulting in graphite pneumoconiosis. Exposure to natural graphite may produce a progressive and disabling pneumoconiosis similar to anthraco-silicosis. Symptoms include headache, coughing, depression, decreased appetite, dyspnea, and the production of black sputum. Some individuals may be asymptomatic for many years, then suddenly become disabled. It has not yet been determined whether the free crystalline silica in graphite is solely responsible for development of the disease.
- o Point of Attack : Respiratory system, lungs, cardiovascular system.

3- Autres ouvrages et article de référence sur la dangerosité du graphite

Tel que mentionné ci-dessus, le « Sitting's Handbook » a identifié le problème majeur que l'extraction et l'exploitation du graphite peut engendrer, soit la maladie dite « pneumoconiose » (aussi parfois identifiée sous le terme « graphitose »).

La banque de données de la CNESST contient plusieurs ouvrages et articles illustrant cette dangerosité. Ce qui suit en est un extrait seulement, et pour plus de détails, une consultation auprès de la CNESST est nécessaire.

Résumé des ouvrages et articles sur le sujet disponibles à la CNESST

- **Carbon Dust : health and safety precautions (Guidance Note EH21 from the Health and Safety Executive, UK – 1979)**
 - o Art.2 – The most commonly used materials which consist substantially of elemental carbon are natural mineral graphite, synthetic graphite, carbon black, activated carbon and carbon fiber.
.....
 - o Art.3 – In the past pneumoconiosis has arisen among workers engaged in the mining and grinding of natural mineral graphite.....the hazard is well established and since 1948 pneumoconiosis contracted through the work has been a prescribed disease for which benefit may be awarded under the Social Security Act 1975.....
 - o Art.4 – Natural graphite normally contains free silica and this, rather than the graphite itself, may be largely responsible for the pneumoconiosis, although graphitosis has been reported as a distinguishable disease which progresses even after the cessation of exposure....
 - Observation on workers in the graphite industry, by E.P.Pendergrass, 1967
 - o Extrait de l'introduction : For years, graphite had been thought to be inert, but it is now known that many graphite deposits contain contaminants, such as free silica which, if inhaled into the lungs, may produce a disease process....

- o Le reste de l'article consiste en des rapports d'autopsies de travailleurs du graphite qui démontrent la présence de la maladie pneumoconiose dans les poumons.
- **Graphite pneumoconiosis – A review of etiologic and epidemiologic aspects, by R.Hanoa MD MSc, 1983.**
- o Cet article est une revue statistique de plusieurs centaines de cas de pneumoconiose chez les travailleurs de l'industrie de l'extraction et de l'exploitation du graphite à travers le monde.
- **Pneumoconiosis due to graphite dust, by S.Roodhouse, 1949.**
- o L'article consiste en des rapports d'autopsies de travailleurs du graphite qui démontrent la présence de la maladie pneumoconiose dans les poumons.
- o Extrait du résumé de l'article : "Two fatal cases are recorded of pneumoconiosis due to a mixed dust containing graphite, free silica, and certain silicates..... At autopsy, the lungs were blackened from the presence of graphite dust, which had also mixed with bronchial mucus to form a characteristic slimy glistening black secretion....."Graphite bodies" similar to the "anthracosis bodies" found in the lungs of coal miners were present in considerable numbers."
- **Pneumoconiose – Diagnostic, par Prof. P.Frimat, Médecine du travail, Lille, France, 1992.**
- o Cet article est une description des différentes silicoses et pneumoconioses dues aux poussières mixtes et des complications de santé associées : cardiaques et pulmonaires.
- o À noter – Formes évolutives : soit une évolution aiguë en 2 ou 3 ans lors d'un empoussiérage massif, ou à l'inverse une forme retardée, de plus en plus fréquente et survenant plusieurs années après l'arrêt de l'exposition professionnelle.
- **Graphit Pneumokoniosis, par P.Vogt, Institut de Pathologie, Université de Zurich, 1988.**
- o Article en allemand. Étude clinique sur la pneumoconiose des travailleurs des mines de graphite dans le sud de l'Allemagne.
- o L'analyse des poussières contenues dans les poumons des travailleurs malades a montré que la pneumoconiose était du type mixte, c'est-à-dire causée par l'inhalation d'une poussière mixte de graphite et de silice.
- o Cependant dans plusieurs cas, le contenu de silice était nul ou très faible, ce qui prouve que la seule poudre de graphite peut causer la pneumoconiose.
- o Les dommages pulmonaires apparaissent après une exposition prolongée à la poussière de graphite et de silice, la plupart du temps après 10 ans ou plus, à l'exception de certains cas qui se sont révélés après 3 ans.
- o Comme dans le cas des silicoses, la maladie peut continuer de progresser lentement après la fin de l'exposition aux poussières.
- **Les maladies professionnelles, par INRS-France (institut national de recherche et de sécurité), document ED 835, décembre 2015.**
- o Classe 25B du Régime général
- o Désignation des maladies

B3 – Graphitose

- Affections dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant des silicates cristallins ou du graphite;
- Pneumoconioses caractérisées par des lésionsrévélées par des examens radiographiques ou tomodynamométriques ou constatations s'accompagnant de troubles fonctionnels respiratoires;
- Délais de prise en charge : 35 ans (sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 10 ans).

4- Autre information sur la dangerosité d'une mine de graphite à ciel ouvert

- **Rapport d'accident à la CNESST – Dossier EN-003877**
- Titre : **Rapport d'enquête d'accident : accident mortel survenu le 1er décembre 2010 à un travailleur de Timcal Canada Inc. Au 585, chemin du Graphite à Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, Québec.**
- Résumé : Dans une mine à ciel ouvert le 1er décembre, lors de l'installation de la pompe électrique utilisée pour évacuer l'eau accumulée au fond d'une fosse, une pelle hydraulique se renverse dans un puits de pompage inondé. La pelle est complètement submergée et l'opérateur demeure coincé dans la cabine. Conséquence : l'opérateur de pelle décède par noyade et trois autres travailleurs subissent un choc nerveux.....

5- Recherche sur l'impact des poussières

- Extraits du rapport de recherche « **Exposition aux poussières provenant d'une mine à ciel ouvert : évaluation des risques et biodisponibilité des métaux** », par **A.Coquard, mémoire de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Oct. 2012.** Ce rapport est disponible sur le web.

- Chap. 2 du rapport – Étude des émissions de poussières diffusées par une mine à ciel ouvert :
 - o 2.1- Étude granulométrique :Dans le secteur minier, on parle de poussières fines (PM1) et poussières moyennes (diamètre aérodynamique « Da » entre 1 et 40 microns) et poussières grossières (Da entre 40 et 80 microns). Le tableau 2.1 ci-dessous présente les distances parcourues avant de retomber au sol pour des particules de différents Da et selon la vitesse du vent (compilation selon Unicem 2011) :

Taille des particules	100 µm	30 µm	10 µm	5 µm	1 µm
Vent à 10 km/h	0,15 km	0,6 km	14 km	42 km	140 km
Vent à 30 km/h	0,4 km	1,8 km	40 km	125 km	4165 km

- o 2.2- Source des émissions :
 - 2.2.1- Phénomènes naturels : L'érosion éolienne est une des principales sources d'émission de poussière diffuse lors de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert..... Il existe aussi un second phénomène météo qui favorise l'apparition et la diffusion de poussière diffuse au niveau de la fosse d'une mine à ciel ouvert : les ascendants thermiques. Sous l'effet du soleil, les roches en fond de puits miniers sont capables d'emmagasiner une grande quantité d'énergie qu'elles libèrent sous forme de chaleur, formant ainsi un gradient thermique dans la fosse minière. Sous l'effet de celui-ci, un vent ascendant se crée et entraîne l'apparition d'un nuage de poussière pouvant être transporté sur des centaines de kilomètres.
 - 2.2.2- Activités minières : émettrices de poussière diffuse à toutes les étapes de l'exploitation. Une des 1ères causes de ces émissions est la circulation d'engins miniers sur des chemins non pavés, Autant lors du transport des stériles et des résidus que lors de l'extraction du minerai.Une autre source importante d'émission diffuse de particules est l'ensemble des transferts de matériaux ... (tapis convoyeurs, chargements de camions par pelle mécanique, déchargement par benne basculante)..... La dernière source majeure est l'ensemble des opérations sur les matériaux extraits (forage, dynamitage, concassage, etc.)
- Chap. 4 du rapport – Ce chapitre donne des détails sur la pénétration des poussières dans les voies respiratoires et dans le système digestif en fonction de la taille des particules, et ceci pour les adultes, les enfants et les personnes âgées.

Le graphène et ses cousins sont-ils une menace pour notre santé et notre environnement?

(Extraits d'une fiche de l'Université de Franche-Comté, France)

D'après *Wikipedia* : « Le **graphène** est un matériau bidimensionnel cristallin, forme allotropique du carbone dont l'empilement constitue le graphite. »

Le graphite est une matière qui est semblable à l'amiante sur plusieurs points:

- Ils sont de masse volumique équivalente (environ 2500 kg/m³)
- Ils présentent un risque de pollution nanométrique.
- Ils sont utilisés en fibres dans toutes sortes d'applications industrielles.

Dorénavant, l'utilisation de l'amiante étant prohibée, les fibres de carbones sont devenues molécules de substitution à l'amiante.

Jusqu'à aujourd'hui, ces particules de carbones donnaient lieu à une faible réglementation car elles intervenaient dans peu de processus de production, cependant de nouvelles utilisations telles que les nanotubes et le graphène pourraient suggérer dans les années à venir un accroissement des populations professionnelles exposées. Les mécanismes d'action de ces fibres vont être liés à leur forme, dimension, persistance, toxicocinétique, et des systèmes d'épuration de l'hôte. La composition chimique intervient également dans la manifestation de différentes pathologies.

L'Institut de l'Amiante, un organisme associant industriels, syndicats et pouvoirs publics pour la promotion de l'utilisation sécuritaire de l'amiante, a mis en évidence les risques liés aux matériaux de substitution à l'amiante, et notamment ceux liés aux fibres de carbones et de graphites qui peuvent être la cause d'une détérioration de la fonction pulmonaire chez les travailleurs (« *ILO, Safety in use of mineral and synthetic fibres, 1989* », p. 40).

Petite explication simple qui explique les facteurs de contamination d'un être humain par des particules :

Lorsqu'une personne respire, les particules suspendues dans l'air pénètrent par le nez, une partie d'entre elles atteignent les poumons. Le nez, qui est un filtre efficace, bloque la majorité des grosses particules, jusqu'à expulsion mécanique en se mouchant ou éternuant. Certaines particules très fines réussissent à traverser la cavité nasale, pour atteindre le larynx et les bronches.

La quantité d'air inhalée par un travailleur au cours d'une journée de 8 heures est de 10 m³, ceci rend compte de la toxicité potentielle pour un travailleur exposé à des environnements pollués.

On appelle poussière fine ou alvéolaire des particules de diamètre de moins de 10µm, on suppose des possibles effets cancérigènes, aux fibres de carbone. La pneumoconiose au graphite, bronchites chroniques, et fibroses sont des effets avérés d'une exposition importante aux microparticules de graphite. Plusieurs cas symptomatiques graves avec fibrose pulmonaire massive ont été décrits dans le passé, en rapport surtout avec la fabrication des électrodes de carbone utilisées en métallurgie.

Des observations récentes ont montré que ce type de pathologie se rencontre en cas d'exposition à des mélanges de poussières.

Pourtant actuellement, il n'existe ni réglementation ni classification concernant les fibres de carbone et de graphite au niveau de l'Union Européenne et du Centre International de Recherche sur le Cancer pour les raisons évoquées précédemment, les populations actuelles exposées sont trop peu nombreuses.

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) interrogé sur l'intérêt de protéger les travailleurs a recommandé (avis du 7 janvier 2009), en vertu du principe de précaution, que la production et l'utilisation de ces matériaux soient effectuées dans des «conditions de confinement strict» afin de protéger les travailleurs et les chercheurs. Le HCSP estime que deux études récentes laissent penser qu'existe «un danger cancérigène potentiel» comparable à celui induit par l'amiante inhalée, tout en suggérant des recherches complémentaires.

Conclusion de l'Université de Franche-Comté

Nous soulevons un point crucial : doit-on attendre que des populations entières de travailleurs soient exposées voire atteintes par une maladie avant d'établir une législation claire et sécurisante dans ce domaine ?

**Conseil d'administration de l'APLT
2016-2017**

Comité de direction

Président : Gilles Cartier

Vice-président : Paul Ménard

Secrétaire : Daniel Tokatéloff

Trésorier : Claudine Lecours-Angers

Administrateurs

Michel Berthelot

Robert Lafond

Fernand Landreville

Suzie Navert

Liza Poulin

Quelques nouvelles en bref

Table de concertation sur le Parc régional du lac Taureau.

La réunion prévue pour l'automne passé a été repoussée au printemps 2017. Rappelons que le président de l'APLT Gilles Cartier participe à ces réunions qui permettent un échange entre les différents intervenants concernés par le développement du Parc régional. Notre président a déjà demandé que le sujet de la mine de graphite à St-Michel soit ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion, étant donné que l'APLT considère que ce projet aura un impact important sur le développement et la réputation du Parc régional du lac Taureau.

Sites miniers abandonnés.

Le 21 novembre dernier, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand a annoncé que Québec déboursa 620 millions de dollars pour nettoyer les sites miniers abandonnés. Cette nouvelle a aussi été couverte par la télévision de Radio-Canada qui l'a illustrée en nous montrant le spectacle désolant de plusieurs cratères de mines à ciel ouvert. Le ministre a reconnu que son gouvernement est contraint de payer pour restaurer les sites abandonnés par l'industrie car souvent les entreprises n'existent plus ou sont en difficulté. Ceci a cependant été critiqué par le porte-parole de la coalition « Pour que le Québec ait meilleure mine » qui a rappelé que souvent, ce sont les mêmes gestionnaires qui repartent de nouvelles entreprises sous un autre nom. Il craint aussi que la volonté du gouvernement de nettoyer rapidement les sites abandonnés ne se traduise par des restaurations bâclées.

(<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1001492/quebec-mines-pierre-arcand-restauration>)

Un film sur les mines !

Alors que nous vivons une controverse sur le développement d'une mine à St-Michel, voilà qu'un film sur ce même sujet sort sur nos écrans de cinéma. En effet le film « Pays » illustre bien les tractations entourant les efforts d'une compagnie minière qui veut ouvrir une mine dans une communauté éloignée (une île fictive, dans le film). Ce film met en évidence l'actrice bien connue Macha Grenon, dans le rôle de la mairesse/présidente de la communauté qui lutte contre les pressions pas toujours louables de la minière et de ses lobbyistes, dans le contexte habituel de chantage pour des « jobs de qualité ». Quelques prises de vue intéressantes et sombres de mines désaffectées, en particulier sur le cratère béant d'une mine à ciel ouvert, abandonnée à la suite de la faillite de la minière. Mais est-ce le hasard qui amène ce film sur nos écrans ? Ne serait-ce pas plutôt le fait que plusieurs communautés à travers le Québec sont aux prises avec des projets miniers qui ne sont pas toujours les bienvenus ?

(<http://www.lapresse.ca/cinema/201611/15/01-5041497-chloe-robichaud-et-macha-grenon-le-mal-du-pays.php>)

Vidéo sur la mine de graphite de Lac-des-Iles (au sud de Mt Laurier).

Pour ceux qui voudraient se faire une idée sur à quoi ressemble une mine de graphite à ciel ouvert et son usine de transformation primaire, une petite vidéo informative destinée aux élèves du secondaire peut être consultée sur le site de Youtube à : « mine graphite lacs des îles ». On y voit les dimensions importantes du cratère d'exploitation, et on constate l'ampleur des bruits et des pous-

sières générés par les dynamitages, ainsi que le bruit de la machinerie de l'usine de première transformation.

(<https://www.youtube.com/watch?v=W-T1pqF7X9Q>) ou bien : (www.youtube.com/mine-graphite-lac-des-iles)

La Coalition COPH annonce l'ouverture de son site web (18 octobre 2016).

Le comité administratif de la **Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH)** est très heureux de vous annoncer la mise en ligne officielle de son site internet. Ce dernier est le fruit d'un travail laborieux et minutieux, appuyé par des recherches diverses en vue de vous offrir une littérature, qui, nous l'espérons, saura vous satisfaire ! Nous vous invitons à y revenir souvent car, comme tout bon site, des nouveautés et des suppléments restent à venir.

<http://www.pourlavraienaturedestmichel.ddns.net/>

Des bémols dans le développement du projet de mine Matawinie.

Sur le site web du promoteur Nouveau Monde, une rubrique a été rajoutée, datée du 15 novembre 2016 (voir « Foire aux questions »), dans laquelle celui-ci essaie de répondre aux questionnements exprimés par la population lors de la rencontre d'information du 17 septembre dernier. Il est à noter que le promoteur introduit des remarques nouvelles à l'effet que ses efforts de financement du projet et d'introduction dans le marché mondial du graphite semblent rencontrer des difficultés, au point d'envisager une mise en exploitation du projet non pas telle que prévue initialement, mais « par phases », soit selon ses propres termes :

« En plus de présenter un projet qui respecte la communauté d'accueil et qui se fait selon les plus hauts standards environnementaux, Nouveau Monde doit relever les défis du financement du projet et de la commercialisation du graphite. Ce qui pourrait impliquer une opération par phases. »

Et aussi : *« Le défi que pose la commercialisation du graphite amènera probablement une mise en production par phases. La première phase d'exploitation serait d'envergure moindre que le scénario présenté dans l'étude économique préliminaire. »*

Dernières nouvelles : Nouveau Monde se réorganise

Le 18 janvier 2017, le promoteur Nouveau Monde a émis un communiqué annonçant la tenue de l'assemblée de ses actionnaires prévue pour le 6 février 2017 à Gatineau. Dans le même communiqué, le promoteur annonce aussi un changement de nom, celui-ci devient « Nouveau Monde Graphite Inc. » et qui traduit un changement d'orientation de la société. En effet, l'ancienne société qui était une société d'exploration devient maintenant une société de développement minier et de production de graphite. On peut donc supposer maintenant que c'est Nouveau Monde elle-même qui serait la société exploitante de la mine Matawinie.

De plus, ce communiqué annonce la nomination de six nouveaux directeurs. Parmi ceux-ci, on remarque que l'un d'eux est un ancien président du BAPE, et un autre est l'ancien propriétaire de la pharmacie de St-Michel-des-Saints et maintenant co-propriétaire de l'Auberge du lac Taureau.

Autre projet, mêmes inquiétudes : le projet de mine de graphite « La Loutre » soulève des inquiétudes à Duhamel (région du lac Simon)

Bien que situé dans la municipalité de Lac-des-Plages, le projet La Loutre visant à trouver du graphite inquiète certains résidents du lac Doré à Duhamel. «On ne retrouve pas de chalet près de la mine à Lac-des-Plages alors que nous, on serait collé dessus», souligne le porte-parole des résidents du lac Doré, François Hayes. Le bruit du dynamitage, la circulation ainsi que la pous-

sière sont des aspects qui le préoccupent tout comme le fait que Duhamel ne retirerait aucune retombée économique, selon lui. Il tient donc à informer les résidents pour qu'ils puissent partager leurs opinions. (*Journal La Petite Nation* 22 décembre 2015).

La Position de la municipalité de Duhamel

« ...Le maire de Duhamel, David Pharand, se dit en période de recherche d'informations. Il a d'ailleurs visité récemment la seule mine de graphite au Québec basée à Lac-des-Îles (au sud de Mt Laurier) pour en apprendre plus sur les avantages et les désavantages d'un tel projet.

L'aspect environnemental l'inquiète beaucoup. «Ça nous concerne parce que ça peut devenir un élément de nuisance qui affecte la population et leur qualité de vie», affirme-t-il, en spécifiant que l'état de l'eau souterraine le préoccupe également, car la mine serait située à 1km du lac... »

(Source : *Jessy Laflamme, Journal La Petite Nation*).

Inquiets, quelques citoyens ont assisté à la réunion du conseil municipal de Lac-des-Plages, vendredi dernier, pour avoir des détails sur les intentions de la compagnie Canada Strategic Metals. La municipalité a alors adopté une résolution demandant à l'entreprise de fournir les informations de leurs projets. «On est un peu frileux, car ça ne cadre pas avec le côté villégiateur de la municipalité», souligne la maire Josée Simon.

Plusieurs résidents s'inquiètent du fait que la villégiature, les opérations forestières et les mines ne cadrent pas bien ensemble. «On retrouve des baux de villégiature ainsi que plusieurs chalets et des travaux forestiers, je crains que ça crée des conflits entre les différents utilisateurs», souligne un résident, qui ajoute « je m'inquiète du fait que la mine puisse être ouverte 24 heures par jour/ 7 jours sur sept. Je ne veux pas attendre que ça soit dans notre face, c'est pourquoi je lève le drapeau rouge tout de suite». *Article de Jessy Laflamme (jessy.laflamme@tc.tc) - Publié le 16 avril 2015.*

Voici des **extraits de l'étude détaillée préparée par François Hayes** pour l'Association des propriétaires du lac Simon (Rapport entier disponible à l'adresse - www.apls.ca/wp-content/uploads/2016/08/Etude-du-projet-La-Loutre.pdf)

« Une économie durable consiste à veiller à ce que les organisations soient "conçues pour durer" et soient en mesure de fonctionner efficacement pendant une longue période de temps. Or 75% des emplois dans la région du projet minier appelé La Loutre sont reliés à la villégiature. Il est évident que l'implantation d'une mine dans une région qui est reconnue pour sa nature, aurait un effet négatif sur l'économie régionale.

Le moteur économique de la région est la villégiature. C'est une économie qui est mature et bien établie. Les commerces de la région ont évolué au fil du temps en tandem avec la villégiature de la région. L'implantation d'une mine aurait un impact non seulement sur l'économie locale, mais aussi sur la valeur immobilière de la région sur un rayon de 10km, ce qui résulterait en une baisse de revenu foncier pour les municipalités à long terme.

Un maximum de 75 emplois minier sur une période maximale de 25 ans, au détriment d'une économie mature et en plein essor n'est pas un bon choix de durabilité économique. »

« Basé sur l'information du bilan économique de la région, il semble que l'implantation d'une mine dans le coeur d'un terroir de villégiature aurait un effet néfaste sur l'économie locale.

L'étude de la MRC de Papineau indique que l'économie de villégiature est dominante dans la région et supporte 75% de la totalité des emplois de la MRC. Le tourisme supporte aussi l'économie locale avec ses 50 000 visiteurs annuels (et leurs 30 000 amis) dans la MRC.

Le projet minier La Loutre offre dans le meilleur des scénarios, 75 emplois, et seulement pour une durée maximale de 25 ans. La création d'emplois indirecte reliée à la mine servira simplement de bouche-trou, pour les pertes d'emplois commerciales dues à un déficit substantiel de revenu touristique et de villégiature. Donc, il n'y aurait pas une augmentation nette d'emplois dans la région, mais plutôt une perte potentiellement considérable.

Est-il prudent de faire avancer un projet minier éphémère qui aurait un effet néfaste sur une économie de tourisme et villégiature mature de plus de 75 ans, et en pleine croissance ? »

Dernière nouvelle : encore une autre mine de graphite !

Un projet de mine soulève de nombreuses questions à Grenville-sur-la-Rouge (région de Calumet, Québec)- Radio-Canada- Vendredi 3 février 2017 –

« Avec l'exploration faite depuis environ cinq années, on a réussi à découvrir un graphite d'une qualité exceptionnelle », explique le géologue Steven Lauzier, chargé de projet pour Canada Carbon. La compagnie veut aussi tirer profit du marbre dans lequel le graphite se trouve. D'après une étude préliminaire publiée par la compagnie, le projet va nécessiter un investissement de 44 millions de dollars. Toujours selon le document, une fois son exploitation commencée, la mine pourrait générer une centaine d'emplois directs et indirects sur une période d'une dizaine d'années.

Le rapport d'étude technique et d'évaluation économique préliminaire publié par le promoteur montre que ce projet ressemble beaucoup au projet de Nouveau-Monde, mais en moins gros puisque l'extraction serait de seulement 1500 t de graphite/an. Creusement de 2 puits à ciel ouvert. On semble vouloir compenser les coûts avec l'exploitation du marbre. Ce projet est situé juste au nord de Hawksbury et très près de Grenville et de Calumet. La pureté du minerai à l'extraction est de moins de 2%. Voir <https://www.canadacarbon.com/docs/Miller-PEA.pdf>

Un projet qui suscite de nombreuses questions

Il y a toutefois un hic. Les résidents de Grenville-sur-la-Rouge viennent tout juste de prendre connaissance des intentions de Canada Carbon. Le projet minier ne manque pas de soulever de nombreuses questions de nature environnementale.

Mais tout aussi important, les citoyens croient que leur conseil municipal n'aurait pas dû permettre à la compagnie de poursuivre ses démarches devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Une résolution a été adoptée en ce sens en décembre dernier par les élus de Grenville-sur-la-Rouge.

Mais le dossier évolue vite puisque la MRC d'Argenteuil a décidé de ne pas se prononcer sur ce projet tant que des études indépendantes n'auront pas été complétées puisque les inquiétudes sont grandes sur l'impact possible du projet notamment sur la qualité des eaux souterraines et sur la qualité de l'air. Suite à cette prise de position par la MRC, la municipalité envisage d'annuler sa précédente résolution qui était favorable à la mine. De plus, un comité de citoyens s'opposant à la mine a été formé et une pétition contre ce projet a été lancée.

<https://thereview.ca/2017/02/16/consultations-planned-as-committee-opposes-proposed-graphite-mine/>

On ne peut pas s'empêcher de tracer des parallèles avec le projet de mine de St Michel-des-Saints, avec la différence remarquée que dans le cas de Grenville, les élus semblent tenir compte des avis de leurs concitoyens, alors qu'à St Michel le conseil municipal a pris la décision de supporter le projet de mine en février 2016 sans attendre d'études complètes et sans consulter les citoyens.

Conférence sur les fondements du développement durable

Par Fernand Landreville

Le 19 janvier dernier, j'avais le plaisir de participer, à Granby, à la conférence de Dr. Laure Waridel, directrice du Centre Interdisciplinaire de Recherche en Opérationnalisation du Développement Durable (CIRODD – voir note ci-dessous). Elle est l'auteure du livre « Acheter, c'est voter » et cofondatrice de Équiterre, une organisation incontournable dans la promotion de choix écologiques et socialement responsables. Sa thèse de doctorat a été réalisée sur l'émergence d'une économie écologique et sociale au Québec.

« Choisir aujourd'hui ce que sera demain ! »

Tel était le titre de cette conférence où plus d'une centaine de personnes étaient présentes. Deux médecins spécialistes ont assisté à cette présentation. En entrée de jeu, elle nous informa :

- qu'il est important de se rappeler que le Québec, comme le reste de la planète, est à la croisée des chemins;
- que pas une semaine ne passe sans que l'actualité nous rappelle que l'humanité fait face à des défis importants, que l'on parle d'environnement, de société ou d'économie.

Elle nous a précisé que « nous avons un pouvoir certain pour influencer le monde qui nous entoure ». « Comment peut-on aménager nos villes et nos villages et organiser nos communautés afin que l'on soit non seulement en meilleure santé, mais aussi plus heureux? »

Elle nous a tracé des pistes de solutions à la lumière de recherches menées par des chercheurs du CIRODD. Je vous en dévoile quelques-unes qui ont attiré mon attention, particulièrement en regard des enjeux reliés à l'environnement.

La compréhension des enjeux sur notre santé versus les industries qui nous entourent doit être au cœur de nos préoccupations. Notre santé et celles de nos enfants en dépendent. « Il n'est pas tout de les connaître ces enjeux, disait-elle, il faut les comprendre ».

« Nos enfants, dont le système endocrinien n'a pas terminé de se développer, sont très sensibles aux contaminants chimiques de toutes sortes ». Si nous ne réagissons pas à une situation connue et potentiellement dangereuse, elle nous comparerait alors à des autruches qui se mettraient la tête dans les sables bitumineux pour ne pas voir ce qui se passe... .

Plusieurs exemples nous ont été donnés, afin de bien saisir les enjeux d'une situation et faire des choix équitables et collectivement acceptables. Quelques exemples :

1. La création d'une fiducie foncière pour la conservation de la nature dans la région du Mont Pinnacle (municipalité de Frelighsburg). Cette fiducie protège 285 hectares de terres à perpétuité contre tout développement. Voir www.montpinacle.ca.
2. La politique sur le développement durable de Baie Saint-Paul en 2016 et son plan d'action orienté par un comité consultatif de citoyens. À noter de plus que Baie Saint-Paul a organisé un colloque international sur le développement durable en septembre 2016 dont le titre était « Inspirer le monde ». Voir www.baiesaintpaul.com/ville/developpement-durable.

3. L'aménagement des quartiers durables dont la promotion est faite par *Écohabitation, un organisme à but non lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, durables, abordables et accessibles à tous*. Voir www.ecohabitation.com

Réflexions à faire dans le cadre de nouveaux projets

« De manière générale, il faut bien étudier les conséquences de n'importe quels projets, qu'ils soient miniers, industriels ou autres. Il faut analyser quels seront les impacts sur l'environnement et quels vont être les impacts sur la société, puisque que souvent, le gros argument que l'on entend, pour l'implantation des pipelines par exemple, c'est la création d'emplois. On regarde les emplois que l'on crée, mais on ne regarde pas ceux que l'on va perdre ou ce que l'on risque de perdre en qualité d'environnement ou les risques accrus sur la santé. Faire cette analyse est absolument central dans ce genre de projet » disait textuellement Madame Waridel. C'est là une leçon importante à retenir !

Note : Un centre interdisciplinaire en développement durable. Situé à Polytechnique Montréal, le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD) a été créé en novembre 2013. Il vise à assurer un environnement de recherche synergique pour les chercheurs de disciplines variées qui désirent réaliser des recherches dans le but de produire des connaissances et outils favorisant une transition vers l'économie verte. Le CIRODD est composé de plus de 80 chercheurs reconnus Voir www.cirodd.org.

**Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les chan-
gements climatiques (MDDDELCC)
Direction régionale de Lanaudière**

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : **450 654-4355** ou **1 866 694-5454**
(24 h sur 24 et 7 jours sur 7)
Télécopieur : **450 654-6131**
Courriel : lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca
Site web : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Tribune de nos lecteurs

Une levée de boucliers contre la mine !

1 Lettre envoyée au maire (août 2016) et ensuite aux conseillers municipaux (sept. 2016) de St Michel

M. le maire Réjean Gouin,

Je me nomme Alain Sylvain, je suis du Lac du Trèfle et j'étais présent à la réunion de samedi dernier pour l'association de la Protection du Lac Taureau.

Je tiens à vous féliciter pour votre franchise lorsque vous avez admis être un gars qui connaissait le bois, mais que vous n'aviez aucune connaissance en ce qui a trait aux mines.

Je crois en votre bonne foi et pour cela je vous invite à vous mettre en contact avec vos vis à vis qui eux ont une grande expérience en la matière. Je parle ici des maires des villes de Asbestos, Thetford mines ou encore plus récemment Malartic qui est aux prises avec une telle situation. Ces maires aussi on sûrement reçu des promesses de prospérité grâce à l'avènement d'une mine dans leur région.

Je vous invite à aller visiter ces régions dès aujourd'hui. Après 25 ans d'opération, les minières sont parties. Les emplois si payants n'existent plus et ces compagnies minières ont laissé derrière elles des résidents atteints par de graves maladies, des sols et eaux contaminés pour plusieurs générations, et un environnement complètement dévasté.

C'est le lot que ces villes ont obtenu en échange de quelques emplois. Les jeunes générations quittent ces villages pour des endroits plus sains et agréables à vivre. Le tourisme est complètement inexistant et le retour à ce qui a déjà existé est impossible. Je ne crois pas que ce soit ce genre de legs que vous aimeriez laisser à vos petits-enfants.

Le passé est garant du futur et les maires de ces villes pourraient sûrement apporter grâce à leur expérience, des éclaircissements dans ce domaine pour vos prochaines prises de décisions.

Vous êtes le maire de l'une des plus belles régions récréotouristiques du Québec, et je considère qu'elle se doit d'être préservée comme telle.

Alain Sylvain, Lac du Trèfle, St-Michel-des-Saints

Copies : Gaétan Morin, préfet MRC Matawinie

David Lapointe, dév. parc SDPRM

2 Lettre de l'association des propriétaires du lac du Trèfle, envoyée à la municipalité, à la MRC, aux députés et autres organismes officiels - Janvier 2017

L'Association des propriétaires du Lac du Trèfle tient à prendre officiellement position dans le dossier de l'exploration minière et de l'éventuelle exploitation commerciale d'une mine de graphite dans le bloc Tony, dans le village de St-Michel-des-Saints. Considérant les possibles et nombreux dangers environnementaux ainsi que les impacts collatéraux à notre qualité de vie, nous nous opposons à ce projet qui nous semble en grande contradiction avec la vocation récréotouristique de la Haute-Matawinie et principalement du village de Saint-Michel-des-Saints.

Les représentations faites par les entreprises Nouveau Monde ne nous ont en rien rassurés quant à la protection des nappes phréatiques, de la préservation de grande qualité de nos lacs et rivières, de

la qualité de l'air, des impacts sur la faune, de l'influence sur le tourisme et les craintes sont grandes face à l'atteinte à la quiétude des lieux. Il a plutôt été établi, hors de tout doute, qu'une déforestation et qu'une destruction physique irréversible de l'environnement rapproché de nos résidences sera mise en branle et qu'une accumulation d'une montagne titanesque de rebuts miniers sera constituée à même notre voisinage immédiat.

Nous estimons que l'environnement que nous avons choisi pour nos retraites et pour l'avenir de nos enfants risque d'être hypothéqué de façon irrémédiable en étant fortement pollué et portera préjudice à nos droits de jouir des lieux, de la nature sauvage ainsi qu'à la valeur de nos investissements. De pareilles pratiques nous semblent en contradiction avec l'article 976 du Code civil du Québec :

Art. 976. « Les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance qu'ils se doivent, suivant la nature ou la situation de leurs fonds, ou suivant les usages locaux. »

En l'occurrence, nous croyons que seront considérés comme anormaux les inconvénients du voisinage qui excèdent ce à quoi l'on s'attend quand on acquiert une propriété dans une zone rurale contigüe à un vaste territoire sauvage.

Devant pareils constats, il est évident que l'Association des propriétaires du Lac du Trèfle se refuse de participer à toutes tables de concertation et/ou « co-construction/co-conception », puisqu'une telle participation reviendrait à donner une **acceptation sociale au projet, idée que nous écartons unanimement d'emblée.**

Nous n'hésiterons pas à appuyer nos propriétaires et les regroupements ou coalitions qui pourraient prendre des moyens légaux afin de faire respecter l'environnement qui nous a été vendu.

Patrick Boudrias, Président, Association des propriétaires du Lac du Trèfle

3 Lettre d'un résident de la zone minière projetée - 29 décembre 2016

Mon grand-père a vécu à Saint-Michel-des-Saints ; mon père est né à Saint-Michel en 1912 ; moi, j'ai 63 ans et j'y suis encore et ces trois générations ont vécu des ressources naturelles. Chasse, pêche, tourisme, entreprises forestières, commerce, etc. Tout en conservant cette beauté sauvage qui nous rend la vie plus douce et le grand bonheur de respirer de l'air d'une très grande pureté.

Je ne suis pas un professionnel en matière de pollution ou de contamination des sols et de l'eau, mais ce que je sais : le feu le plus facile à éteindre, c'est celui qu'on n'allume pas.

Je suis d'une grande tristesse en pensant finir mes jours à **Saint-Michel-de-Malartic**.

Je dis NON à la mine de graphite.

Denis Bellerose, propriétaire au Domaine Lagrange

4 Lettre d'une résidente de la zone minière projetée - 1^{er} décembre 2016

Contre NM Le projet minier qui est présentement en exploration tout près du Lac aux Pierres à St-Michel-des-Saints détruit déjà l'environnement, les forêts et éloigne les animaux de la faune. Cet endroit où nous pouvions nous retrouver en toute tranquillité et nous ressourcer n'existe déjà plus. Imaginez, si des travaux d'exploitation avaient lieu sur ce site de villégiature merveilleux, toutes les pertes pour les villégiateurs ainsi que pour la municipalité de St-Michel-des-Saints qui ne réussit à survivre que par les touristes qui se déplacent pour profiter de cet endroit. Comment pouvons-nous croire que ces touristes seront encore intéressés à venir se détendre dans un endroit où une mine à ciel ouvert serait en exploitation avec toute la pollution par le bruit, par la poussière, et de nos lacs et rivières ?

Nous avons construit notre chalet en 2008 afin de profiter de ce lieu pour notre retraite, offrir à nos enfants et petits-enfants la possibilité de vivre dans ce milieu qui pour nous était féérique et présen-

tement ce que nous vivons c'est un stress énorme. Ce projet détruit nos rêves et l'avenir des générations futures.

Céline Geoffroy – propriétaire au Lac aux Pierres

5 Message d'une résidente de la zone minière projetée

Je crois personnellement que le développement d'un projet minier à ciel ouvert, c'est l'affaire de tous les Québécois, pas seulement d'une municipalité. L'enjeu en est un de société car une mine de cette envergure a un impact sur LA SANTÉ, sur L'ENVIRONNEMENT, sur LE TOURISME RÉGIONAL, sur L'ENSEMBLE DES ESPÈCES VIVANTES, sur nos FORÊTS QUÉBÉCOISES et, à ne pas négliger, sur LES GÉNÉRATIONS FUTURES, NOS ENFANTS ET LEURS DESCENDANTS.

Nous avons tous une responsabilité à endosser, peu importe d'où nous venons et où nous vivons.

J'appuis donc avec force la COPH et l'APLT dans leurs efforts en vue de l'avortement de ce malheureux projet qu'est la réalisation d'une mine à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints par la compagnie (et ses investisseurs) Nouveau-Monde.

M. Bolduc, résidente de Saint-Michel-des-Saints

6 Message d'un résident de la zone minière projetée

Tout jeune, je rêvais d'un chalet au bord d'un lac paisible dans une nature encore sauvage. C'est à Saint-Michel-des-Saints que ma conjointe et moi avons choisi de nous établir depuis près de 35 ans déjà. Au Lac à la Truite dans un premier temps, puis au grand Lac du Trèfle en 1993. Nous avons investi beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour construire de nos propres mains notre chalet familial. Nos enfants y ont grandi et ce sont eux qui, aujourd'hui, en font profiter nos petits-enfants. Ce projet de vie a toujours occupé une place de choix au sein de notre famille durant toutes ces années, sans oublier nos propres parents, frères, soeurs et amis à l'occasion. Bien évidemment, nous envisageons depuis longtemps de léguer ce petit coin de paradis à nos enfants.

L'arrivée de la compagnie d'exploitation minière tout près de notre chalet compromet de façon brutale la suite de notre projet. Comment une compagnie dont l'objectif premier est de s'enrichir a-t-elle le droit d'anéantir les projets de vie de centaines de gens, voire plus encore en considérant les dommages irréversibles qui suivront pour l'environnement ? Comment la municipalité peut-elle sacrifier sa plus grande richesse, la nature, et laisser tomber une grande partie de ses citoyens qui contribuent à l'économie de la région ? Contrairement à la formule "gagnants-gagnants" utilisée constamment par le représentant de la compagnie minière, nous croyons plutôt que ce projet ne peut faire de nous que des "perdants".

Pour toutes ces raisons, nous vous encourageons à poursuivre vos démarches d'opposition au projet minier en souhaitant que l'objectif visé soit atteint le plus rapidement possible.

Raymond Bachand

7 Messages de plusieurs visiteurs assidus de la région

- *J'ai la chance d'avoir un ami qui a un terrain dans un petit domaine près de la ville de Saint-Michel-des-Saints, juste avant d'arriver au "pit de sable", où les terres de la couronne débutent. Ça fait plusieurs années que j'y vais pour camper, pour la chasse au petit gibier, ou tout simplement pour me "perdre" en forêt. Chaque visite est un pur bonheur. C'est une coupure de la vie de fou qu'on mène quand on travaille à Montréal. Cet endroit est un véritable havre de paix. Tout y est calme, l'air y est pur, et ça permet à quiconque y va de décompresser en retrouvant l'atmosphère paisible de la nature. S'y promener en toute saison est une vraie escapade et un ressourcement. Changer quoi que ce soit à ce petit paradis serait vraiment dommage, une vraie perte pour la population québécoise.*

Olivier Kovacs, Repentigny

- Rien ne saurait justifier la légitimité que des entrepreneurs se donnent, à eux même, de s'approprier le bien commun, d'abîmer la nature et sa biodiversité ou de réduire la qualité de vie à laquelle tous les citoyens ont droit. J'appuie sans réserve la coalition des opposants au projet minier de la compagnie Nouveau monde. Jacky Bolduc, Montréal
- Je suis touché et m'oppose farouchement à la mise en oeuvre d'une mine à St Michel. La destruction du paysage - La création d'un risque pour le niveau des eaux - La perturbation de la faune « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » ! Pourquoi détruisons-nous la terre sous prétexte qu'il faut avancer en progrès et qu'il faut faire de la croissance pour enrichir qui ? Jean-Marc Lacoste, Verdun
- Pourquoi abîmer, détruire un milieu naturel si diversifié et d'une si grande richesse ? J'ai un attachement profond à la nature, je crois à son équilibre et je veux soutenir la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH). Lorraine Pinard, Longueuil
- Tous ces millions de dollars investis dans l'empoisonnement de la vie et la défiguration durable de la belle région de Saint-Michel-des-Saints... Quel gâchis ! Et qui va payer les dégâts, croyez-vous ? (Parce que oui, il y en aura, des dégâts, et sous toutes les formes). Je suis catégoriquement opposé à ce projet de mine de graphite. Onyl Bolduc, Laval

8 Appel aux témoignages, une initiative d'une résidente de Saint-Michel-des-Saints

Objet : Votre aide SVP **pour éviter un beau gâchis à Saint-Michel-des-Saints** - 18 décembre 2016

Je vous écris parce qu'il se prépare ce qui pourrait être, sans exagérer, un désastre environnemental et écologique dans la belle région de Saint-Michel-des-Saints, à moins de 1500 mètres de chez-nous. En effet, un très gros projet minier est planifié par la compagnie Nouveau Monde. Cet article vous en dira plus : <http://www.tvanouvelles.ca/2016/06/22/une-mine-de-graphite-de-145-millions--pourrait-voir-le-jour-a-saint-michel-des-saints>

Déjà, nous avons constaté les dégâts de l'entreprise car cette dernière procède depuis près de 2 ans à toutes sortes de tests sur les terres de la Couronne (– Les terres du domaine de l'État font partie du patrimoine collectif des Québécois et Québécoises –). C'est tellement triste de voir des centaines d'arbres coupés, une multitude de tranchées, les chemins élargis par de la machinerie lourde stationnée à maints endroits... L'endroit paisible et protégé à Saint-Michel s'en va sur le camp... une autre forêt du Québec et sa biodiversité qui risque sérieusement de disparaître.

Nous avons assisté à une rencontre en septembre dernier, organisée par Nouveau Monde. Pour l'occasion, l'entreprise avait embauché une firme de consultants et le but était de **NOUS** faire trouver des solutions en vue de la faisabilité du projet. Une stratégie bien simple en vue de nous faire nous approprier le projet et, pourquoi pas, de nous diviser entre nous. Le président Éric Desaulniers était présent, il s'est même permis quelques blagues déplacées... Nous avons notamment appris avec surprise qu'il avait offert un nouveau quai à un résident de l'endroit (!). Son langage m'apparaissait étudié, il a également mentionné les mots « développement durable »... Pourtant, un développement est dit « durable » si « les composantes de l'écosystème et leurs fonctions **sont préservées pour les générations présentes et futures** ». Dans cette définition, « les composantes de l'écosystème incluent, outre les êtres humains et leur environnement physique, les plantes et les animaux »...

Certains participants étaient **pour**, beaucoup d'autres étaient **contre**... malheureusement, les "contre" ont peur de se mouiller car le village « est bien petit »... ! Je crois que les gens craignent d'éventuelles représailles de la part des autres...

LES POUR : La seule et unique raison, c'est la possibilité de fournir **80 emplois aux résidents et aux villes avoisinantes**. La compagnie utilise cet argument qui nous frappe en plein cœur car elle

doit savoir que cette stratégie est utilisée fréquemment et que les gens s'y identifient. Bien sûr, c'est le meilleur moyen d'attirer la sympathie... davantage de chômage à Saint-Michel depuis que le moulin est fermé (je pense que même si cela s'avérait vrai, l'industrie touristique, quant à elle, tombera, alors...).

LES CONTRE : Les nombreux dynamitages, la pollution par le bruit et par la poussière formée de toutes sortes de composantes (– au fait, savons-nous vraiment de quoi sera composée cette poussière ?) Des études, notamment une de l'Université de Sherbrooke, se questionnent sur les effets néfastes d'une mine à ciel ouvert sur, notamment, les nouveau-nés – , la défiguration du visage unique de Saint-Michel, le souci de l'environnement, des lacs qui risquent fort de se vider, la dévaluation des propriétés, les quasi-expropriations, l'augmentation insensée des véhicules sur le Chemin Matawin (on parle de 100 à 150 voitures aller-retour par jour (donc 200 à 300) en plus de la machinerie, des fournisseurs, etc. **Qui plus est, si mes calculs sont exacts, cette mine aura une circonférence de plus de 3 km... un trou de 100 000 m³. Les impacts sont décrits plus en détail sur le site web de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH), adresse <http://www.pourlavraienaturedestmichel.ddns.net/>. Prenez quelques minutes pour lire le document « La Coalition / Préoccupations », svp.**

VOTRE TÉMOIGNAGE SVP

Une coalition (la COPH) s'est formée en vue de contrer la mine. Nous avons besoin de votre soutien car l'effet du nombre est déterminant. **IL PEUT FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE.** Merci à tous.

Michelle B., St Michel

9 Divers messages de soutien à la Coalition COPH reçus via Facebook

- Je soutiens la COPH. C'est tellement triste de détruire la nature ! Luce Montpetit
- J'appuis la COPH pour leur implication contre ce projet complètement débile. Lucie Picard
- COPH : merci de votre implication pour défendre notre forêt. Bravo. Denis Archambault

10 Message d'un résident de la zone minière projetée

Je suis Eric Dubé, propriétaire d'un acre et demi de terrain dans le domaine Lagrange. Je veux exprimer nos inquiétudes concernant la venue d'une mine à ciel ouvert à proximité, non seulement du village, mais aussi à 1 km de ma propriété.

Pour commencer, jadis, quand moi et ma conjointe avons fait le choix d'acquérir notre terrain à SMDS, c'était dans l'optique qu'éventuellement nous pourrions nous construire un chalet afin de passer du temps paisible dans un lieu en pleine nature et respectueux de la quiétude des gens. Maintenant que nous savons qu'une minière envisage de venir exploiter du graphite près de chez nous, nous sommes imbus d'appréhensions en lien avec cette éventualité. Le cachet unique et calme du lieu que nous avons choisi en est à ce moment même une idée très loin de nous, car avec la venue d'une mine qui produit de la poussière et du bruit engendré par l'extraction de cette ressource serait ni plus ni moins un gage de perturbation pour notre projet.

Essayez donc de vendre une propriété aussi près d'une mine. Impossible selon nous avec cette épée de Damoclès qui pend au-dessus de nous. Notre investissement n'est plus qu'un cauchemar sans issue. Plusieurs questions me viennent en tête quand je pense à cette possibilité; pas juste en lien avec ma propriété, mais aussi avec l'aspect touristique de ce bel endroit qu'est SMDS. Quelles seront les impacts de la mine sur la rivière Matawin, le trafic de camions lourds ? Et j'en passe ??? Je suis très enchanté du fait que l'APLT se prononce contre la venue d'une mine à ciel ouvert, car c'était une autre de mes nombreuses questions; qu'advient-il du Lac Taureau et de son aspect touristique si une très grande circulation de camions vient bloquer la route 131 aux villégiateurs qui veulent profiter de cette espace prodigieux ?

Pour terminer, sachez que vous pouvez compter sur l'appui de ma famille et moi afin que ce projet tombe dans les oubliettes. Eric Dubé

11 Message d'un couple de résidents de la zone minière projetée

Je tiens à vous dire que ce projet nous a complètement jetés à terre. Mon mari et moi avons construit ce chalet pour pouvoir prendre notre retraite et ensuite pouvoir laisser cela à nos enfants et petits-enfants... Quand on a été informés au sujet de la mine, nous avons déjà mis en vente notre maison située à Terrebonne... On a dû l'enlever du marché.

Nous comptons rester au chalet 6 mois et passer le reste à la chaleur. Mais tous nos projets sont à l'eau. Et quelle est la valeur de notre chalet maintenant ? On est au bord du lac où ils vont prendre l'eau pour s'approvisionner pour leur mine... On était 7 autour de ce lac, tous très unis les uns aux autres. Maintenant on ne peut parler que du projet minier.

Des chemins se sont formés partout pour leurs forages. Avant on voyait régulièrement chevreuil, original, castor, loutre, lièvre, et perdrix. Maintenant, pratiquement plus rien ! Seulement le bruit du forage.

*Mes petits-enfants se promenaient en toute quiétude. Mais maintenant des camions qui roulent à toute vitesse, des 4-roues, des loaders, graders et bulldozers dans nos décors. On n'est jamais tranquille. **On est tous sur la déprime et on ne sait plus à qui s'adresser. Pouvez-vous nous venir en aide ?***

Gaétane et Roger Gouger, chemin du lac aux Pierres.

12 Message d'une résidente de la zone minière projetée - 28 janvier 2017

La notoriété de Saint-Michel-des-Saints – très axée sur sa nature sauvage –, sa vocation écotouristique, son parc régional du lac Taureau : tout pour rassurer de nouveaux arrivants en quête de tranquillité, de beauté, de liberté, de nature sauvage. Maintenant, une compagnie minière nous propose des mesures d'atténuation qui ne font que traduire une incompréhension totale de ce que nous sommes venus chercher ici.

Nous souhaitons sincèrement à tous ceux qui en ont besoin un travail qui les rende heureux. Toutefois, ce projet-là est inéquitable : on déshabille Pierre pour habiller Paul. Des citoyens, originaires de Saint-Michel et d'ailleurs, ont fait le choix d'investir toutes leurs économies, fruit de leur travail, dans le projet de vivre en contact étroit avec la nature. Pour eux, il s'agit d'un besoin aussi fondamental que se nourrir. C'est un choix de vie.

Pendant plusieurs décennies la région s'est réjouie d'accueillir des villégiateurs et des touristes attirés par sa nature sauvage. Pour ces personnes – qui ont participé et qui participent encore de façon significative à l'économie régionale de même qu'à la création d'un certain milieu de vie – il est primordial de préserver l'intégrité de cette nature exceptionnelle. Leur apport à la région a été reconnu. N'est-ce pas déjà une raison suffisante pour que Saint-Michel cherche d'autres avenues qui mettront de l'avant des projets plus rassembleurs ?

Par ailleurs, dans un monde mangé par la pollution, le bruit, la vitesse et l'agitation, compte tenu de la situation géographique stratégique de Saint-Michel, ne serait-ce pas un choix beaucoup plus judicieux aux plans économique et social à moyen et long terme ? Un développement plus lent dure souvent plus longtemps.

Sacrifier l'intégrité de la nature qui environne Saint-Michel-des-Saints, blesser la terre qui nous nourrit, faire peser sur elle le risque d'accidents très graves c'est, comme le dit si bien une très vieille histoire, vendre son droit d'aïnesse pour un plat de lentilles.

Je souhaite de tout cœur que ce projet minier ne soit qu'un cauchemar dont on se réveillera bientôt.

Juliette Mousseau, résidente Domaine Lagrange

13 Message d'une visiteuse de la région - Mercredi 14 décembre 2016

[...] J'ai parcouru le site de la municipalité de St-Michel-des-Saints et j'ai constaté la beauté de cette région. La promotion du site de la municipalité se base sur ses espaces verts, ses vastes étendues de forêts et de lacs, et la quiétude où il fait bon vivre.

Paradoxalement, le projet de la mine de graphite s'amène avec des arguments de redevances monétaires et de création d'emplois. Il est certain que St-Michel-des-Saints, dans ses futures approches touristiques, devra prétendre à autre chose que les atouts mentionnés plus haut. Sera-ce la beauté d'une mine à ciel ouvert ? La poussée des bungalows ? Le saccage de l'équilibre de la faune et de la flore ?

On dit que le tourisme est très payant et ceci représente du très-très long terme. Après que la mine soit déminéralisée au complet, en fera-t-on un magnifique site de villégiature?

Création d'emplois ? Oui, comme toujours, sur le plan économique c'est « tout de suite - pour l'instant ». Lorsque tout sera terminé et que les employés réclameront des dûs suite à la fermeture des exploitants, là ce sera « pas tout de suite – pour plus tard ». Encore une fois, nous sommes témoins de gestionnaires à courte vue.

Souhaitons que ce projet soit avorté et que la durabilité économique basée sur le tourisme demeure.

Brigitte Sirois, Rivière-du-Loup

14 Message d'un couple de résidents de la zone minière projetée

Déception

Saint-Michel-des Saints le 28 décembre 2016

Le tout débute en 1992, nous cherchions un terrain afin d'y faire du camping dans un endroit de villégiature tranquille, étant donné que nous avions des emplois qui étaient très loin de la tranquillité, ma conjointe qui travaillait au secondaire avec 800 étudiants et moi dans un hôpital psychiatrique avec 1000 patients, donc la plupart de nos moments libres nous les passions avec nos quatre enfants à faire du camping sur notre terrain de 11.2 arpents que nous avons acheté dans le domaine Lagrange à Saint-Michel-des-Saints.

L'année suivante étant donné que nous aimions la tranquillité que nous vivions sur notre terrain, nous avons décidé d'y bâtir notre retraite alors nous avons construit un chalet qui allait devenir notre maison et qui l'est devenu depuis 5 ans. A notre arrivé le chemin était un sentier de quads et de moto-neiges après quelques années il est devenu un chemin municipal. À l'ouverture d'une sablière, les camions de la municipalité viennent chercher des centaines de voyages de sable par année pour sabler nos routes en hiver ce qui est très désagréable mais il le faut bien pour nos routes et cela ne dure pas toute l'année.

Aujourd'hui les Entreprises minières du Nouveau Monde veulent venir près de chez nous à un peu plus d'un kilomètre afin d'y exploiter une mine à ciel ouvert de graphite pour une durée d'au moins 25 ans. Avec leurs explosions ils ne dynamiteront pas seulement leur mine mais aussi notre tranquillité et notre projet de retraite que nous avons bâtis pendant 25 ans. Le pire pour nous c'est qu'ils vont avoir environ 200 employés qui devront faire l'aller-retour pour se rendre au travail ce qui représente 400 véhicules par jour qui vont passer devant chez nous, plus les camions, les fournisseurs et tous les autres qui seront reliés de près ou de loin à l'exploitation de la mine, tout cela au lieu de quelques quads.

Nouveau Monde vont détruire toute une forêt, ils risquent aussi de contaminer nos eaux de surfaces et souterraines, de faire disparaître une partie de la faune, et surtout produire une pollution par l'essence, le son et la poussière. Nous sommes vraiment affectés par ce projet de mine, ainsi que mes enfants, petits-enfants et amis qui viennent passer du bon temps à la campagne afin de se reposer

du bruit et de la pollution qu'ils vivent dans les grande villes, maintenant ils vont ressentir la même chose que chez eux, donc ils ne viendront plus dans notre campagne polluée.

Nous tenons à vous exprimer toute notre mécontentement d'un tel projet qui détruira notre rêve si durement gagné.

Ghislaine Larose et Richard Lauzière, résidents de St Michel-des-Saints (chemin Matawin Est)

15 Message d'un résident de la zone minière projetée - 27 novembre 2016

La nuit dernière j'ai rêvé. Je me suis revu en 1980, j'avais 4 ans. C'est l'année où mes parents me firent découvrir l'autre bout du monde. Pour la première fois, j'admirais des montagnes qui me semblaient plus hautes que le ciel, des étendues sauvages dignes de mes meilleurs Disney à la télévision, un monde où vivaient, tenez-vous bien, des vrais de vrais bûcherons ! J'étais bien perplexe de voir que mes parents allaient mener la voiture dans le bois, sur ce qui me semblait à l'époque être un sentier !

Je me souviens encore de mon impression devant le chalet de bois rond. Vous imaginez ? Une maison faite en arbre ! L'odeur de l'étope, l'air exempt de toute trace de la ville et le bruit du vent dans les arbres. Ah je me souviens des premières nuits. Elles furent d'abord angoissantes, jamais encore je n'avais connu le vrai noir, celui où même lorsque j'agitais les mains devant mes yeux, il était impossible de les voir. Puis revient dans ma mémoire le silence, ce silence ponctué ici et là de la merveilleuse mélodie du huard chantant à la lune, elle-même entourée de milliards d'étoiles qu'il n'était possible de voir qu'ici, dans ma cabane à Saint-Michel-des-Saints. Le jour ayant gagné sa course contre la nuit, je suis réveillé d'abord par une volée de canards qui signalent en caquetant à qui veut l'entendre, que l'amerrissage est imminent, le chant des hirondelles des granges et des hirondelles bicolores qui se bercent au rythme de vagues.

Je me retrouve en pleine nature encerclé à perte de vue d'arbres majestueux, le sol craque sous mes pieds et me raconte ses dernières 100 années. Écureuils, perdrix et lièvres semblent, d'un commun accord, prendre plaisir à me faire sursauter. Je suis tellement loin que j'ai l'impression que je ne pourrai jamais m'en retourner. Mais à quoi bon s'en retourner quand on est si bien et que tous mes malheurs ont été avalés par la sérénité de cette nature majestueuse ?

Puis je me retrouve, les cheveux grisonnants, assis au bord du lac, tenant dans mes bras mes enfants, à qui je raconte les mille et une merveilles que recèle notre coin de paradis et dans mon rêve, je m'endors, ivre du bonheur de les voir à leur tour grandir et apprendre la nature.

Dans mon rêve, parce que ça ne peut-être qu'un rêve – **un cauchemar, en fait** – on annonce pour très bientôt l'apparition de trois nouvelles montagnes ! **On va creuser un immense trou pour faire naître une montagne de fric pour des investisseurs venant de très loin, mais en échange, nous obtiendrons une montagne de rebuts et une montagne de dangers potentiels pour la santé et l'environnement.**

Le réveil est brutal. Comment une région misant autant sur sa beauté naturelle et sa forêt peut-elle envisager de saccager, de façon définitive, une zone si près du village qu'on parle même de rachats forcés ? Comment peut-on parler de développement durable quand le sol même aura disparu ? Nos lacs si beaux et si en santé que l'on pouvait même s'y abreuver directement ne valent-ils pas mieux que la poussière, le bruit, les émanations et quelques emplois incertains ? Pourquoi transformer une région touristique en région industrielle ?

À l'ère du réchauffement climatique, de l'économie durable et équitable, de l'ouverture à l'autre et au monde, comment est-il possible d'ignorer l'importance de préserver la nature et les grands espaces ? Je me sens trahi, mes rêves me sont volés, ma qualité de vie et celle de mes enfants est maintenant sous une épée de Damoclès prête à tomber au moindre coup de pioche. Moi qui me suis serré la ceinture, qui a investi tous mes dollars loisir dans la construction d'un idéal, d'un lieu de retraite et

d'un milieu de vie familial, je vois bien la chimère que l'on m'a vendue. Les évaluations municipales n'ont cessé d'augmenter, c'est rarissime les terrains comme les vôtres me dit-on. Quand j'ai passé toutes mes économies à la rénovation de mon rêve, on s'est bien retenu de me dire que tout serait bientôt perdu, gracieuseté de ce gouffre de la honte que l'on tente de glorifier.

J'espère de tout cœur que vous qui me lirez, ne laisserez pas le rêve mourir et la minière enterrer l'avenir.

P. Boudrias, Villégiateur et possible résident permanent

16 Message d'un résident de la zone minière projetée - 2 janvier 2017

On me dit : « Nous avons besoin de graphite. » Je réponds : nous avons aussi besoin, et plus que jamais et plus que du graphite, de lieux où nous ressourcer. Littéralement : revenir à la source, à l'essentiel. Pour nous rappeler qui nous sommes.

Nous avons besoin de moments de silence, de paix, d'accalmie, du chant de la nature. Nous avons besoin d'échapper à l'agitation du monde, à sa violence, à son bruit de machine. Nous avons besoin de voir un être libre, un chevreuil, un castor, un renard. D'entendre la brise chuchoter aux arbres. Nous avons besoin de sentir le parfum du soir, d'entendre le chant des oiseaux. Nous voulons échapper à ce joug où l'on devient le boulon d'une machine à production, un consommateur dans la file d'attente d'un boxing day.

Gardez votre Nouveau Monde, vos pauvres millions et votre misère, Monsieur Desaulniers, nous garderons l'Ancien Monde, celui où l'on peut encore entendre le chant des loups qui vient de la nuit des temps. On gardera la forêt, ce temple sacré où l'on peut encore surprendre le Bon Dieu, assis, accoté à un bouleau au bord d'un lac et fumant sa pipe en écoutant un concert de grenouilles.

Joseph Rondeau - Domaine Lagrange

17 Message d'un résident de la zone minière projetée

NON À LA MINE

Depuis bientôt 50 ans, nous avons découvert et adopté la belle région de St-Michel-des-Saints. Camping, location de chalets, puis, nous avons eu la possibilité d'acheter un terrain. Vingt-cinq années ont passé depuis cet achat et toutes nos économies aussi, mais enfin nous avons notre petit chalet au bord de l'eau, entouré de cette belle nature encore sauvage: nous y avons rêvé pour nous et aussi pour les générations à venir.

Pourquoi avoir choisi St-Michel-des-Saints et pourquoi tant de citoyens ont fait comme nous? Parce que c'est beau, c'est propre, l'air est pur, ça sent bon, l'eau des lacs est claire et limpide, on s'y baigne avec plaisir. On voit encore des mouches à feu, on entend les huarts, le chant des grenouilles, on admire les ciels étoilés, les couchers de soleil et l'hiver, les paysages enneigés sont superbes.

On se sent trahis, après avoir été encouragés à nous installer, les dirigeants qui sont sensés défendre les intérêts de tous, villégiateurs y compris (et nous sommes nombreux) semblent vraiment nous laisser tomber, obnubilés par des promesses d'argent et de quelques emplois. Il y a pourtant des choses qui ne se monnaient pas, comme il y a des économies qui ne sont pas compatibles: connaissez-vous bien des gens qui aimeraient avoir un chalet près d'un parc industriel, d'une usine ou d'une mine ? Réponse facile, n'est-ce pas. Impossible, même en prenant des précautions, de déboiser, creuser, dynamiter jour après jour et conserver la nature intacte... quel gâchis ! Ce joyau récréotouristique risque d'y perdre beaucoup, c'est mettre sa renommée en péril.

LE TRÉSOR DE ST-MICHEL DES SAINTS N'EST PAS SOUTERRAIN : QU'ON SE LE DISE !

Jean-Paul Ebacher et Michelle Pauzé, Lac Trèfle

18 Message d'une résidente de la zone minière projetée

Ma famille et moi avons acheté il y a un peu plus d'un an un magnifique chalet à Saint-Michel-des-Saints. Nous y venons très souvent, mes 2 frères, ma soeur, mes parents et moi-même, pour profiter de la magnifique nature, la rivière qui passe tout près, la quiétude des lieux, la faune et la flore qui s'y trouve.

La perspective de l'implantation d'une mine de graphite à quelques pas de ce chalet nous inquiète profondément et nous décourage. Notre petit paradis restera-t-il l'endroit avec lequel nous sommes tombés en amour lors de notre achat ?

La qualité de l'air et de l'eau diminuera-t-elle ? Dans quel état laissera-t-on la nature ? Les animaux iront-ils s'établir ailleurs ? Les balades en forêt seront-elles gâchées par le bruit des explosions et l'air poussiéreux ? Les jours de silence complet et de tranquillité au chalet - notre lieu de repos et de ressourcement - sont-ils comptés ? Qu'advient-il de la valeur de notre propriété lorsque tous les attraits qu'offrait notre maison de campagne seront choses du passé ?

L'espace, la forêt, la rivière et la pêche attirent à Saint-Michel-des-Saints beaucoup de familles telles que la mienne. Toutes, elles partiront - tout en peinant à vendre leur maison - si une mine gâche leur qualité de vie. Et après, dans quelques années ? Lorsque tout le graphite sera extirpé de la mine et que le paysage, la faune et la flore seront dévastées, que deviendra Saint-Michel ? Une autre ville qui s'ajoute aux villes fantômes qui ont un jour tout misé sur une mine qui n'était que de passage ? Je trouve que c'est terriblement cher payé pour les bénéfices encourus.

Essayons de penser à long terme et de préserver ce qui fait la richesse de Saint-Michel-des-Saints et qui amène un nombre important de touristes, familles et gens qui recherchent un lieu paisible pour se poser, et pas seulement pour une vingtaine d'années, mais bien pour plusieurs générations encore.

Sophie Thibault-Denis, Domaine Lagrange, Saint-Michel-des-Saints

19 Message d'un résident de la zone minière projetée

Je me permets de vous écrire quelques lignes sur mon désaccord sur le projet minier à Saint-Michel-des-Saints.

Il y a déjà 11 ans, j'ai décidé de m'acheter un terrain dans le but d'y construire le chalet de mes rêves, Saint-Michel-des-Saints était ma destination de prédilection. J'ai étudié les environs, acheté quelques cartes topographiques de la région et j'ai choisi cet endroit précis, un petit lot de 80000 pied carré sur le domaine Lagrange. La raison est fort simple : la proximité des services du village, mais surtout, surtout, la proximité des terres de la couronne à quelques 100 pieds de mon terrain avec sa forêt, sa chasse possible et ses quelques plans d'eau accessibles. J'avais trouvé l'endroit idéal.

Je vous avoue que j'ai été très surpris, mais pas trop inquiet quand j'ai entendu parler du projet minier la première fois, vite comme ça, cela n'avait pas énormément d'influence sur mon petit coin de paradis.

C'est quand je me suis rendu sur place en VTT l'été dernier que je me suis rendu compte de l'ampleur du projet. Ce n'est pas compliqué, c'est une forêt détruite, c'est une montagne dévastée, des animaux qui quittent, des sentiers perdus, des résidents rachetés ou quasiment expropriés. À vol d'oiseau ce beau projet est à moins de 2500 pieds de mon terrain, je n'ai pas le goût d'entendre des bruits, des explosions de dynamitage, de voir des centaines de camions passer sur nos chemins, de sentir les nuages de poussières possible, de pêcher dans mes cours d'eau probablement intoxiqués !! Je n'ai pas le goût de vivre tout ça, je ne veux pas m'y être installé pour rien, pas plus que les locataires qui louent mon chalet pour la beauté du paysage et pas plus que mes enfants qui hériteront de ce chalet dans le futur. Les gens ont peur pour leur confort et bien être, vous devriez voir le nombre de terrain et bâtiments à vendre à proximité de la mine ! Croyez-vous que les quelques em-

ploi que créera cette mine vaudront la peine, à comparer du nombre de touriste résidents ou temporaires à qui vous devrez dire au revoir ?

Patrick Légaré, Résident du Ch. Lagrange ouest, Saint-Michel-des-Saints.

20 Message de résidents de la zone minière projetée

J'aimerais vous faire part de mon désaccord face au projet de mine de graphite à ciel ouvert. Mon conjoint et moi sommes résidents depuis plus de 10 ans et adorons notre qualité de vie à St-Michel-des-Saints.

Cependant, nous sommes très inquiets face à la situation qui s'apprête à avoir lieu. Premièrement, la nappe phréatique risque d'être impactée par ce changement alors notre qualité d'eau ainsi que nos puits artésiens en seront possiblement malheureusement impactés. Deuxièmement, notre qualité d'air subira sûrement le même sort. La faune en sera sûrement contaminée et ceci touchera directement la santé des animaux. Finalement, tout comme vous, nous comptons sur l'attraction touristique afin de financer différents projets bénéfiques pour ce beau village et nous sommes très inquiets face à l'impact négatif qu'aura ce projet sur les futurs visiteurs.

Bref, nous sommes complètement en désaccord et sommes très inquiets, notamment en relation avec la pollution sonore et visuelle que ce projet pourrait engendrer.

Suzie et Mario

21 Messages de plusieurs résidents de la zone minière projetée

- *La présente est pour vous informer que nous avons choisi de nous construire un chalet à St-Michel des Saints pour la tranquillité du secteur, pour y pratiquer la pêche, le sport VTT et pour l'observation des chevreuils. Afin de pouvoir continuer à pratiquer les activités que nous aimons, nous nous opposons vivement à l'implantation d'une mine à ciel ouvert dans le secteur de St-Michel-de Saints. Nous apprécions notre environnement tel qu'il est présentement.
Jean Thouin et Olivier Thouin, Propriétaires, chemin Lagrange Ouest, St-Michel des Saints*
- *J'ai un chalet dans le domaine Lagrange et je suis en total désaccord avec la mine et les pollueurs de la Mine Nouveau Monde ! Non à la mine !!
Francis Lavallée*
- *Nous sommes contre la mine. Nous sommes à 600 mètres de la mine. Nous pensions passer notre retraite à notre chalet et laisser notre chalet à nos enfants et nos petits-enfants.
Enzo, Francine, David et Anthony Di Carlo*
- *Je m'oppose au projet de mine pour les raisons suivantes :*
 - 1- *Saint Michel Des Saints m'a permis la possibilité acheté une propriété loin des centres urbains, pour me retrouver près de la nature et de la faune.*
 - 2- *cet endroit me permet à moi, famille et amis de faire plusieurs activités récréotouristiques dans la région.*
 - 3- *l'argent que nous dépensons dans la région aide à l'économie locale et à la préservation de la faune.*
 - 4- *si nous perdons cette tranquillité et paix dans cette région de Lanaudière à cause d'un projet minier, j'envisagerai de vendre mon terrain et je poursuivrai mes activités récréotouristiques ailleurs.*

Alain Tremblay, chemin Lalancette

22 Message d'un résident de la zone minière projetée

Je partage, avec les membres de ma famille, une maison de campagne au 81Chemin du Sommet à Saint-Michel-des-Saints. Nous y sommes depuis un peu plus d'un an. Nous avons été séduits par la

beauté des lieux, la tranquillité du voisinage et l'aspect sauvage des alentours.

Personne (agent, locataires propriétaire) ne nous a parlé ou fait allusion à une possible mine qui opérerait bientôt à quelque 1 km de notre maison. Les rencontres auxquelles j'ai assisté ne m'ont aucunement convaincu que ce qui fait le charme de notre maison serait maintenu.

Une mine reste une mine. Il y a des explosions, des chargements de camions, des camions qui empruntent les routes. Cette mine constituera une nuisance (quelle que soit la bonne volonté des propriétaires ACTUELS), nous empêchera de jouir du style de vie que nous avons choisi, fera fuir la faune et...dévaluera notre propriété advenant revente.

Je suis déçu de constater que les autorités municipales n'aient de considération que pour les quelques emplois qui seront créés sans donner à entendre qu'il y aura baisse de taxe ou amélioration de la qualité des chemins. Sans se préoccuper de ce qui fait le charme de Saint-Michel.

Michel R. Denis LL.M., Ch. Du Sommet, Saint-Michel

23 Message d'une résidente de la zone minière projetée

Voilà déjà quelques temps que le sujet de cette mine est présent dans les discussions. Je suis bien craintive quant au futur de l'environnement que j'ai choisi il y a maintenant plus de 15 ans. En effet, ce projet minier de graphite, actuellement en évaluation par Nouveau-Monde Entreprises, à Saint-Michel-des-Saints n'augure rien de prometteur pour notre belle région. Les présentations faites par Nouveau-Monde Entreprises ne m'ont en rien rassurée quant à la protection de l'environnement de cette nature exceptionnelle que je côtoie. Ayant moi-même constaté les « dégâts » (matériaux laissés à l'abandon, déchets, etc.) dans les bois environnants ma résidence alors que le projet en est actuellement à ses débuts, je n'ose pas imaginer ce qu'il en sera lors d'une éventuelle exploitation. Ainsi, tous les efforts afin de bien positionner l'aspect nature et promouvoir les activités récréotouristiques de cette belle région me semblent sérieusement compromis par la venue d'un tel projet minier. Je demeure disponible, merci de votre implication.

Valérie Gagnon, Résidente Lac-du-Trèfle

24 Message d'une résidente de la zone minière projetée - 14 décembre 2016

Ma famille et moi sommes venus nous installer à St-Michel-des-Saints il y a quelques années. En choisissant notre maison, dans le domaine La Grange, nous avons été charmés par la nature et le calme qui y régnait. Pour moi, St-Michel représente l'espace encore sauvage où je peux prendre le temps de vivre plus simplement, avec moins de stress et de bruit. J'aime aller me promener en raquette dans la neige qui est encore blanche, me baigner dans la rivière Matawin, observer les chevreuils. J'ai peur qu'une mine vienne perturber cet équilibre et cette cohabitation entre l'humain et son environnement naturel.

Catherine Thibault-Denis

25 Extraits d'une lettre envoyée au maire et aux conseillers municipaux de St-Michel - Août 2016

NOTE d'introduction – la réflexion qui suit n'engage que ses deux auteurs. Nous l'adressons aux élus du Conseil municipal de Saint Michel-des-Saints. Nous en remettons aussi copie aux associations dont nous sommes membres : l'Association des propriétaires de la Pointe-Fine (APPF) et l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT)

*C'est aux titres suivants que nous nous exprimons sur le projet de la mine de graphite et son promoteur, **Nouveau Monde.***

Tous deux citoyens retraités du Québec, nous avons adopté la très belle région de Lanaudière que nous fréquentons et apprécions, depuis plus de trente ans... Nous y voyageons de Montréal à **Saint-Michel-des-Saints** et la **Pointe-Fine du Parc régional du Lac Taureau**. Car nous sommes de la Pointe-Fine, depuis un matin d'automne de l'année 1980... Tout d'abord détenteurs d'un bail du MRN attribué par tirage au sort, nous sommes maintenant propriétaires du terrain et de la maison que nous avons construite.

Nous sommes consommateurs **assidus** depuis plus de 30 ans, auprès des commerçants tout au long de cette route et particulièrement ici à Pointe-Fine et à proximité : Saint-Michel... Saint Zénon... Nous y avons acquis matériaux et judicieux conseils des marchands de la région... À l'occasion, nous avons bénéficié de plusieurs services qu'on y trouvait ou qu'on y trouve encore : constructeurs de canots... de fenêtres... quincailliers, garagiste, professionnels : médecins... infirmières...dentiste... pharmacien... sans oublier les propriétaires, cuisiniers ou serveurs des restaurants.

C'est à titre de citoyens résidents, inquiets pour l'environnement de cette région immédiate du **Parc régional du Lac Taureau** et de la ville de **Saint-Michel-des-Saints** que nous nous exprimons. Nous sommes soucieux de l'air qu'on y respire... de l'eau qu'on y boit... de l'eau où l'on se baigne... et de sa qualité présente ou future...

Nous sommes soucieux que notre région poursuive un développement vraiment durable et socialement responsable, avec nous comme après nous...

Aujourd'hui, à l'automne 2016, nous demandons aux élus et aux différents groupes d'intérêts qui sont saisis du projet de la mine de graphite du Nouveau Monde, que soient faites les études requises, avant que soient prises les décisions quant à ce projet. Afin qu'elles le soient en pensant au présent et à l'avenir des humains qui y vivent... qu'ils soient de souche, de migration récente ou de passage.

Ne l'oublions pas, l'industrie récréotouristique et la villégiature constituent le principal moteur économique de Saint-Michel-des-Saints. L'exploitation de cette mine à ciel ouvert pourrait-elle nuire à cette industrie ? Une étude d'impact devrait-elle être menée à cet effet, en regard du projet.

Pour des emplois véritablement structurants dans Lanaudière et à Saint-Michel-des-Saints

Ce que nous souhaitons de tout cœur pour Saint-Michel, le Lac Taureau et la Pointe-Fine c'est :

- une région où l'emploi est diversifié et au service des intérêts de la majorité des catégories de population résidentes ou visiteuses.
- une région où l'emploi est développé en tenant compte de l'utilisation de ressources présentes et futures, capables d'être exploitées pour qu'elles demeurent renouvelables... Là-dessus, nous cherchons encore sur le Net, les projets miniers ayant vraiment abouti à des remises en l'état du paysage et de l'environnement, une fois terminées les activités économiques.
- une région où l'emploi est développé pour et par les citoyens de Saint-Michel. Pas seulement pour quelques métiers spécialisés de passage et qui disparaîtront une fois la ressource épuisée et le paysage et l'environnement saccagés.
- Des emplois vraiment structurants et durables... et qui prévaudront à la survie des véritables richesses de Lanaudière, soient ses citoyens et villégiateurs en santé et ses paysages, incluant ses cours d'eau... propres...

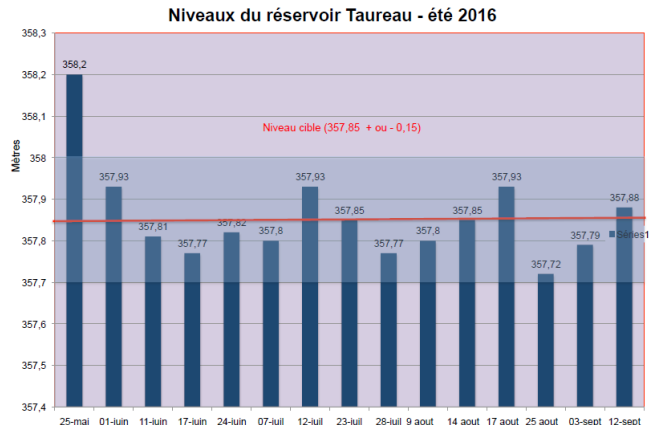
Nous espérons que nos préoccupations trouveront écho auprès de vous, Monsieur le Maire, de même qu'auprès des conseillers et des citoyens de Saint-Michel-des-Saints. Nous demeurons confiants qu'une fois les différentes évaluations effectuées, un tel projet d'exploitation du graphite sera remis en question.

Charles Prévost et Andrée Lemieux, Résidents à la Pointe-Fine depuis 1980

Les niveaux du réservoir Taureau en 2016

Par Charles Prévost

Comme vous pourrez le constater sur le graphique, les niveaux d'eau du réservoir Taureau se sont maintenus à l'intérieur de la zone établie négociée entre la Municipalité, la MRC et Hydro Québec : soit entre 357,70 et 359,00 mètres pour la période du 14 juin jusqu'à la fête du Travail en septembre. Le niveau cible moyen demeure toujours à 357,85 mètres. Ce niveau n'a été dépassé que les 12 juillet et 17 août lorsque les niveaux ont atteint 357,93 mètres. Les niveaux ont donc été systématiquement plus bas que le niveau cible moyen de 357,85.



Recherche sur les algues bleues à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal a annoncé le 8 décembre dernier que le professeur de chimie environnementale Sébastien Sauvé est à la tête d'une équipe de recherche qui obtient 12,3 M\$ pour étudier la contamination des eaux par les cyanobactéries.

L'équipe de Sébastien Sauvé, PhD, professeur au Département de chimie environnementale de l'Université de Montréal, obtient 12,3 M\$ sur quatre ans de Génome Canada et Génome Québec pour étudier les algues bleu-vert, ou cyanobactéries, qui menacent la qualité d'un nombre grandissant de plans d'eau dans le monde. «Elles existent depuis des milliards d'années à des concentrations qui ne posent pas de problème. Mais elles prolifèrent avec le réchauffement climatique et l'apport de phosphate de source humaine. Elles deviennent alors extrêmement toxiques dans certains bassins. C'est un problème de santé publique, puisqu'on en trouve dans des sources municipales», explique le chercheur en chimie environnementale.

Application au lac Taureau

Rappelons que l'équipe de chimie environnementale de l'Université de Montréal, sous la direction du professeur Sébastien Sauvé, avait effectué la toute première campagne de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eau du lac Taureau lors de la crise des algues bleues en 2007 afin de déterminer la teneur en phosphore dans le lac, le phosphore étant le nutriment principal déclencheur des apparitions d'algues bleues.

Pour donner suite à cette campagne de 2007 et dans le contexte de ce nouveau projet de recherche, signalons que des discussions sont en cours entre son équipe et l'APLT afin de voir comment l'APLT pourrait participer à ce programme en faisant la comparaison entre de nouvelles analyses d'eau du lac Taureau et les analyses précédentes de 2007. C'est donc un projet très prometteur dont pourrait bénéficier notre lac. C'est donc à suivre avec le plus grand intérêt !

Appel aux membres, anciens et nouveaux

Par le comité exécutif de l'APLT

Et oui, il est temps de renouveler votre appui à l'APLT pour 2017. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription : **nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation.**

Et pourquoi pas un don ?

... car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent !!

Depuis six ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès réel. Car non seulement cela nous permet de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation ? Cela sera très apprécié !

Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres !

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre Association à ses voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau ou la région de St Michel pour y bâtir leur chalet de rêve).

Appel aux résidents touchés par le projet de mine à ciel ouvert

Par le comité exécutif de l'APLT

Nous rappelons que l'APLT ne s'adresse pas uniquement aux résidents du lac Taureau, mais aussi à tous les résidents et visiteurs de la région de St Michel-des-Saints. L'APLT existe depuis 36 ans et est un regroupement bien organisé de citoyens soucieux de la conservation de la belle région de St Michel. **Donc tous les résidents de la zone touchée par le projet de mine de graphite à ciel ouvert sont les bienvenus au sein de notre association. L'APLT a pris ouvertement position contre cette mine qui saccagerait notre région, et nous avons besoin de votre appui pour nous aider dans cette lutte afin d'empêcher ce projet de se réaliser.**

De plus, si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation ? Cela serait très apprécié !

Avec votre aide, notre Association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans ce dossier de la mine de graphite et dans tous les autres dossiers qui nous concernent tous.

Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion



Association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT)

Conformément au règlement 1 qui a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle de l'APLT du 7 octobre 2006, toute personne qui désire devenir membre de l'APLT, et qui n'a pas déjà été membre dans les cinq années précédentes, doit remplir la présente demande d'adhésion.

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de 20\$ qui constitue, dans le cas d'une demande d'adhésion, le paiement de la 1^{re} cotisation annuelle.

Nom Courriel

Adresse principale de correspondance Téléphone

.....

.....

Adresse à Saint-Michel-des-Saints Téléphone

.....

Demande de renouvellement : Cochez

Ancien membre dans les cinq dernières années.

Demande d'adhésion : Cochez

Votre signature Date de la demande

.....

Envoyez la formule et le paiement à :

APLT
Casse postale 1951
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Petite capsule d'histoire... à suivre...

Par Gilles Rivest

Le club de l'Aviron noir

❖♦❖ 3^e partie ❖♦❖

"Avertissement : ce texte a été prévu et préparé dans le cadre de la série des Capsules historiques. Sa publication dans ce numéro spécial du Bulletin n'engage en rien son auteur sur la position de l'APLT concernant le projet de mine de graphite. "

Printemps 1928, dans le presbytère

« Monsieur le curé, lui dit Fréchette, c'est pas qu'on veut pas vous amener, mais on va au club juste à l'automne d'habitude, après les récoltes, avant de monter au chantier. Pas au printemps. Pis avec la fermeture du village qui a été annoncée, on n'a pas vraiment l'cœur ... »

« À la prière ! », le coupa le curé. C'est pourtant ce qu'il faut faire en ces temps difficiles ! »

« Non non, c'est pas ça ! » reprit Fréchette, l'air gêné, ne sachant quoi ajouter.

Le curé avala une autre rasade de gin et leur dit :

« Messieurs, ne vous inquiétez pas. Nous sommes entre hommes. Vos femmes sont à leurs places, à la maison. Dieu le veut ainsi, elles sont faites pour ça. Quant à nous, ne nous racontons pas de blagues. Mes prédécesseurs m'ont bien instruit sur les fondements de votre club et comme eux j'y adhère pleinement. En ces temps de crise, il faut se serrer les coudes, se rapprocher les uns des autres. Et si quelques verres de bon gin après une ou deux prières sont en mesure de nous permettre d'y parvenir, allons-y gaiement ! Nous partons demain et nous sèmerons la semaine prochaine ! Et n'oubliez pas les bouteilles. »

Le curé leva son verre et les hommes imitèrent son geste, regrettant de n'avoir rien pour se rincer la gorge. Ils quittèrent ensemble le presbytère, se demandant s'ils ne venaient pas tous de vivre un rêve plein de péchés absolus à l'avance par le curé !

« Les temps changent » dit Chevrette. « Rien ne sera plus jamais pareil », dit Mondor.

Le vent soufflait déjà passablement fort ce matin frais d'avril lorsque les canots prirent le large. Et pour la première fois depuis le début de ces aventures, ce n'est pas un chant religieux qu'entonna le curé, mais de vieilles chansons à répondre.

« La belle s'est endormie, au pied du vieux moulin.
Elle et toutes ses amies venaient faire moudre le grain »

Dans le dernier canot, celui de Chevrette et Mondor, on entendit la même phrase que la veille:

« Les temps changent ». « Rien ne sera plus jamais pareil ».

Le curé chanta durant tout le trajet. C'est un nouvel homme que les colons découvraient. Plus le curé chantait, plus il enfilait de grosses rasades de gin. Et plus le style des chansons changeait.

« Ayant perdu ma femme qui s'était enneigée, j'ai dit aux ouvriers de ne pas la chercher. Non mes pauvres gens, ne perdez pas votre temps. À la fonte des neiges, j'la retrouverai ce printemps. »

Ou encore :

« Oh ! ma femme si tu m'y grondes, j'abandonne le logis, dans la cave la plus profonde j'y ferai construire mon nid. Si les hommes sont ivrognes, ça dépend des créatures, moi je suis un p'tit homme, j'ai pas peur des créatures ! ».¹

Et d'autres, de plus en plus grivoises, suivirent.

« J'ai vu un moine qui bénissait les filles le verre à la main...

Il en aperçut une qui n'haïssait point.

[...] Il lui dit à l'oreille, vous reviendrez demain.

[...] 9 mois plus tard, un p'tit bonhomme qui danse.

[...] Et qui devint un capucin. »

Les bons colons en devinrent gênés et ce sont eux, finalement, n'en pouvant plus de cette situation des plus embarrassante, qui se mirent à entonner des chants religieux !

Arrivés au camp, ils couchèrent le curé, paqueté, qui dormit jusqu'au lendemain matin. Jamais, de toute l'histoire du club, il ne s'était bu autant de bouteilles que cette fois-là. C'est que le curé leur confirma qu'il n'y avait plus rien à faire pour sauver le village. La Shawinigan Water & Power avait déjà envoyé ses premiers hommes avec Maxime Coutu, guide de Saint-Michel, sur les lieux du rapide Toro. Les travaux commenceraient bientôt. Des barrages temporaires se construiraient dans les semaines qui venaient et le transport du matériel allait débiter. Tout était joué.

Le père Chevrette se leva :

« Mais qu'est-ce qu'on va faire ? Où est-ce qu'on va aller ? En plus, y paraît que les chantiers n'ouvriront même pas l'hiver prochain. Les Américains achètent pu de papier à gazette. »

Le curé tenta de le rassurer :

« La chance qu'on a, si on peut appeler ça comme ça, c'est qu'y vont engager des centaines d'hommes pour la construction du barrage. Pis à bon salaire. On en a pour une couple d'années de bon travail à temps plein. C'est rare par les temps qui courent. La Compagnie a aussi promis de bien vous payer pour vos terres. Reste à espérer que les chantiers vont rouvrir dans pas trop long. »

Allons mes amis, prions pour notre avenir, puis nous finirons ce bon gin que j'ai osé bénir, espérant que Dieu tout puissant, par notre sainte mère l'Église et tous les Saints et par Jésus notre sauveur, saura me pardonner et comprendre que nos âmes souffrent de l'incertitude quant à ce que réserve l'avenir à nos pauvres enfants !

Ce fut la dernière phrase prononcée dans le camp de ce club...

¹ Archive de l'évêché de Joliette.

¹ Les deux derniers paragraphes sont de petites chansons qu'interprétait Ti-Clou Champagne (Albert), maréchal ferlant de Saint-Zénon. Elles ont été transmises à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants et certainement, plus tard, aux autres générations.

Bulletin n° 30_Hiver 2016-2017

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.
Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été) et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.
Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT : www.aplt.org



COLLABORATEURS

Gilles Cartier
Fernand Landreville
Paul Ménard
Michel Picard

Charles Prévost
Gilles Rivest
Daniel Tokatéloff



DIFFUSION
MISE EN PAGE
PHOTOGRAPHIES
1^{er} DE COUVERTURE
4^e DE COUVERTURE
SITE WEB

Ginette Vallières
Ginette Vallières

MRN
Daniel Tokatéloff
Charles Prévost

Association pour la protection du lac taureau inc. (APLT)

Fondée en 1981

APLT
C.P. 1951
Saint-Michel-des-Saints (Québec)
J0K 3B0

Adresse électronique
info@aplt.org

Boîte vocale
450 833-5187

Site web
www.aplt.org

L'Association est affiliée à

Nature Québec/UQCN

**Centre québécois de droit
de l'environnement (CQDE)**